

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH AYROLES
LA PRÉTENDUE VIE DE JEANNE D'ARC
DE M. ANATOLE FRANCE

MONUMENT DE CYNISME SECTAIRE

EMMANUEL VITTE, 1910

Conduisez votre travail, en sorte que ce grand fait de la Pucelle non seulement ne soit pas amoindri par les coups des ennemis de la religion ; mais en sorte plus constant et plus éclatant.

*Sic procedat opera tua, ut hæc tota causa ab hostium religionis ictibus,
non invulnerata modo, sed confirmata et auctior emergat.*

(Bref *Rem tu amplam* de Sa Sainteté Léon XIII à l'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc*)

AVANT-PROPOS

Dans la vingt-huitième édition de sa prétendue *Vie de Jeanne d'Arc*, M. Anatole France se vante de ce que les hagiographes - lisez les écrivains catholiques - n'ont pu découvrir aucune erreur, aucune inexactitude flagrante dans son œuvre. Il a fallu que leur sévérité se contentât de quelques inadvertances et de quelques fautes d'impression. Il ajoute : «Quels flatteurs auraient pu mieux caresser de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse» (Préf. LXXXVI).

M. France a pris à tâche de décourager la critique par le nombre et l'énormité des contre-vérités qu'il y aurait à relever dans son œuvre. Comment faire un choix au milieu de tant de faussetés tantôt patentes, tantôt insinuées par un persiflage patelin qui est le ton général de la prétendue vie ?

La France, et l'on peut dire le monde, ont célébré par des fêtes inouïes l'élévation de la Bienheureuse sur les autels. C'est une réponse. Elle dit le cas qui a été fait et que mérite un ouvrage qui tendait à l'empêcher. Mais des réponses plus directes ont été faites dans les revues et les journaux non seulement en France, mais à l'étranger. La plus remarquable est peut-être celle de M. Andrew Lang, un des écrivains les plus connus au-delà du Détroit. Sa conscience d'honnête protestant avait signalé dans une première édition : 1° des inexactitudes peut-être sans précédents chez les historiens ; 2° de fréquentes et singulières contradictions. M. France n'a vu là *que de louables scrupules à l'endroit de ses références*, et il a maintenu à peu de choses près, *l'abondante série de ses inexactitudes matérielles et de ses contradictions*, ainsi que le lui reproche le critique anglais¹.

Cette manière de résumer les critiques et d'en tenir compte expliquera que je résume crûment dans le titre même, ce que la suite justifiera surabondamment, j'espère. Dans *l'Univers*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, mais principalement dans les *Études* du 20 avril 1909, j'ai publié des extraits de notes qu'à cause de leur abondance même, il était difficile d'ordonner. Je l'avais comme promis, on me le demande. Le retard n'est pas sans donner quelque opportunité à mon travail.

Le pays est enfin saisi de la question de vie ou de mort, de la question scolaire. M. France, membre de l'Académie, est au point de vue littéraire, le premier représentant des méthodes et des doctrines des manuels condamnés par Nos Seigneurs les Evêques, dénoncés si éloquemment du haut de la tribune française. Est-il membre des Loges maçonniques ? Je l'ignore, mais certainement il est le propagateur des doctrines les plus extrêmes de la secte. - Avant d'en souiller la plus belle page de nos annales, il les avait enseignées dans de perfides romans. D'après les comptes rendus qui en ont été faits - prêtre, ce n'est pas à ces sortes de lectures que j'emploie mon temps -, d'après les comptes rendus que j'en ai lus, sous un titre banal ou bizarre, comme *l'Orme du Mail*, ou *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, dans une fable vulgaire, telle que la rencontre de personnages sous un arbre de promenade publique, *l'Orme du Mail*, ou de scènes impossibles dans une auberge borgne, *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, c'est la guerre à toute croyance, à tout ce qui sert de base à la société, la négation même de toute différence essentielle entre le bien et le mal, un scepticisme universel. Le monde n'a de bon que ce qu'il peut fournir de matière ou de prétexte aux phrases des beaux esprits. Ses livres me font mal, écrit un critique, et cependant je les lis, et j'ai tort. Les récentes discussions sur les manuels scolaires ont établi que tel était le dernier mot de la morale de l'école soi-disant neutre.

Seul, le christianisme intégral peut arrêter un chambardement universel, qui menace de plonger le monde dans une barbarie pire que toutes celles que l'on connaît : tous les instincts égoïstes et meurtriers seront déchaînés, et seront armés pour nuire de tous les engins de la civilisation matérielle la plus avancée. Voilà pourquoi Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, est le grand ennemi de la secte maçonnique, de ses tenants, et de M. France. «*On connaît de suite*, écrit un critique du mérite de M. René Doumic, *que M. France a un grand ennemi... et c'est le christianisme...*» et un peu plus loin : «*Aristocrate jusqu'au bout des ongles, il répugne à une religion qui consacre l'éminente dignité des pauvres*»².

Or, qu'est la Bienheureuse Pucelle, sinon le christianisme prouvé une fois de plus, enseigné par un fait aussi plein de charmes que lumineux ? Qui ne voit pas l'Homme-Dieu dans la Pucelle ne la connaît pas. A-t-elle cessé de lui attribuer tout ce qu'il y avait de bon dans sa personne et dans ses œuvres ? C'est Jésus-Christ consacrant à nouveau l'éminente dignité des petits et des humbles. Une des plus belles figures des annales humaines, la plus belle peut-être après celles que la foi fait un devoir au chrétien d'excepter, est une petite paysanne qui ne sait ni A ni B, et n'a reçu d'autre formation

¹ *La Jeanne d'Arc de M. Anatole France*, par M. Andrew Lang. *Avant-propos*, Perrin et C^{ie}. La grande Revue Romaine la *Civiltà catolica* par la plume du R. P. Zocchi a publié d'excellents articles, depuis réunis en brochures sur Jeanne d'Arc, où est signalé l'arbitraire de M. France.

² *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1908, p. 449, 453.

que celle que Jésus-Christ par son Eglise départ à ses croyants les plus dénués d'avantages terrestres.

Ecrasons l'infâme, ce fut le cri du père de l'impiété moderne. Sous une forme adoucie : *Le cléricalisme voilà l'ennemi* a la même signification. La maçonnerie veut substituer à la religion de Jésus-Christ et de ses saints le culte de ses grands hommes. Les manuels scolaires qu'elle dicte assignent la place d'honneur à Voltaire. C'est Voltaire que M. France veut continuer sous une forme moins répugnante, et avec des apparences historiques, en racontant la suite d'une vie que dans sa prose Voltaire n'a fait qu'effleurer, et que dans son poème, il a voulu noyer dans un tel bourbier de luxure et d'impiété, que l'enfer y trouverait des leçons, écrivait l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*. Pour M. France, les vingt-un chants de bestialités de l'infâme *Pucelle* sont de *petits vers dans lesquels Voltaire railla sur Jeanne d'Arc les moines fripons et leurs dupes*. Son Dictionnaire philosophique renferme en trois pages plus de vérités solides et de sentiments généreux qu'on n'en trouve en certains gros ouvrages où Voltaire est insulté en jargon de sacristie¹ (Préf. LXII).

Ce que l'on trouve dans le *Dictionnaire philosophique*, c'est que la *Pucelle* est une MALHEUREUSE IDIOTE qui rendit de grands services au royaume et au roi. Elle faisait des prédictions du côté de Dunois, en même temps que le berger du Gévaudan en faisait auprès de Xaintrailles : elle fut brûlée par quarante prêtres français. D'après l'*Essai sur les mœurs*, Baudricourt la cueillit dans un cabaret de Vaucouleurs et l'endoctrina : elle fut condamnée par Cauchon et cinq évêques français. Ailleurs, Voltaire compte pour la XVIII^e sottise du père Nonnotte, l'auteur des *Erreurs de M. de Voltaire*, d'avoir avancé que, d'après le procès, la *Pucelle* n'avait que dix-sept ans, tandis que ce même procès lui en donnerait vingt-sept. *L'idiote, la dupe ou la complice de la fraude de Baudricourt* aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit sa mémoire assez honorée par son supplice même.

C'est, si je ne me trompe, tout ce que dans sa prose Voltaire a ajouté sur la Bienheureuse à la scélérateuse rimée qu'il a osé intituler la *Pucelle*. Il a appliqué à la Libératrice la double règle qu'il a suivie toute sa vie, et qu'il a prescrite à ses disciples de tous les temps. Le 21 octobre 1736, il écrivait à Thiériot son factotum, son porte-voix parmi les adeptes :

Le mensonge est un vice quand il fait du mal : C'EST UNE VERTU QUAND IL FAIT DU BIEN. SOYEZ PLUS VERTUEUX QUE JAMAIS. IL FAUT MENTIR COMME UN DIABLE, NON PAS TIMIDEMENT, NON PAS POUR UN TEMPS, MAIS HARDIMENT ET TOUJOURS. MENTEZ, MES AMIS (*Œuvres complètes*, édition Dupont, t. LVII, p. 127). Il formulait la seconde, quand le 29 février 1757, il écrivait à son disciple préféré, d'Alembert : ÉCLAIREZ ET MÉPRISEZ LE GENRE HUMAIN. (Ibid., t. LIV, p. 36.)

Fidèle à la double règle dans l'appréciation que l'on vient de lire, M. France l'a-t-il été dans son livre tout entier ? Nous mettrons le lecteur en état d'en juger.

Fils de Messire Arouet, notaire royal au Châtelet, Voltaire s'appelait Arouet. Le nom paternel lui parut sans doute d'une consonance grêle, sèche, gutturale. Il le rejeta pour prendre celui plus ample et plus euphonique de Voltaire. M. France a-t-il voulu pousser l'imitation jusque-là ? D'après Vapereau, il est né Jacques Thibault, fils du libraire Thibault.

M. Thibault voulut que son fils reçût une excellente éducation chrétienne, puisque, d'après Vapereau, le jeune Thibault termina ses hautes classes au collège Stanislas, et qu'il les aurait commencées au petit séminaire de Paris, ai-je lu ailleurs. - C'est donc pour bafouer les sentiments dont vécut la vraie France, pour bafouer celle qui en est la plus belle personification, que M. Thibault aurait pris le nom d'Anatole France !! L'on n'est ni plus osé, ni plus modeste.

La secte n'a rien épargné pour répandre la caricature de la figure qui la jette dans de vraies convulsions. La presse qui reçoit ses ordres l'annonça à grand fracas, les librairies de province en furent inondées, la renommée littéraire de l'auteur lui valut dès la première heure des lecteurs désireux de lire en bon style une histoire qui ne laisse personne indifférent. Si cette vogue a été éphémère, et est tombée auprès du public sérieux, la secte possède des moyens pour imposer d'office la malsaine production. Par ordre de je ne sais quel ministre de la Guerre, elle doit se trouver dans les bibliothèques des régiments, et sans doute aussi des lycées. On la donne en prix, dit-on, dans les lycées et les écoles de l'Etat. Rien d'étonnant, quand on sait que les enfants des écoles primaires sont forcés d'avalier les mêmes poisons dans les manuels mis entre leurs mains. Périssent la France plutôt que de la voir rester chrétienne.

Mettre à nu les procédés de l'un des chefs les plus marquants de l'impiété du jour, c'est donner une idée de ceux de la plèbe moins lettrée et plus grossière. L'impiété prétend se débarrasser du christianisme par la science, par la raison, la critique, les faits. Quelle est sous sa plume la valeur de tous ces grands mots ? M. France va nous en fournir une démonstration vraiment typique.

Que faut-il penser de l'érudition de M. France et quel est son respect du lecteur ? Comment prouve-t-il que, jusqu'à lui, personne n'a compris Jeanne d'Arc ? Ses procédés pour se débarrasser de tous les monuments qui nous la font si bien connaître, le procès de condamnation, de réhabilitation, les chroniques, le XV^e siècle, tout entier. Le personnage qu'il a rêvé sous le nom de Jeanne d'Arc. Par quels moyens il cherche à annuler la guerrière et ses exploits. Les nombreux et très graves défauts dont il charge celle qu'il appelle hypocritement la sainte, et avec elle les saintes qui lui ressemblent. La science ecclésiastique de M. France. Avec un épilogue, c'est la suite du livre tout entier,

CHAPITRE PREMIER : DE L'ERUDITION DE M. FRANCE ET DE SON RESPECT DU LECTEUR

CE QU'IL SAIT DE LATIN, SES BÉVUES EN GÉOGRAPHIE, EN CHRONOLOGIE. SES PARADES D'ÉRUDITION EN DEHORS DU SUJET. LE CYNISME DE SES RÉFÉRENCES.

¹ Le jargon de M. de Voltaire, quand il parle de ceux qui avaient le tort de ne pas l'admirer, sent tout autre lieu que la sacristie. Jean-Jacques Rousseau est un chien enragé né du chien de Diogène et de la chienne d'Erostrate. Les Français, pour lui, les Welches, sont - excusez lecteur - la chiasse du genre humain. Il serait facile de tirer de ses écrits un gros volume dans cet attique jargon.

Voir la *Vie de Voltaire*, par le chanoine Maynard. L'on ne saurait trop la conseiller à ceux qui veulent voir peint par lui même, le dernier des hommes, par le cœur, ainsi que le qualifiait sa nièce, et comme sa fille adoptive, la dame Denys.

I. M. France se donne les airs d'universel savoir, et cherche à le montrer. Il pousse des pointes en dehors de son sujet. Le bas de ses pages est criblé de références avec un scrupule de renvois au tome, à la page, parfois à l'édition. Il est particulièrement versé dans les sciences ecclésiastiques. Dogme, discipline, hagiographie, histoire ecclésiastique, rien ne lui est étranger. Quel jugement en porter ? Les sources de la science ecclésiastique, un grand nombre de documents de l'histoire de la Bienheureuse sont en latin. M. France connaît-il le latin ?

Que l'Académie me pardonne de dévoiler un fait probablement unique dans ses annales, et que je voudrais cacher à l'étranger si un intérêt supérieur ne me forçait à l'établir. M. France sait le latin moins bien qu'un médiocre élève de troisième. Il a voulu analyser et parfois traduire le traité de Gerson *de Puellâ*. Analyse et traduction sont une suite de contresens et de non-sens. Je ne puis qu'en donner quelques exemples entre des centaines d'autres.

Le chancelier ne veut pas que l'on juge l'extraordinaire jeune fille d'après les racontars dictés par les divers sentiments qu'elle excite. Si de divers côtés *on émet, on fait divers jugements, divers récits, par bavardage, par légèreté, pour donner le change, par perfide exagération, par haine, c'est le cas de se rappeler l'adage de Caton : il n'est pas en notre pouvoir de gouverner les langues*. SI MULTI MULTA LOQUUNTUR ET REFERUNT, PRO GARRULITATE SUA ET LEVITATE, AUT DOLOSITATE, AUT ALIO SINISTRO FAVORE, AUT ODIO, SUBVENIT ILLUD CATONIS : ARBITRII NOSTRI NON EST QUOD QUISQUE LOQUATUR (*Procès*, III, 302).

M. France traduit : «Si plusieurs apportent divers témoignages sur son caquet (de la Pucelle), sa légèreté, son astuce, c'est le cas d'alléguer cet adage de Caton : Nos arbitres, ce n'est pas ce que chacun dit» (sic) (I, 231).

Ainsi ce que Gerson dit du public bavard, léger, railleur, haineux, d'après l'académicien il l'attribuerait à la sainte fille, qu'il présenterait comme le contraire de ce que les témoins nous la peignent : réservée, modeste, parlant peu ; calomnie que M. France prend à son compte, ainsi que nous le verrons. Un professeur dirait au malheureux écolier qui se serait rendu coupable de ces épais contresens : Le *sua* de *garrulitate* aurait dû vous avertir qu'il s'agit de ceux qui *multa loquuntur*, sans quoi il faudrait *ejus*. Que faites-vous de *sinistro favore aut odio* ? Ce serait donc la Pucelle qui se déprécierait, qui se haïrait ! Comme cela ne cadre pas avec le sens que vous avez forgé, vous l'omettez. *Arbitrii* n'est pas le pluriel d'*arbiter* qui est *arbitri* ; mais bien le génitif d'*arbitrium* ; si c'était, comme vous l'imaginez à tort, un pluriel, il faudrait *non sunt* au lieu de *non est*. Et puis, quel français : *Nos arbitres, ce n'est pas ce que chacun dit*. Le vôtre est ordinairement meilleur». Ainsi parlerait le régent de grammairie.

Gerson continue. Dans les matières sur lesquelles l'Eglise ne s'est pas prononcée, il est permis d'avoir des sentiments différents, pourvu qu'on les produise avec modestie, et non avec un esprit contentieux et de contradiction. L'Apôtre défend au serviteur de Dieu d'être litigieux. Telle, dit-il, n'est pas notre coutume. EST TAMEN ARBITRII NOSTRI QUID CREDATUR, AUT TENEATUR, SERVATA MODESTIA ET CONTRADICTIONE SEU SEDITIONE PROCUL PULSATA, QUIA DICIT APOSTOLUS NON OPORTET SERVUM DEI LITIGARE. NOS, INQUIT, TALEM CONSUECUTUDINEM NON HABEMUS.

M. France ne voit là que la colossale bourde qui est à mille lieues de la pensée de Gerson : *Il ne faut pas mettre en cause le serviteur de Dieu*.

Encore quelques exemples pour prouver que tout est à l'avenant, et semble incroyable chez un académicien. Aux preuves déjà données de la mission divine de la Pucelle, Gerson veut *qu'on ajoute les quatre avis qu'elle donne dans l'ordre civil et religieux. Le premier concerne le roi et les princes du sang, le second les milices du roi et des communes, le troisième le clergé, le quatrième, la mission de la Pucelle*. SUPERADDUNTUR QUATUOR CIVILIA ET THEOLOGICA DOCUMENTA (*Procès*, III, 303).

Sans sourciller, M. France lui fait dire : TIRONS *des enseignements premièrement pour le roi, et les princes du sang*, etc. (I, 383). C'est-à-dire que les avis de l'envoyée du ciel deviennent des conclusions de l'auteur du mémoire.

Gerson n'insiste que sur le quatrième avis : «*La faveur divine patente dans la Pucelle... doit être reçue avec humilité, dans un esprit de prière et de reconnaissance. Chacun par la subvention de ses biens doit libéralement contribuer à l'obtention de la fin voulue de tous, pour que la paix habite son foyer, et que délivrés par Dieu de la main de nos ennemis, nous le servions dans la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie*».

M. France voit dans ce passage la pensée suivante : *Que chacun contribue par la subvention de ses biens temporels à l'instauration de la paix dans son lit de justice* (I, 384). - Il a voulu traduire : *liberali temporalium subventionem ; quilibet labore in idipsum, quatenus veniat pax in cubili suo* (*Procès* III, 304).

L'instauration de la paix dans son lit de justice ! Qu'est-ce que cela peut vouloir dire ? Que vient faire ici le lit de la justice ? Le mot *justitia* ne vient que deux lignes plus loin, dans une incise entièrement différente de celle qui se termine par *cubili suo*. M. France ignore que *cubile*, comme notre mot *foyer*, signifie métaphoriquement le domicile, la maison de famille, le chez soi. Ce n'est pas du lit de la justice qu'il s'agit ici. Quand elle est couchée, la paix ne règne guère. *In cubili suo* se rapporte à *quilibet labore* comme l'indique le *suo* et le bon sens. Chacun doit travailler pour que la paix revienne dans sa demeure, d'où elle était bannie par le brigandage qui faisait du pays une caverne de pillards.

Il n'a pas mieux compris le traité de Gelu *de Puellâ*, que celui de Gerson. Conformément à la méthode scolastique, dont M. France a grand tort de se moquer, l'archevêque d'Embrun commence par mettre en avant les raisons opposées à l'opinion qu'il veut faire prévaloir. C'est ainsi que se demandant si dans les préparatifs de la guerre, il faut suivre les raisons de la prudence humaine plutôt que les conseils de la Pucelle, il allègue qu'il ne faut pas tenter Dieu, etc. Pour ne pas l'avoir compris, notre pauvre latiniste lui attribue une réponse qu'il appelle *bicéphale* (I, 177). Sans doute, dit l'apologiste, la prudence demande que l'on prépare les approvisionnements de l'armée, des armements, etc. - Certes, la Pucelle était loin d'y contredire - mais même en ce cas, quand elle émet un sentiment ferme, son avis doit prévaloir. «*Lorsque la sagesse divine veut agir principalement par elle-même, la sagesse humaine doit s'anéantir et s'humilier... Voilà pourquoi nous disons que c'est le conseil de la Pucelle qui doit être demandé, cherché principalement et avant celui de tous les autres*». C'est la conclusion du mémoire (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, p. 51).

Ignorance du latin, ou mauvaise foi et impiété, voici ce que devient chez M. France le sens de l'Ecriture Sainte qu'il aime à citer. Ne prétend-il pas justifier et même glorifier les actes les plus odieux de Cauchon par l'exemple de saint Paul :

«Il (Cauchon) trouvait sa justification, et même sa louange dans ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : *Je ne vous ai point fait tort, mais j'ai usé de finesse pour vous surprendre*, EGO NON GRAVAVI VOS, SED CUM ESSEM ASTUTUS DOLO VOS CEPI (II, *Corint.*, XII. 6). - C'est dans son tome II, p. 246, que l'écrivain pousse l'impiété jusqu'à mettre le grand Apôtre sur le même rang que l'évêque, qu'ailleurs il appelle un audacieux scélérat (Préf. LV) ; qu'il attribue à ce même Apôtre de se vanter d'être rusé, astucieux, *astutus* et de s'en vanter devant ceux qu'il aurait dupés !!! L'impudence s'unirait à l'astuce ; mais l'impudence est du côté de celui que pareille énormité n'a pas averti qu'encore ici il prenait l'objection pour la réponse. Les Juifs pour entraver la prédication de l'Apôtre le disaient intéressé et astucieux. Il a réfuté la première calomnie et il se résume par ces mots : *soit, je ne vous ai pas été à charge*, et il propose la seconde qu'il repousse en ces termes indignés : *Est-ce que je vous ai circonvenus par quelqu'un de mes envoyés... Est-ce que Tite vous a circonvenus ? NUMQUID PER ALIQUEM EORUM QUOS MISI AD VOS CIRCUMVENI ? ...Numquid Titus vos circumvenit...* Il avait dit précédemment : NEMINEM CIRCUMVENIMUS. *Nous n'avons circonvenu personne* (VIII, 2).

C'est le sens des phrases les plus simples qui est perverti par M. France. Marguerie, un des assesseurs de Cauchon, dépose à la réhabilitation que l'accusée, malgré sa jeunesse, était fort avisée dans ses réponses : *Juvenis, licet multum cauta in suis responsionibus*. M. France lui fait dire qu'elle était TRÈS RUSÉE (II, 374). Lorsque les témoins témoignent que la femme La Rousse était HONNÊTE, PROBE, *honesta, proba*, ils veulent dire qu'elle était bonne femme, c'est-à-dire riche (I, 51).

En voilà assez sur la manière dont M. France entend les textes latins. Un mot sur ce que deviennent sous sa plume la géographie et la chronologie.

II. M. France reproche au Moyen Age d'avoir ignoré les cartes géographiques. Assertion qui ne prouve que son ignorance ou sa mauvaise foi, question que le lecteur est obligé de se poser bien des fois en le lisant. Nous en possédons aujourd'hui de bien faites ; mais M. France en use peu : il a, dit-il, visité très soigneusement les lieux théâtres des événements qu'il raconte ; il a négligé de voir de quel côté s'y lève et s'y couche le soleil, puisqu'il écrit que *Domrémy se trouvait pris entre le Barrois et la Champagne au levant, la Lorraine au couchant* (I, 20) ; que le Bois-Chênu est à l'est de *Domrémy* (I, 11). Juste le contraire.

Il a dû visiter La Charité, mais il a négligé de considérer la direction de la Loire, car il place la ville en *aval d'Orléans*, à la suite de Meung et de Beaugency (I, 423). L'erreur qui aurait fait hausser les épaules à un primaire, après s'être étalée dans 27 éditions, a disparu de la 28^e, me fait observer un ami. Rien ne le forçait à situer Talmont, abbaye, dont le titulaire était Pierre de Versailles, Bénédictin, un des examinateurs de Jeanne à Poitiers, et l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Il la place dans le diocèse de Laon, en pays soumis à l'Anglais : elle n'en était guère qu'à cent lieues et plus, puisque Talmont est dans le diocèse de Luçon, pays resté toujours fidèle au parti national. A la page 197, II, Montfaucon, aujourd'hui Villequier, est dit être de la Brie, à la page 199, du Berry. Si je me croyais aussi sûr de ma mémoire que M. France affecte de l'être de la sienne, je dirais que le château de Mehun-sur-Sèvres ne *s'élevait pas sur un rocher qui regarde la ville* (II, 93) : mais je m'abstiens ; il y a tant d'autres erreurs plus graves et non douteuses à signaler.

La chronologie est encore plus défectueuse que la géographie. Le récit du voyage de la Bienheureuse à Nancy commence ainsi : «*Le duc de Lorraine, Charles II, venait de jouer un bien vilain tour à son cousin et ami le duc de Bethford en donnant Isabelle, sa fille aînée, héritière de Lorraine, à René, second fils de Madame Yolande, reine de Sicile* (I, 104). Le tour était joué depuis dix ans. Le mariage avait été stipulé très solennellement, à la grande joie des seigneurs Lorrains et Barrois, le 20 mars 1429, par le traité de Foug, et avait été célébré à Nancy le 20 octobre 1420.

En mémoire du baptême de Clovis la nuit de Noël 496, la vieille France saluait ses rois à leur entrée dans les villes des cris *Noël ! Noël !* : cri qui fait pâlir tous nos *vivats*, car il signifie Dieu est avec nous. M. France place le Baptême dans la semaine de la Passion (I. 59). Il y fait chanter le *Veni Creator* qui n'est devenu liturgique que plusieurs siècles après.

L'on dit en chiffres ronds que la Guyenne a été possédée par les Anglais durant trois siècles. Eléonore de Guyenne la portait en dot à Henri Plantagenet en 1154, et elle ne devenait française que par la victoire de Castillon, 1453. M. France nous dit qu'à l'arrivée de Jeanne les Anglais en étaient maîtres depuis deux cents ans (I, 24).

Parlant de la Commission instituée par Calixte III, M. France écrit *qu'on se garda d'appeler le seigneur archevêque de Rouen, Messire Raoul Roussel, qui avait pourtant siégé au côté de Mgr de Beauvais* (II, 448). Il y avait une excellente raison de ne pas appeler Raoul Roussel : le rescrit de Calixte III est daté du 10 juin 1455, et Raoul Roussel est mort... le 31 décembre 1452 !! L'archevêque de Rouen, lors de la réhabilitation, était le Cardinal d'Estouteville, qui a tant contribué à faire entreprendre la grave affaire de la réhabilitation. Il résidait à Rome, et faisait administrer le diocèse par des évêques *in partibus* qui conféraient les sacrements d'ordre épiscopal, tandis qu'un grand vicaire était chargé des affaires de juridiction.

M. France se trompe jusque sur la date de la réhabilitation. Il la place au 17 juin (II, 451), elle eut lieu le 7 juillet 1456. Nous aurons à signaler d'autres erreurs de chronologie qui tiennent plus au cœur du sujet. Brouillé avec la chronologie et la géographie, ces deux yeux de l'histoire, M. France fait parade, dans des sujets, qui ne tiennent que de loin ou même pas du tout à l'histoire de la Bienheureuse, d'une érudition qui lui a peu coûté, car elle est fautive et de fantaisie.

III. Parlant des lettres de Machel que le mort a empêché le docte Père Denifle de tirer de l'inédit, il les qualifie de *cicéronniennes*. Il suffit de les ouvrir (fonds Latins, 8577, Bib. nat.), pour se convaincre que rien n'est moins cicéronien, que le latin est pleinement moyenâgeux. A la fin d'un des exemplaires authentiques du procès de réhabilitation (fs latins, 5976), se trouve un poème sur la Pucelle, qui n'est pas sans valeur historique. M. France prétend que le poète invoque les muses *ausoniennes*. Or, il n'y a d'invocation que la suivante :

*Virgo Dei Mater, lux prævia, dirige dextram,
Ingeniumque meum*

« O Vierge, Mère de Dieu, soyez mon flambeau, le guide de ma plume et mon inspiration ».

Parmi les pairs ecclésiastiques qui firent défaut au sacre de Reims, il indique dans les premières éditions, l'évêque de Chaumont, où il n'y eut jamais d'évêché. L'erreur a disparu de la vingt-huitième ; il énumère les évêchés-pairies, et il omet celui que, dans le cas, il était plus intéressant de rappeler, Beauvais, à raison de son titulaire, qui n'était autre que Cauchon.

Gerson retiré à Lyon, maintenant accablé de tristesse et de misère, instruisait les enfants (I, 380). Les années les plus calmes et les plus heureuses du célèbre Chancelier furent les dix ans qu'il passa à Lyon, auprès de son frère, prieur des Célestins, qui pourvoyait à ses besoins. A son défaut, la ville n'eût pas laissé dans la misère un homme de pareil mérite. Chaque année, il composait un ou plusieurs de ces traités spirituels si estimés, qui lui ont valu le titre de *pieux Gerson*. **Ce qu'il enseignait aux enfants, c'était la science des sciences, le catéchisme.** Il vécut à Lyon, avec une telle édification, un tel renom d'homme de Dieu, que, durant des années, son tombeau fut fréquenté et honoré comme le tombeau d'un saint.

Jacques Gelu, lit-on ailleurs, vivait dans son archevêché, *moins en évêque qu'en hermite*. Or, non seulement Gelu visitait son diocèse, il prenait une part active aux grandes affaires de son temps, si bien qu'il mourut en Italie, en travaillant à un rapprochement entre l'Assemblée de Bâle et Eugène IV.

M. France sait bien que tout manque à la plupart des lecteurs pour vérifier ses assertions et les références qu'il prodigue avec un luxe apparent d'exactitude : ils n'ont ni le temps, ni le goût, ni les livres. Il faudrait des mois passés à la Bibliothèque nationale ; aussi il les traite à peu près comme une nourrice son bébé, tant il leur sert de vrais contes ; avec cette différence que la nourrice ne déploie pas ce semblant d'érudition par lequel le fabuliste essaie de les éblouir.

Il lui plaît d'imaginer qu'à la suite de Patay, le connétable voulut faire enlever la Libératrice ; il va jusqu'à nommer celui qu'il avait chargé d'exécuter le coup. « *Il chargea de l'entreprise un homme à lui, Andrieu de Beaumont* ». *Comme il avait manqué le chambellan* (La Trémoille), *il manqua la Pucelle* (I, 442). Comme garant d'un fait dont pas un contemporain n'a parlé, il cite avec indication de la page, le *Journal du siège*, Jean Chartier, Gruel, Monstrelet. Non seulement il n'y a pas un mot qui prouve ou insinue le fait, mais on y lit au contraire que les seigneurs, et la Pucelle elle-même, s'efforcèrent inutilement de faire rentrer le capitaine breton en grâce auprès du roi.

A la page qui suit pareil conte sur le connétable, l'auteur attribue à la Pucelle une bévue dont elle est fort innocente, mais qui en suppose une de sa part qui n'est pas petite. Il n'est pas plus heureux dans l'intelligence du texte français que nous allons citer, que dans l'intelligence des textes latins. On se demande ce qui lui a pu faire pervertir à ce point un texte que le contexte rend évident.

Voici le texte tel que le cite Quicherat auquel la référence nous renvoie. « *Le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la jeune fille pour l'interroger si c'était de par Dieu qu'elle était venue pour secourir le roi. La jeune fille lui répondit que oui. Alors le confesseur dit : S'il en est ainsi, Mgr le duc de Bretagne est disposé à venir aider le roi de son service et il nommait le duc son droit seigneur... Alors, la jeune fille dit au confesseur que le duc n'était pas son droit seigneur, car le roi était son droit seigneur* ». Sur quoi M. France écrit : « *La petite sainte commit une étrange méprise : elle crut que Frère Yves (le confesseur) avait dit que le duc de Bretagne était son droit seigneur à elle, comme à lui. Ce qui aurait été vraiment hors de sens* » (I, 444). C'est fort vrai, mais jamais la Pucelle ne l'a ainsi entendu. *Droit seigneur*, signifie le suzerain, et c'était avec beaucoup d'à-propos que la Bienheureuse rappelait que Charles VII était le suzerain du duc de Bretagne, hésitant entre le parti anglais et français, et se déclarant tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Le sens grammatical déjà suffisamment clair, surtout quand on se rappelle que la Pucelle était Lorraine, devient évident lorsqu'après avoir dit que le roi était *le droit seigneur*, elle ajoute : *que le duc ne devrait pas avoir raisonnablement attendu si longtemps pour envoyer ses gens aider le roi de leur service*. C'était se plaindre que le vassal fût trop lent à rendre au suzerain, au droit seigneur, le service féodal qu'il lui devait. L'étrange méprise est du côté de celui qui la voit là où il n'y a qu'un acte de très bonne politique.

M. France ne pervertit pas seulement les textes anciens ; il prétend s'appuyer sur des auteurs modernes qui ne disent pas ce qu'il leur attribue, ou même disent le contraire. A propos d'un rapprochement irrévérencieux fait par un écuyer bourguignon entre la Bienheureuse et une certaine dame d'Or, M. France nous dit : « *Madame d'Or, haute comme une botte avait rempli l'emploi de sotté (baladine, folle), auprès de Mgr Philippe* », et il renvoie à Siméon Luce. Voici ce qu'on lit à la page indiquée :

« *Il y avait à la cour voluptueuse du duc de Bourgogne, une sorte de baladine d'une beauté, d'une adresse et d'une puissance athlétique incomparables. Ce qui l'avait surtout rendue célèbre, c'était l'opulence de sa chevelure dont les tresses dénouées la couvraient presque entière, et flamboyaient sous le regard avec des effets d'or fluide. Aussi l'avait-on surnommée Madame d'Or. Philippe le Bon, qui semble en avoir été épris, prenait grand plaisir à la faire figurer dans ses fêtes..., et l'on a supposé qu'elle peut très bien n'avoir pas été étrangère à la fondation du fameux ordre de la Toison d'Or* ». (*Jeanne d'Arc à Domremy*, p. CLXXIV-V).

Démonstration de ce que valent les références de M. France, c'est aussi une preuve de l'accord de la libre pensée, quand elle veut expliquer Jeanne d'Arc, et des divagations auxquelles elle se livre. Les exemples abondent, en voici un nouveau :

Après avoir dit de la femme La Rousse que les qualifications *proba, honesta* signifient *riche*, M. France poursuit : « *Elle avait assez d'argent pour en prêter quelquefois à ses concitoyens... Dans son auberge, logeaient soldats, moines, marchands et pèlerins. Certains la soupçonnaient de donner asile à des femmes de mauvaise vie, et il y a apparence qu'elle ne logeait pas que d'honnêtes femmes* » (I, 81). La référence nous renvoie à Siméon Luce qui parle ainsi de la femme La Rousse, et, par suite, de son auberge :

Quatre témoins oculaires attestèrent en 1456 la parfaite honnêteté de la femme Larousse, et la bonne renommée dont elle jouissait. Ensuite, nous avons trouvé un acte de 1412, d'où il résulte que cette femme, mariée à Jean Waldaires, avait prêté de l'argent à plusieurs de ses compatriotes suspects au duc de Lorraine, à raison de leur attachement au roi

de France.

On voit comment M. Siméon Luce justifie ce que M. France débite sur l'auberge de la femme La Rousse. D'après le texte de Siméon Luce, c'est en 1412, l'année de la naissance de la Bienheureuse, que La Rousse aurait fait ce prêt ; M. France suppose un état d'aisance habituel qui perséverait 14 ou 15 ans après. Siméon Luce produit le document aux pièces justificatives (287-289), et il en résulte non pas que La Rousse prêtait, mais qu'elle avait une hypothèque sur une propriété que le duc de Lorraine voulait confisquer. Or l'hypothèque ne suppose pas toujours un prêt d'argent : elle peut provenir d'un arrangement de famille, ou de toute autre cause. M. Luce affirme qu'elle prêtait à plusieurs de ses compatriotes. L'acte nous fait connaître qu'ils appartenaient à une seule et même famille : c'étaient Colin, Colard son fils, et Catherine sa femme. C'est absolument comme dans la fable : *Les femmes et le secret*. Il n'y avait qu'un œuf le matin, le soir il y en avait cent. C'est l'application justifiée d'un adage allégué par M. France contre les témoins de la résurrection de l'enfant de Lagny.

Il y aurait lieu de l'appliquer souvent, en particulier lorsqu'il écrit et répète que d'Aulon, *le plus pauvre écuyer du royaume, appartenait entièrement au sire de La Trémoille* (I, 294), *qu'il vivait du sire de La Trémoille* (II, 235). M. Andrew Lang réfute longuement cette assertion. Le très sympathique maître d'hôtel de la Pucelle, qui avait des appointements du roi, n'a eu recours à des emprunts auprès de La Trémoille, que neuf mois après la mort de celle qu'il servit si loyalement, afin de payer la rançon de la captivité qu'il avait encourue pour avoir voulu lui rester fidèle dans le péril. La référence renvoie à la déposition de Dunois, où il n'est question ni de la pauvreté, ni des emprunts de d'Aulon, mais où il est dit le plus sage et le plus probe des preux.

Le consciencieux publiciste anglais est indulgent plutôt que sévère, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de chapitre qui ne donne lieu à une demi-douzaine de rectifications pareilles : ce qui lui fait porter cette appréciation générale pleine de spirituel humour :

« C'est M. France, et non point Jeanne d'Arc qui est dans un perpétuel état d'hallucination. Ce n'est pas que l'éminent écrivain ait des visions de saints ou d'anges ; ses visions à lui consistent en ce qu'il aperçoit sur les pages imprimées des auteurs qu'il consulte des arrangements de lettres dépourvues de toute réalité objective et visibles seulement pour lui seul... Apercevant ces mots et ces phrases HALLUCINATOIRES, il les consigne dans son livre... Après quoi - DE MÊME QUE FONT toujours les personnes hallucinées, il s'obstine dans sa croyance et ses visions..., si bien qu'il est parfaitement de bonne foi en nous renvoyant à ces sources : mais pour nous qui ne voyons dans les pages que ce qui est réellement imprimé, force nous est de constater que la source en question ne contient pas ces phrases hallucinatoires (p.113-114, *La Jeanne d'Arc de M. Anatole France*, Librairie Perrin, Paris).

C'est dire en termes pleins d'une courtoise malice que M. France a appliqué parfaitement la double loi du maître : *il faut mentir hardiment et toujours : éclairez et méprisez le genre humain*.

CHAPITRE II : JEANNE D'ARC INCOMPRIS JUSQU'A M. FRANCE

POURQUOI LE RATIONALISME DU DERNIER SIÈCLE A COMPRIS ET N'A PAS COMPRIS JEANNE D'ARC. - INCOHÉRENCES DE LA LIBRE PENSÉE. - AFFIRMER QUE JEANNE D'ARC N'A ÉTÉ CONNUE DE SON VIVANT QUE PAR DES FABLES EST LA SUPPRESSION DE L'HISTOIRE. - SIGNIFICATION DES MOTS SANS CRITIQUE, FAITS HAGIOGRAPHIQUES, THÉOLOGIQUES. - L'À-PRIORI ABSURDE DE LA LIBRE PENSÉE EN HISTOIRE. - LES FAITS SURNATURELS CONSIDÉRÉS DANS LEUR MATÉRIALITÉ SONT DE L'ORDRE NATUREL. - LA LIBRE PENSÉE ADMET DES MIRACLES IMPOSSIBLES. - SA MÉTHODE EST ANTISCIENTIFIQUE.

« Il a fallu quatre cents ans pour avoir sur Jeanne d'Arc les illuminations d'un Quicherat et d'un Henri Martin ; il a fallu trois siècles de monarchie absolue, la Réforme, la Révolution, les guerres de la République et de l'Empire, et le néo-catholicisme sentimental des hommes de 48. C'est à travers tant de prismes brillants, sous tant de teintes superposées que les historiens romantiques et les paléographes généreux ont découvert la figure de Jeanne d'Arc (préf. I, 111).

Quicherat, Henri Martin auraient donc découvert la figure de Jeanne d'Arc ? Mais nullement. Cet honneur est réservé uniquement à M. France. Ces libres penseurs empreints de spiritualisme l'ont moins connue que les catholiques de nos jours. Qui donc l'a dit ? M. France lui-même, quinze pages plus haut (xxxviii).

Les libres penseurs empreints pour la plupart de spiritualisme, se refusant à reconnaître en Jeanne non seulement cet automatisme qui détermine les actes d'une voyante comme elle, non seulement les influences d'une hallucination perpétuelle, mais jusqu'aux suggestions de l'esprit religieux, ont été amenés à exagérer jusqu'à l'absurde les facultés intellectuelles de cette enfant, et lui attribuer ridiculement des talents militaires, à substituer à la naïve merveille du XV^e siècle un phénomène polytechnique. De telles dispositions se remarquent chez l'honnête et savant Quicherat. Les historiens catholiques de notre temps sont plus dans le vrai, en faisant de la Pucelle une sainte. Si bien qu'il y aurait lieu de se demander quelle est la plus étrangement travestie de toutes les Jeanne d'Arc, ou leur miraculeuse patronne de la France chrétienne, ou la druidesse romantique, la canonnière patriote des républicains, s'il ne s'était pas trouvé un Père Jésuite pour faire une Jeanne d'Arc ultramontaine (xxxvii-viii).

Ainsi donc, pour comprendre Jeanne d'Arc, il faut être dépouillé de toute teinte de spiritualisme, pour légère qu'elle soit, telle que le fut celle des rationalistes du XIX^e siècle, d'un Quicherat, d'un Henri Martin, d'un Voltaire même qui professait qu'une horloge aussi compliquée et aussi bien montée que l'est le monde supposait un horloger. D'ailleurs, rebelles au miracle, ils refusaient au suprême horloger le pouvoir et le droit de toucher à l'horloge une fois montée, de suspendre l'effet d'une pièce ou de la suppléer. Ils n'ont pas vu dans la Libératrice un automate inconscient : ils ont préféré voir dans la merveilleuse jeune fille un *phénomène polytechnique*.

Il y a plaisir à voir la libre pensée s'égorger de ses propres mains. Contre le phénomène polytechnique du rationalisme, M. France a raison. Le phénomène polytechnique ne se produit ni sans culture, ni dans le sexe féminin, et la Bienheureuse ne sait ni A, ni B, et en dehors de ce qui tient à sa mission, elle est la simplicité même. Le *phénomène poly-*

technique dans de telles conditions est une dérogation aux lois de la nature, un miracle.

Quant à la solution de M. France, sans faire à l'abject matérialisme l'honneur d'une réfutation dont ce n'est pas le lieu, un automate tel que l'incomparable jeune fille est-il dans l'ordre de la nature ? Dame nature en produit-elle souvent de pareils ? D'où lui vient ce déterminisme qui produit de tels effets ? Ces effets, les actes de la Bienheureuse, M. France les nie, et prétend que nous ne les connaissons pas ; ce sont des fables. «*En somme, la Pucelle ne fut connue de son vivant que par des fables. Les plus anciens chroniqueurs, bien incapables de faire œuvre de critique, rapportent les légendes de la première heure* (Préf. xxxix).

Mais n'est-ce pas une dérogation à toutes les lois de la nature, et si l'impossible et l'absurde pouvaient être appelés miracle, quel miracle !

Charles VII, dans les lettres par lesquelles il annonce aux villes de son royaume les triomphes qui relèvent sa cause, parle de la part qui revient à la Pucelle ; il fait plus. Pour reconnaître des services qu'il déclare au-dessus de toute récompense, il confère à sa pauvre famille des lettres de noblesse exceptionnelles, puisque la noblesse sera transmise même par les femmes qui auront dans leurs veines du sang de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée ; Domremy-Greux, l'humble village, berceau de la Bienheureuse, sera à perpétuité exempt de tout impôt. Le privilège exista jusqu'à la veille de la Révolution : *Fables, légendes de la première heure*.

Le premier secrétaire du roi, Alain Chartier, son chambellan, le sénéchal du Berry, Perceval de Boulainvilliers, écrivent des lettres pendant que la Libératrice marche de triomphes en triomphes. De Bruges, capitale des Etats de Flandre du duc de Bourgogne, le noble Vénitien Pancrace Justigniani mande à son père les nouvelles si extraordinaires qui lui arrivent de France : *Légendes, fables de la première heure*.

Gerson, Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, le clerc de Spire écrivent des traités sur ce qui se passe en France. Ils raisonnent sur *des fables et des légendes de la première heure*.

Par ses réponses à Rouen, la Bienheureuse nous a donné la moins suspecte des autobiographies ; et nous avons huit lettres qu'elle a dictées : *Fables, légendes de la première heure*.

Trois ans après le supplice, dans une lettre au roi d'Angleterre, Bethford énumère les provinces qu'un suppôt d'enfer, du nom de la Pucelle, a arrachées à la domination britannique : *Fable, légende de la première heure*.

Vingt-cinq ans après le supplice, trente-quatre témoins, qui ont vécu la plupart quotidiennement avec la Bienheureuse, nous révèlent ce qu'elle fut au lieu d'origine. Nous connaissons la guerrière par cinquante-cinq témoins qui ont combattu à ses côtés, ou l'ont vue à Orléans, sur les champs de bataille ; l'ont reçue dans leurs maisons ; trente-cinq témoins nous font connaître la martyre : ce sont les greffiers, l'appariteur, des assesseurs de Cauchon, ceux qui l'ont vue et entendue au cimetière Saint-Ouen, l'ont vue sur le bûcher. Ces cent vingt témoins déposent sous la foi du serment : *Fables, légendes*.

Tous ces documents de provenance si différente, dont les auteurs pour la plupart ne se sont jamais vus, ni rencontrés, bien d'autres encore que l'on pourrait citer, ne nous rapportent que des légendes et des fables ! ! Ils seraient d'accord pour nous affirmer un fait qui jeta dans la stupeur tous les royaumes de la chrétienté, qui, d'après la Cour d'Angleterre, retentit dans presque tout l'univers : une jeune fille en quelques mois a sauvé la France regardée comme perdue ; et pareil fait serait une fable et une légende ! ! Bien plus, à y regarder de près, ils s'accordent dans l'ensemble sur le caractère de l'héroïne. Elle est simple, naïve, et cependant pleine d'un bon sens primesautier, et ce caractère est celui de ses réponses à Rouen et de ses lettres. La conclusion serait qu'il n'y a plus d'histoire et qu'il faut renoncer à rien savoir du passé : ce serait la négation de toute raison, et il ne nous resterait qu'à nous plonger dans un scepticisme hébété.

La vérité est, comme l'a dit le cardinal Pie, que la Libératrice nous est connue avec une certitude, non seulement historique, mais juridique, grâce au double procès, et aux pièces officielles qui proclament ses mérites au-dessus de toute récompense.

Les chroniqueurs, dit M. France, étaient incapables de toute critique. Il renferme le même sens dans des expressions telles que celles-ci : *ce sont là des faits hagiographiques, des faits théologiques, pour ainsi dire, plutôt que des vérités naturelles* (Préf., xxviii). Cela veut dire : ce sont des faits à travers lesquels l'on voit transpirer le surnaturel, qui supposent l'intervention d'un principe supérieur aux forces de la nature. Les chroniqueurs qui les rapportent montrent qu'ils sont dénués de critique.

Le manque de critique n'est pas du côté de ceux qui rapportent des faits patents, dûment attestés, mais du côté de ceux qui les nient en vertu d'un principe *à priori*, arbitraire, nullement prouvé ; or telle est l'attitude de la libre pensée en présence des faits qui impliquent la présence d'un agent supérieur aux forces de la nature. D'une voix unanime, elle pose comme le premier de tous les axiomes : Cet agent n'existe pas, ou s'il existe, il s'est interdit d'agir. Le miracle, le surnaturel, n'existe pas ? Mais c'est la question même, et la question vitale pour le genre humain, devant laquelle toutes les autres s'effacent.

L'athée qui ne jugerait pas digne de réponse le cerveau fêlé qui lui dirait sérieusement que toutes les pièces d'un train se sont formées et agencées d'elles-mêmes, et que le train s'ébranle, marche, s'arrête et s'ébranle ensuite, sans qu'une intelligence ait présidé et préside à cet agencement et à cette marche, l'athée n'est-il pas incomparablement plus indigne de réponse lorsqu'il prétend que les parties qui composent la machine du monde, si parfaites en elles-mêmes, et si bien engrenées entre elles, se sont formées et agencées d'elles-mêmes, et que la machine marche sans déraillement, sans qu'un suprême ordonnateur ait présidé et préside à sa confection et à son roulement ? Est-il moins absurde le déiste rationaliste qui refuse au suprême artisan ce qu'il ne refuse pas au constructeur d'une vulgaire machine, la puissance de suspendre l'effet d'un rouage, de le suppléer ? C'est le miracle. Pas de législateur qui ne puisse et parfois ne doive déroger aux lois qu'il a établies, et l'auteur des lois qui régissent le monde ne le pourrait pas ! Tel est l'absurde *à priori* d'où partent les négateurs du miracle, les libres-penseurs. Ils vont à l'encontre de la croyance du genre humain, qui partout et toujours, a cru à la possibilité et à l'existence du miracle.

Par le fait, qu'ils le veuillent ou non, ils admettent une dérogation aux lois de la nature, mais une dérogation absurde,

et par là même impossible. Les faits surnaturels dont il est ici question sont des faits sensibles, tombant sous les sens, et considérés dans leur *matérialité*, ce sont des faits de l'ordre naturel : le surnaturel n'en ressort parfois que par la constatation d'autres faits également sensibles, et de l'ordre naturel *matériellement* considérés. Une paysanne dit aux bords de la Meuse : Je conduirai à Reims le Dauphin qui, présentement, n'est que le roi de Bourges. Est-ce propos de folle ou d'inspirée ? Le fait est identiquement le même. Baudricourt pensa d'abord que c'était propos de folle. L'événement lui prouva que c'était propos d'inspirée. Qu'une armée obéisse à une jeune paysanne ou à un général, le fait est également sensible, et matériellement considéré n'est pas plus l'un que l'autre de l'ordre surnaturel. Les nier *a priori*, c'est supposer que les milliers de témoins qui les ont vus durant des semaines, ont été soudainement hallucinés, par milliers ; ce qui est une dérogation aux lois de la nature ; ou bien que sans aucun intérêt, sans s'être entendus, ils ont eu tous le vouloir identique de nous tromper ; ce qui n'est pas moins en opposition avec les lois de nature.

Il est à remarquer que dans l'espèce, les témoins entendus à la réhabilitation, et même la plupart des chroniqueurs se bornent à rapporter les faits, sans les qualifier. Ils laissent à ceux auxquels ils les exposent d'en chercher l'explication. En cela, ils diffèrent de la libre pensée qui les passe sous silence, les altère, les révoque en doute, en vertu de l'*a priori* anti-scientifique qui lui fait supposer ce qui est en question. Au lieu d'accommoder la théorie aux faits, la libre pensée veut accommoder les faits à une théorie préconçue et arbitraire. Quoi de plus contraire à la loi si justement prônée aujourd'hui pour toutes les sciences basées sur l'observation ? L'histoire en tant qu'elle est une science est éminemment du nombre.

Pour mieux étendre les faits sur son lit de Procuste, M. France s'attaque aux monuments qui nous les ont transmis. Par quels procédés ? Nous allons le montrer.

CHAPITRE III : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE CONDAMNATION

LOUER POUR MIEUX DÉNIGRER. - CONTRADICTIONS. - INSIGNE FAUSSETÉ SUR LA MÉMOIRE DE LA BIENHEUREUSE. - BRUTAL DÉMENTI À UNE PIÈCE JURIDIQUE. - ASSERTIONS CALOMNIEUSES PUISÉES DANS LE FACTUM UNIVERSELLEMENT REJETÉ DE D'ESTIVET - OU AVANCÉES SANS PREUVES. - CYNIQUE DÉFENSE DES ACTES POSTHUMES. - APPRÉCIATION DE TOUT POINT CONTRAIRE DE L'AVERDY QUE M. FRANCE MET AU NOMBRE DE SES MAÎTRES.

«*Tout le monde sait*, dit M. France, *le prix des réponses de la Pucelle... Elles sont d'une héroïque sincérité, et le plus souvent d'une clarté limpide.*

Commencer par louer pour dénigrer plus à l'aise est un tour connu de tous les détracteurs. Voici comment M. France retire cette apparente concession.

Cependant il ne faut pas tout prendre à la lettre. Jeanne qui ne regardait pas l'évêque, ni le promoteur comme ses juges, n'était pas assez simple pour dire la vérité entière. C'était déjà de sa part beaucoup de candeur de les avertir qu'ils ne sauraient pas tout. Il faut reconnaître aussi qu'elle manquait étrangement de mémoire. Je sais bien qu'un greffier admirait qu'elle se rappelât exactement au bout de quinze jours ce qu'elle avait répondu à l'interrogatoire. C'est possible, bien qu'elle variât quelquefois dans ses idées. Il n'en est pas moins certain qu'il ne lui restait après un an qu'un souvenir confus de certains faits considérables de sa vie. Enfin ses hallucinations la mettaient le plus souvent hors d'état de discerner le vrai du faux (Préf. II, III).

Comme art de falsifier, c'est parfait. Sans m'arrêter à le faire ressortir, je me demande comment celle que ses hallucinations mettent le PLUS SOUVENT hors d'état de discerner le vrai du faux peut le PLUS SOUVENT faire des réponses d'une CLARTÉ limpide, et comment une hallucinée qui le PLUS SOUVENT est hors d'état de discerner le vrai du faux peut faire des réponses que tout le monde estime de grand prix. L'assurance avec laquelle M. France écrit : *Il faut convenir qu'elle manquait étrangement de mémoire* est renversante si quelque chose pouvait étonner sous sa plume. Il n'y a qu'une voix parmi les témoins pour dire que la mémoire de l'accusée était merveilleuse. Le greffier, dont M. France rapporte fort inexactement la déposition, n'était pas un greffier quelconque : c'était le greffier principal, Manchon, celui qui tint constamment la plume. Son témoignage que Jeanne avait une mémoire de toute excellence, *maximam habebat MEMORIAM (Vraie Jeanne d'Arc, V, 164)* est celui, parmi beaucoup d'autres, du chanoine Caval, une créature des Anglais, un ami de Cauchon. Dans sa déposition embarrassée, il n'y a guère à retenir que le témoignage suivant : «*Elle avait une mémoire très extraordinaire, HABEBAT MULTUM BONAM MEMORIAM. Souvent il lui arrivait de dire : Je vous ai déjà répondu en ces termes, et elle ordonnait au greffier de chercher le jour où elle l'avait fait. L'on trouvait exactement sa réponse, sans rien de plus, rien de moins. Ce qui m'émerveillait dans une jeune fille*» (*Vraie Jeanne d'Arc, V, 94*).

Le lieutenant du roi, Pierre Daron, affirmait tenir des assistants que parfois, elle disait : «*Tel jour, ou il y a huit jours, la même question m'a été adressée, et voici quelle a été ma réponse. Le second greffier, Bois-Guillaume, s'étant avisé de le contester, on eut recours au procès-verbal qui lui donna raison. Jeanne toute joyeuse dit à Boisguillaume que s'il se trompait encore, elle lui tirerait les oreilles. Sa mémoire, comme ses réponses, était merveilleuse*» (*Vraie Jeanne d'Arc, V, 63*).

D'après ce même Bois-Guillaume, parfois elle refusait de répondre, et se contentait de faire lire par les greffiers les réponses déjà données (*Vraie Jeanne d'Arc, V, 125*).

Le Dominicain Le Sauvage, un des assesseurs, n'aimait pas à parler du procès, mais il ne pouvait se taire du sentiment d'admiration que lui avaient laissé ses réponses et l'excellence de sa mémoire (*Vraie Jeanne d'Arc, V, 441*).

Grâce à cette mémoire hors ligne, elle faisait souvent corriger la rédaction défectueuse du greffier. C'est le témoignage de Jean Monnet, secrétaire particulier de Beaupère, le principal interrogateur (*Vraie Jeanne d'Arc, V, 79*).

Il n'y a pas de séance où, souvent, à plusieurs reprises, elle n'ait affirmé la divinité de sa mission. Elle n'a pas été moins ferme à ne vouloir pas quitter l'habit viril sans la permission de ses saintes. Il suffit de lire le procès pour voir combien elle est d'accord avec elle-même. Ce qui vient d'être dit suffit pour qu'il soit inutile de réfuter les autres perfidies par lesquelles le dénigreur cherche à rabaisser la valeur hors prix des réponses de l'accusée. C'est par des arguties qu'il

cherche à prouver que Jeanne a varié sur des points d'ailleurs de minime importance.

M. France s'efforce de réduire à néant les réponses si lumineuses de l'accusée, et par contre, il donne toute autorité aux 70 articles du réquisitoire du promoteur, d'Estivet qu'il qualifie dans sa préface de hardi scélérateur.

Ame damnée de Cauchon, son factum était si dénué de preuves, si calomnieux, si bien mis en pièces par les courtes réponses de Jeanne, qu'il fut mis de côté par Cauchon lui-même. Les douze articles envoyés à l'Université de Paris, et base de la sentence, sont tirés des prétendus aveux de l'accusée, et nullement du réquisitoire. Il fondit au procès, avoue Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 123). Tel qu'il est couché dans l'instrument, c'est une pièce monstrueuse. Les incriminations sont renversées par les paroles mêmes produites pour les prouver, et c'est à pareille source que M. France va puiser dans une partie notable de son œuvre !

D'après lui, les calomnies du vil accusateur doivent prévaloir sur les attestations les plus juridiques. Cauchon avait, par l'intermédiaire du bailli anglais de Chaumont, Torcenay, prescrit une enquête au lieu d'origine de l'inculpée. Elle fut confiée à Gérard Petit, prévôt d'Andelot, auquel Nicolas Bailly fut adjoint comme greffier. L'enquête fut faite non seulement à Domrémy, mais encore dans cinq ou six paroisses des environs. Petit fit le voyage de Rouen pour en porter le résultat à Cauchon. Cauchon l'injurie et refusa de l'indemniser de ses frais. Pourquoi ? Petit en fit connaître la cause à un de ses compatriotes domicilié à Rouen, Jean Moreau, qui en témoigne à la réhabilitation. L'enquête n'avait fait découvrir sur la Pucelle rien que le prévôt n'eût voulu avoir été dit sur le compte de sa sœur (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 58). Nicolas Bailly vivait lors du second procès, et fut cité. Sa déposition confirme le dire de Petit, et le corrobore par des détails qui montrent avec quel sérieux les enquêteurs s'étaient acquittés de la commission imposée (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, 218).

A ces dépositions juridiques, M. France oppose le brutal démenti que voici : « *Qu'on n'ait recueilli ni à Vaucouleurs, ni à Domrémy, ni dans les villages voisins aucun fait à la charge de JEANNE, VOILA QUI N'EST NULLEMENT VRAI. BIEN AU CONTRAIRE, on y ramassa un grand nombre d'accusations contre Jeanne, qui hantait les fées, portait dans son sein une mandragore et désobéissait à ses père et mère, etc.*, (II, 240).

Sur quoi, M. France base-t-il son catégorique : *ce n'est nullement vrai* ? Des références qu'il cite, les unes ne disent absolument rien de ce qu'elles devraient prouver ; les autres renvoient au réquisitoire de d'Estivet en taisant les dénégations de la Bienheureuse. Il renchérit même sur celui qui, de son aveu, est un audacieux scélérateur. D'Estivet n'allègue ni l'enquête de Petit, ni des informations faites jusques dans la Touraine et le Berry. Quoi qu'elles ne soient mentionnées dans aucun document, M. France affirme qu'on y recueillit assez de charges *pour brûler dix hérétiques et vingt sorcières* (II, 240).

Cauchon qu'il qualifie avec d'Estivet d'*audacieux scélérateur* (préf., LV) jouit auprès de lui de la même autorité que le promoteur. L'on sait qu'au procès authentique, contresigné par les greffiers, le juge prévaricateur a ajouté des pièces qui ne le sont pas... Manchon dépose que l'évêque voulut le *contraindre* - c'est son expression - de les contresigner. C'était vouloir lui imposer un faux, puisque le greffier n'avait pas assisté aux scènes dont on voulait le contraindre de se porter juridiquement le garant. D'après ces actes, le matin du supplice, Jeanne aurait fait des aveux équivalents à une rétractation de l'origine de ses voix. Dans la *Vraie Jeanne d'Arc* (V, 457-466), il a été longuement démontré que les aveux prêtés à Jeanne sont contradictoires. Pour M. France, *la pièce est irrégulière au point de vue de la procédure ; elle n'en constitue pas moins un document historique d'une authenticité certaine* (Préf., III). Sur les sept témoins allégués par Cauchon, trois vivaient encore à la réhabilitation, et ont été entendus. Aucun n'a rien dit de ce que leur attribue la pièce surajoutée. Martin Ladvenu a fait une déposition diamétralement opposée. N'importe. Le confesseur de la dernière heure, le consolateur de la martyre s'est parjuré : c'est ce prélat *audacieux scélérateur* qu'il faut croire.

D'après M. France, ceux qui, à la réhabilitation ont signalé l'irrégularité *de la pièce n'ont nullement contesté le contenu de fausseté*. Or, Bréhal, dans le résumé que sous le titre de *recollectio* il a fait des avis des théologiens consultés, écrit que ces actes posthumes *n'ont aucune valeur, et sont non avenues. Nullius in verba, non præjudicant*.

Théodore de Lellis cite ces mêmes actes pour prouver que, d'après leur teneur, la Bienheureuse n'a jamais rétracté la réalité de ses apparitions. Ce qui est vrai, mais diamétralement contraire à l'assertion de M. France, d'après lequel *cette rétractation n'offre pas l'ombre d'un doute* (Préface, IV).

En tête de ceux aux travaux desquels M. France prétend se rapporter, se trouve de l'Averdy. Ce magistrat, que son philosophisme ne sauva pas de l'échafaud révolutionnaire, publia en 1790, une longue étude sur le double procès. Cette étude prend presque tout le troisième volume de la collection qui a pour titre : *Les manuscrits de la bibliothèque du roi*.

De l'Averdy termine son travail sur le procès de condamnation par l'appréciation suivante du document que son prétendu disciple affirme être un *document historique d'une authenticité certaine*.

« *Une pièce aussi vicieuse doit être rayée de la mémoire des hommes et ne peut mériter aucune croyance*, (p.154). Il y revient à la suite de l'étude du second procès : « *Ce dernier document émané des faux des juges de la Pucelle doit disparaître pour jamais pour aller se réunir aux fausses assertions (les douze articles, le réquisitoire de d'Estivet), à la fausse cédula d'abjuration, et faire place à la vérité attestée par une foule de témoins* (p. 454).

Au lecteur de juger et de qualifier.

CHAPITRE IV : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE RÉHABILITATION

I. RÊVERIES ET CONTRADICTIONS SUR LA REPRISE DU PROCÈS. - CE QUI DEVAIT EN DÉTOURNER CALIXTE III. - L'IMPARTIALITÉ DE CEUX QUI Y ONT PRIS PART INJUSTEMENT NIÉE.

II. COMMENT M. FRANCE SE DÉBARRASSE DES MEILLEURS TÉMOINS : CHARLOTTE BOUCHER, JEAN LUILLIER, LES ORLÉANAIS. - MOQUERIE. - CONTRADICTIONS. - PASQUINADES SUR LA DÉPOSITION DE DUNOIS ET DE GAUCOURT. - DÉNIGREMENT DE LA DÉPOSITION DE PAQUEREL. - EMPORTEMENTS CONTRE LES TÉMOINS DE ROUEN. - JUGEMENT DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉ DE L'ÂVERDY.

Le procès de réhabilitation fait et fera toujours le désespoir de la libre pensée. L'on en a vu l'inepugnable structure. La manière dont M. France cherche à s'en débarrasser ne fait qu'en faire ressortir la solidité. Elle montre de plus ce que devient ce zèle *tranquille quoique ardent*, avec lequel le persifleur dit avoir écrit son livre.

I. L'initiative même de l'Eglise lui déplaît. *L'Église entière a condamné Jeanne vivante durant la puissance anglaise, et la réhabilita après la victoire des Français* (Préf., xx). Un évêque seulement, entouré d'assesseurs dont M. France dit ailleurs qu'*ils croyaient au Pape, comme s'ils n'y croyaient pas* (II, 287), c'est l'Eglise entière ! La réalité c'est que de l'aveu même de la grande ennemie de la martyre, l'Université de Paris, *tout le bercail très fidèle de presque tout l'Occident était infecté du virus de cette femme* (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 400). Dans sa lettre aux princes de la chrétienté, la Cour d'Angleterre prétend que la Bienheureuse a séduit l'univers *presque entier* (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, 468). *Il n'y avait qu'une voix non seulement pour admirer ses exploits, mais pour la proclamer ornée de toutes les vertus* (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, 852), dit Bréhal, le parti anglais excepté.

Si l'on en croit M. France, Calixte III aurait démenti Nicolas V, son prédécesseur. *Nicolas V ne consentait pas à laisser croire que le sacré tribunal de la très sainte Inquisition fût faillible, et pût, ne fût-ce qu'une fois, rendre une sentence injuste* (II, 443). Il est très vraisemblable que l'affaire de la réhabilitation était arrêtée lors de la mort du Pontife. C'est affirmé dans une des pièces du procès de réhabilitation. Calixte III a nommé la commission des juges deux mois après être monté sur la chaire de saint Pierre. Il aurait pris un temps plus long pour engager une si grave affaire, à laquelle son prédécesseur aurait été opposé.

Il fallait du courage aux Vicaires de Jésus-Christ. pour mécontenter une aussi puissante nation que l'Angleterre. Nous avons les lettres par lesquelles la Cour anglaise prescrivait à tous ses sujets de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que la sentence de condamnation fût infirmée par un Concile général, ou par le Pape. Elle faisait même, pour cette affaire, appel à ses alliés (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, p. 481 et 479). Des lettres de garantie couvraient tous ceux qui, à un titre quelconque, étaient intervenus dans l'œuvre d'iniquité (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, 603). Une puissance était peut-être plus à redouter... La part principale du drame revient à l'Université anglo-bourguignonne de Paris, et l'on sait combien elle était mal disposée à l'égard de Rome. Si Cauchon a été heureux de s'abriter derrière l'*Alma mater*, pour satisfaire sa haine contre celle qui renversait le parti politique auquel il était voué corps et âme, il ne partageait pas les opinions schismatiques de l'Université. Il avait sous ce rapport bien mérité du Saint-Siège ; ce qui explique que dans le rescrit même de Calixte III, il soit dit : *bonæ memoriæ*. Voilà pourquoi le rescrit ordonne de s'attacher principalement à élucider l'innocence ou la culpabilité de la victime, et restreint le nombre de coupables à poursuivre. Il n'en indique que trois, dont deux certainement étaient morts. La justice humaine doit parfois fléchir devant le nombre et la puissance des coupables, preuve qu'il doit en exister une autre pour laquelle le nombre et la puissance ne sont rien (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, 38).

D'après M. France, témoins, théologiens, juges auraient été inspirés par le désir de plaire à Charles VII. Injure gratuite qui ferait de 150 à 200 chrétiens, autant de parjures, comme s'ils avaient admis la règle préconisée et pratiquée par M. de Voltaire : *Il faut mentir hardiment et toujours*, et non pas le commandement : *Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement*. - L'âme de la réhabilitation, le grand inquisiteur Bréhal, écrivait à un de ses savants confrères : F. Léonard, professeur à Vienne en Autriche : *«Le roi voulant éviter tout soupçon de partialité, dans une cause qui le touche de près, tient surtout à avoir le sentiment des savants étrangers à son royaume* (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, 238)... L'on ne connaît pas une seule preuve de l'intervention directe du roi auprès du Saint-Siège sur l'affaire de la réhabilitation. La lettre que lui prête Valeranus peut être regardée comme une des fictions nombreuses dans le poème de Puellâ.

II. M. France se débarrasse des témoins d'une manière où, soit pour le fond, soit pour la forme, la critique a peu ou rien à voir. Citer, c'est réfuter.

Dans, la maison de Jacques Boucher, la Bienheureuse couchait avec la fille de son hôte, Charlotte, une enfant de neuf ans. Lors de la réhabilitation, Charlotte, devenue la dame Huré, était probablement mère de famille, et avait trente-six ans. Dans sa déposition, elle déclare n'avoir vu dans la Bienheureuse rien que simplicité, humilité, chasteté, sans ombre de dérèglement dans sa personne, ses paroles, sa conduite. M. France se scandalise de tant de précocité (xxi), comme si c'était l'enfant de neuf ans qui rend pareil témoignage, et non pas une des premières bourgeoises d'Orléans, résumant ses souvenirs d'enfance.

D'après M. France, les bourgeois d'Orléans étaient *fins comme l'ambre* (I, 125). *Résolus à défendre leur ville, ils agissent avec promptitude, sagesse et merveilleuse ardeur* (I, 132-133). L'éloge doit s'appliquer à celui que Charles VII créa chevalier, au sacre, pour sa belle conduite durant le siège, à Jean Luillier (*Jacques Boucher*, par M. Boucher de Molandon, p. 51). Il avait lors du siège trente ans, et, dans la suite, il fut élevé aux premières charges de la cité par le suffrage de ses concitoyens. M. France convient qu'il devait être le plus avisé des vingt-quatre bourgeois appelés à témoigner à la réhabilitation, qui firent de sa déposition leur propre déposition (II, 446). Or voici comment il apprécie dans sa préface le témoignage de ce plus avisé des Orléanais, *fins comme l'ambre, qui agissaient avec promptitude, sagesse et merveilleuse ardeur*.

«Un marchand drapier d'Orléans, nommé Jean Luillier, hardi comme l'archer de Bagnolet, vint devant la commission déclarer que les habitants, ni la garnison, ne pouvaient résister contre les ennemis rassemblés en si grand nombre (Préf., xxiv). Il y revient dans le courant de l'ouvrage à plusieurs reprises, englobant dans la même appréciation et le grand canoniste du temps, Jean de Mâcon, et le notaire Guillaume Girault. Les uns et les autres étaient absorbés par *des imaginations tristes au point de n'avoir pas fait le compte des assiégeants et des assiégés* (I, 327). Du brave Luillier, il dit encore : *«La peur des Anglais lui donnait la berlue»* (II, 446).

Beaucoup de lecteurs ne connaissent pas l'archer de Bagnolet, pas plus que moi qui l'ignore absolument ; mais ils se demanderont peut-être quelles sont ses hardiesses pour qu'elles dépassent celles d'un auteur si peu d'accord avec lui-même. M. France professe peu de considération pour les marchands drapiers. Il oublie la place que tenait à Paris le pré-

vôt des marchands, à la tête desquels se trouvaient les drapiers. Ce fut un marchand drapier, Jean Lallier, presque un homonyme de Jean Luillier, qui, avec Dunois et Richemont, rendit, en 1436, Paris à la France. Pareil dédain fait penser que M. France est d'après Vapereau, le fils du libraire Thibault.

La déposition de Dunois, défenseur d'Orléans, celle de Raoul de Gaucourt, qui en était bailli, les deux premiers représentants du roi, n'ont pas plus de valeur. De Gaucourt ayant fait sienne celle du Bâtard d'Orléans, il faut entendre des deux ce que M. France dit de cette dernière.

«Il faut que sa déposition (de Dunois) ait été bien maltraitée par la traduction (elle est en latin) et par les scribes ; sans cela on serait obligé de croire que le prudent seigneur la fit faire par son chapelain. Il y parle du grand nombre des ennemis en termes plus convenables à un chanoine de la cathédrale, ou à un marchand drapier, qu'en capitaine chargé d'assurer la défense et tenu de connaître les forces de l'ennemi (XXIII).

L'on ne réfute pas semblable pasquinade. A cinq siècles de distance, M. France sait mieux l'état de l'armée anglaise que tous ceux qui lui tinrent tête durant sept mois.

Plus les témoins sont compétents, plus M. France s'attache à les dénigrer par des procédés qui ne sont qu'à lui. Qui pouvait être plus autorisé que F. Paquerel, moine Augustin, qui, en qualité d'aumônier et de confesseur, faisait partie de la maison que Charles VII avait constituée à la Libératrice ? Il la suivit depuis Tours, où il enseignait dans le couvent de son Ordre, jusqu'à la catastrophe de Compiègne. Voici comment M. France se défait de sa déposition : *«Il (Paquerel) restait dans sa vieillesse d'esprit léger et crédule (II, 467).* Quel âge avait-il donc en 1456 ? M. France ne le dit pas, et, à ma connaissance, on ne le trouve dans aucun des documents publiés jusqu'à ce jour. D'esprit léger et crédule, cela signifie qu'il rapporte des faits d'où l'on peut induire le surnaturel. Il fut témoin de presque tous. Il ne le fut pas de la première entrevue du roi et de la Pucelle. C'est de la Pucelle qu'il dit tenir ce qu'il en rapporte, entre autres cette parole : *Vous serez lieutenant du roi du ciel qui est roi de France.* Il n'était pas encore attaché à l'héroïne. Il se trompe sur la date ; cette erreur accidentelle ne justifie nullement l'épithète de *léger d'esprit et crédule*. On ne remarque ni légèreté, ni crédulité dans sa très sérieuse déposition. M. France lui attribue fort à tort d'avoir voulu, le vendredi soir, détourner la Pucelle de donner l'assaut le lendemain aux Tourelles, par la considération que les Anglais étaient beaucoup plus nombreux que les Français, qu'il fallait attendre les renforts promis par le roi. Paquerel n'a rien dit de semblable : il a rapporté que le propos était celui de l'envoyé des capitaines royaux offensés par la gloire de l'héroïne qui les rejetait dans l'ombre. Il était loin de l'appuyer. Le dénigreur lui reproche de n'avoir rien dit de la Bienheureuse à partir du siège de Paris. Les témoins n'étaient pas appelés pour raconter son histoire, mais pour faire la lumière sur sa condamnation. Ce que Paquerel nous dit de sa piété et de ses vertus se rapporte à la période où il a été à sa suite.

Insulter des témoins n'est, pas les réfuter ; c'est avouer qu'on n'a pas de bonnes raisons à leur opposer. Plus encore que vis-à-vis du confesseur de la Bienheureuse, M. France use de l'insulte vis-à-vis de ceux qui à Rouen furent plus rapprochés de l'accusée et de la victime. Voici en quels termes il parle des greffiers.

«On trouva dans les artisans de la condamnation les meilleurs artisans de la réhabilitation. Les greffiers du seigneur de Beauvais, les Boisguillaume, les Manchon, les Taquel, tous ces encriers d'Église qui avaient instrumenté pour la mort firent merveille pour démonter l'instrument. Autant ils avaient mis de zèle à construire le procès, autant ils y trouvèrent de défauts. Ils y découvrirent autant de vices qu'on voulut, et de quel ton lamentable ces procéduriers bénins, ces chicaneurs attendris dénonçaient ce qu'ils avaient mis en bonne et due forme (II, 448).

Inutile d'observer que ce ne sont pas les greffiers qui montent un procès. Le principal d'entre eux, Manchon, ne se prêta qu'à contrecœur à instrumenter. Sa probité professionnelle fut soumise à de dures épreuves. S'il fut coupable de quelques faiblesses, il résista assez fréquemment pour encourir les menaces des Anglais. Ni sa déposition, ni celles de ses adjoints n'ont les caractères que le railleur leur attribue.

De l'appariteur Massieu, M. France écrit : *Il inventa mille fables pour noircir Cauchon, comme si le vieil évêque n'était pas déjà assez noir (II, 449).* En effet, M. France l'a dit un AUDACIEUX SCÉLÉRAT. Massieu était un prêtre de mœurs déréglées, mais n'admet-on aujourd'hui à déposer que des témoins de mœurs irréprochables ? Il plaît à M. France de le dire inventeur de mille fables ; cela ne suffit pas comme preuve.

La déposition des deux Dominicains Martin Ladvenu et de La Pierre est appréciée avec un zèle également tranquille : *«Les commissaires de la révision tirèrent du couvent des Frères Prêcheurs, une paire de moines lamentables, Frère Martin Ladvenu et Frère Isambart de La Pierre, qui pleurèrent à cœur fendre en racontant la piteuse fin de cette pauvre Pucelle qu'ils avaient déclarée hérétique et brûlée vive» (II, 449).*

Leur témoignage fend le cœur par les faits qu'ils rapportent et non par le ton qu'ils y mettent. Ils n'ont déclaré avec les autres assesseurs Jeanne hérétique que lorsque la sentence de l'Université de Paris eut rendu toute protestation inutile et dangereuse. La faire entendre, eût été héroïque, et grand honneur pour les fils de saint Dominique ; mais l'héroïsme est rare. Ils ont été les consolateurs de la dernière heure, loin de l'avoir fait brûler vive.

Ce que nous savons du bourreau est contenu dans les paroles suivantes d'Isambart de La Pierre : *«Après l'exécution, le bourreau vient à lui et à son compagnon Martin Ladvenu, frappé et ému d'une merveilleuse repentance et terrible contrition, comme tout désespéré, craignant de ne savoir jamais impétrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avait fait à cette sainte femme».* Voici ce qu'en dit l'ardent et calme historien :

«Après l'exécution, le soir, le bourreau geignant, et sans doute ivre, alla, selon sa coutume, mendier au couvent des Frères Prêcheurs. Cette brute se plaignait d'avoir eu grand mal à expédier Jeanne. Selon une tradition imaginée plus tard, il aurait dit à un religieux qu'il craignait d'être damné pour avoir brûlé une sainte. S'il avait tenu ce propos dans la maison du Vicaire inquisiteur, il aurait été jeté immédiatement dans un cul de basse fosse, jugé en matière de foi, et en grand danger d'être traité comme celle qu'il appelait une sainte. La vérité est qu'il se faisait auprès des religieux un mérite d'avoir exécuté une sorcière et qu'il venait chercher sa pitance» (II, 297).

M. France n'a pas toujours recours à pareils emportements. Parfois il se contente de jeter le doute, sans d'autre raison que le témoignage est en opposition avec ses idées préconçues d'absolu naturalisme. *On peut le croire, on peut ne pas*

le croire, c'est un récit hagiographique, etc.

Quant aux savantes consultations provoquées dans toute la chrétienté, M. France les constate : *Des piles énormes de mémoires composés par des docteurs d'un savoir éminent, canonistes, théologiens, juristes, tant Français qu'étrangers, furent versées au procès* (II, 449). Mais, d'après M. France, l'on n'y trouve que deux choses : l'inculpée a toujours été très soumise à l'Église ; en dehors de sa mission elle était très simple. Le maître de M. France, Arouet, *la dit idiot*. Les mémoires sont en latin : c'est une excuse. Les plus hautes questions y sont abordées. En 1890, le volume : *La Pucelle devant l'Église de son temps* en donna la traduction, ou une analyse très substantielle. Il faisait dire à un protestant, académicien comme M. France, à M. Cherbuliez, que c'était une grande époque que le moyen âge, et qu'après cette publication, la libre pensée n'avait rien à prétendre sur Jeanne d'Arc (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} août 1890).

Opposons encore aux dénigrements de M. France le jugement de celui que M. France met en tête de ceux qu'il proclame ses maîtres, de Laverdy :

«*Le jugement (la réhabilitation) a été rendu après la procédure la plus impartiale et la plus complète. Les juges de la réhabilitation ont examiné le procès dans les moindres détails. Ils ont fait mettre par écrit ce qu'ils ONT DIT et PENSÉ dans le cours de leurs délibérations. Ils ont conservé ce travail aux siècles futurs, pour les convaincre de la justice qui a dicté leur décision ; ils ont montré les dispositions que la justice leur prescrivait de prendre. IL NE PEUT DONC PAS Y AVOIR DE JUGEMENT PLUS RÉFLÉCHI, MIEUX PRÉPARÉ ET PLUS JUSTE EN LUI-MÊME (Opere citato, p. 532).*

CHAPITRE V : DÉNIGREMENT DES CHRONIQUES

LEURS AUTEURS INJUSTEMENT RABAISSÉS.

I. DÉNIGREMENT DE TOUT POINT INJUSTE DE LA CHRONIQUE DE PERCEVAL DE CAGNY, DE LA CHRONIQUE DITE DE LA PUCELLE OU DES DEUX COUSINOTS. - M. FRANCE DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉ À SON PRÉTENDU MAÎTRE VALLET DE VIRVILLE.

II. QUELQUES FAUSSES ASSERTIONS SUR LA CHRONIQUE DE JEAN CHARTIER, SUR LA COMPOSITION DU MYSTÈRE DE LA DÉLIVRANCE D'ORLÉANS. - POURQUOI M. FRANCE RECULE LA DATE DE LA COMPOSITION DES PIÈCES. - EXCÈS ET FAUSSETÉS DANS LA CRITIQUE DE MONSTRELET. - SI WAVRIN DE FORESTEL N'A PAS VU JEANNE À PATAY. - INJUSTE MÉPRIS DES LETTRES DE JUSTINIANI ET POURQUOI ? - PAR QUELLE ABSURDITÉ M. FRANCE CHERCHE À DÉPRIMER LA VALEUR DES DOCUMENTS ROYAUX.

Une des habiletés de M. France, c'est de taire les titres que les chroniqueurs ont à la confiance du lecteur. Perceval de Cagny est désigné sous le nom dédaigneux de *domestique, d'écuier d'écurie* de la maison d'Alençon. C'était un vieux serviteur, entouré de la confiance du grand-père, du père du jeune duc Jean IV, dont, avec le titre de maître de son hôtel, il était comme le Mentor. De Cagny était au service de la maison depuis dix-neuf ans, quand Jean IV vint à la vie. Orphelin de père à neuf ans, fait prisonnier à Verneuil, à seize ans, retenu en captivité durant deux ans, l'administration de la maison princière retombait sur le fidèle maître de l'hôtel.

La lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan, si riche de détails, est d'un simple maître des requêtes, tandis qu'en réalité, elle est d'un sénéchal du Berry, d'un chambellan de Charles VII, un des premiers dignitaires de la Cour.

Non moins importante est la lettre d'Alain Chartier à un prince inconnu. M. France la donne comme l'œuvre d'un humaniste, sans plus, et tait le nom de l'auteur qu'il dit ailleurs avoir relevé la langue française.

I. Il est difficile de porter de la chronique de Perceval de Cagny un jugement manifestement plus faux que celui qui est renfermé dans les lignes suivantes : *On aurait attendu un récit moins inexact et moins vague des faits accomplis par la Pucelle en compagnie de celui qu'elle appelait son beau duc* (x). Or, il se trouve que pour les faits accomplis en compagnie de la Pucelle, c'est-à-dire depuis le commencement de l'expédition de la Loire jusqu'au retour à Gien, le chroniqueur indique non seulement le jour où les faits se sont passés, mais souvent jusqu'au moment de la journée. Peu lettré, dans un poste secondaire, le maître de l'hôtel du duc d'Alençon s'étend peu, il rapporte brièvement les circonstances, les paroles qui l'ont frappé, et ces courts détails mettent parfois sous les yeux toute une situation, mieux que de longs développements. Fort exact et précis pour les faits accomplis par la Pucelle en compagnie du duc, il l'est beaucoup moins pour ceux qui ont précédé et suivi. Il était auprès de son maître ; son récit ne peut être que d'un témoin oculaire ; on le devinerait, et il le dit quand il écrit : *Elle fit des choses incroyables à ceux qui ne les avaient pas vues, et l'on peut dire qu'elle en aurait fait bien davantage, si le roi et ses conseillers se fussent bien conduits et maintenus envers elle.*

Ame très loyale et très française, profondément attaché à son maître, ce n'est pas aux dépens de la vérité qu'il veut le louer et le surfaire. Le duc d'Alençon dans la campagne de la Loire avait le titre de lieutenant du roi, avec l'ordre de se conformer à la direction de la Bienheureuse. De Cagny présente l'héroïne constamment au premier plan. Autre preuve de son impartialité, que M. France met en suspicion. De Cagny blâme fortement le roi et les seigneurs de s'être livrés au repos dans leurs châteaux, au lieu de continuer les conquêtes de la Libératrice. Or, en tête des seigneurs dont il blâme l'indolence, il met le duc d'Alençon. Si, comme l'affirme M. France, il était payé pour dicter sa chronique, ce n'était pas pour semblable mention.

La *Chronique dite de la Pucelle*, universellement si estimée depuis sa publication par Godefroy, porte avec elle de telles preuves d'authenticité, que le Père Berthier, dans la dissertation sur Jeanne d'Arc qui termine un des volumes de *l'Histoire de l'Église gallicane*, observait qu'elle ne pouvait être que d'un témoin oculaire. Vallet de Virville, assez pauvre historien, mais paléographe d'une acuité et d'une patience peut-être sans égales, dans l'étude des documents médiévaux, a confirmé le jugement du Jésuite et a soulevé le voile de sa composition. Il a prouvé qu'elle était l'œuvre de deux auteurs, tous deux du nom de Guillaume Cousinot, qu'il estimait être l'oncle et le neveu. On a depuis établi que c'était plus encore, que les deux auteurs étaient le père et le fils. Le père, Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, était

dans la ville durant le siège ; le second, qui devait dans la suite être le seigneur de Montreuil, était attaché à la personne de Charles VII, en qualité de maître des requêtes, très vraisemblablement. Le père a rédigé une chronique fort brève sous le titre de *Gestes des nobles Français*, à partir de l'origine de la monarchie jusqu'à l'arrivée de l'armée de Charles VII à Troyes ; le fils a composé aussi une chronique, mais qui commence avec le règne du même prince, et finit au retour de l'armée du sacre à Gien. N'ayant assisté ni à la délivrance d'Orléans, ni à la campagne de la Loire, le fils transcrit le récit paternel, et reprend ensuite la narration des mêmes faits, en y ajoutant des détails omis par le père.

Voici en quels termes M. France essaie de rabaisser une chronique aussi véridique dans son fond que piquante dans sa forme : «*La Chronique appelée chronique de la Pucelle, comme si elle était la chronique par excellence la chronique de l'héroïne, est extraite d'une histoire intitulée Geste des nobles François. Mais elle n'en a pas été extraite sans changements, ni additions. Ce travail fut opéré en 1467. Quand on aura démontré que la Chronique de la Pucelle est d'un Cousinot enfermé dans Orléans pendant le siège, ou même de deux Cousinot, oncle et neveu selon les uns, père et fils selon les autres, il n'en restera pas moins vrai, qu'elle est en grande partie copiée du journal du siège, de Jean Chartier, et du procès de réhabilitation. Cet ouvrage ne fait pas grand honneur à son auteur, quel qu'il soit, car on ne peut pas beaucoup vanter un faiseur d'histoires, qui raconte deux fois les mêmes événements avec des circonstances différentes et inconciliables, sans paraître le moins du monde s'en apercevoir*» (Préf. IX-X).

Pour les chroniqueurs, comme pour les témoins de la réhabilitation, M. France s'acharne surtout contre les documents qui par leur authenticité et leurs détails renversent le plus sa thèse.

C'est encore un de ceux aux travaux desquels M. France prétend s'en référer qui va lui répondre, Vallet de Viriville, un de ses maîtres préférés. Le célèbre paléographe a fait précéder l'édition de la Chronique de la Pucelle qu'il a donnée, d'une longue introduction, dans laquelle il traite avec sa sagacité accoutumée, les questions les plus intéressantes sur la pièce qui nous occupe.

«*La supériorité de la Chronique de la Pucelle, et son origine distincte de la geste éclatent pour ainsi dire dans toutes les parties qui la composent* (p. 46). *Elle est nécessairement l'œuvre d'un homme bien éclairé qui occupait auprès du roi une position considérable. Aucune autre chronique du parti français ne s'exprime avec une telle aisance et des lumières aussi remarquables sur les plus grandes affaires, aussi bien que sur des particularités à la fois très circonstanciées et très intéressantes. Sa chronique nous rend compte à peu près à chaque page des séances du conseil privé de Charles VII, et son style et le ton de son langage est celui d'un membre de ce conseil. Il a conversé au sujet de certains détails qu'il rapporte, avec des hommes munis sur ces faits, de l'autorité la plus haute et la plus compétente*» (p. 47-48).

La chronique est extraite de la Geste comme la Loire est extraite du Loiret. «*La Geste est un modeste abrégé... La méthode, le plan et surtout l'intelligence qui règnent dans la chronique sont tout différents... La chronique emploie quelquefois la geste... elle la dépasse toujours en étendue. La supériorité de la Chronique éclate pour ainsi dire dans toutes les parties*» (p. 44).

II. Quant aux emprunts faits au Journal du siège, Vallet de Viriville établit qu'il n'en est rien, par la raison que si on peut tirer le moins du plus, il est impossible de tirer le plus du moins. Il prouve ce que déjà Godefroy avait observé, que Montreuil est le prêteur et Chartier l'emprunteur.

L'accord entre la chronique et les témoins n'est autre que celui de témoins véridiques racontant un même fait. Rien n'indique qu'il y ait eu collusion ; la forme du récit est différente.

L'assurance avec laquelle M. France affirme que la chronique a été composée en 1467, sous Louis XI, est tout à fait digne de l'archer de Bagnole. Le maître dont M. France prétend utiliser les recherches prouve qu'elle n'a pu l'être que sous Charles VII. Certaines parties ont été vraisemblablement écrites vers 1439 (p. 46, 53 et sq.). Rien, absolument, n'explique cette date de 1467 donnée avec tant d'assurance. L'on voit une fois de plus par son *il n'en est pas moins vrai*, par le mépris qu'il témoigne pour celui qu'il appelle un faiseur d'histoires, qu'il n'est jamais plus affirmatif que lorsqu'il avance une patente fausseté.

Ce n'est que pour la délivrance d'Orléans et la campagne de la Loire, que le fils use de l'œuvre paternelle. Il avertit au moins une fois qu'il reprend le récit abrégé qu'il a déjà donné. «*Pour déclarer plus à plein, écrit-il, la prise de Jargeau, etc.*». Une lecture très attentive, ne nous a fait découvrir qu'une seule divergence. La geste fait durer l'attaque de Jargeau deux jours, la chronique huit jours.

Œuvres de témoins oculaires, la Chronique de Perceval de Gagny, et plus encore celle des deux Cousinot sont d'un intérêt à part pour l'histoire de l'héroïne jusqu'à son arrivée à Gien : raison pour M. France de les discréditer, et pour la critique d'en montrer la valeur. Afin de ne pas être infini, il faut se borner à signaler quelques-unes des fausses assertions par lesquelles il cherche à ruiner l'autorité des autres chroniques.

«*Jean Chartier, chantre de Saint-Denis, exerçait l'office de chroniqueur de France en 1449*» (VI). Si M. France avait lu le commencement de la chronique, il aurait vu qu'il était entré en fonctions douze ans plus tôt. Chartier nous apprend que Charles VII lui confia la charge d'historiographe le 18 novembre 1438, aux appointements de deux cents francs par an. M. France lui reproche sa brièveté sur la condamnation de la martyre. Il ne pouvait en parler qu'après le procès de réhabilitation en 1456. Le récit des événements de 1431 était vraisemblablement livré aux copistes et déjà du domaine public.

Placer la composition du mystère de la délivrance sous Louis XI, est une de ces hardiesses dignes de l'archer de Bagnole, que l'on trouve à toutes les pages de la prétendue vie de Jeanne d'Arc. Il est moralement certain que le drame a été mis sur la scène en 1435 et 1439.

La raison pour laquelle M. France recule ainsi la composition des pièces qui détruisent son roman est facile à deviner. L'autorité de ces documents est d'autant plus facile à contester qu'ils ont été écrits à une date plus éloignée des événements.

Parmi les chroniqueurs bourguignons, Monstrelet tient certainement le premier rang. Il est le plus étendu, contemporain, puisqu'il a vu la prise de l'héroïne à Compiègne. Attaché à la personne de Jean de Luxembourg, il était en situation

de bien connaître ce que l'on disait de la guerrière dans le parti ennemi. Malgré quelques inexactitudes, il donne assez fidèlement et d'une manière suivie, l'histoire de la Pucelle. M. France essaie d'ébranler son autorité en citant une boutade de Rabelais qui le dit : *Baveux comme un pot de moutarde*. Critique qui, par sa forme et par celui dont elle émane, est fort peu digne de l'histoire. Monstrelet est riche de documents reproduits *in extenso*. Pareil mérite l'aura fait trouver *baveux* par l'auteur de *Gargantua*. Il plaît à M. France de dire que Monstrelet s'est inspiré de la chronique *dite des Cordeliers*. Assertion non seulement gratuite, mais dénuée de toute vraisemblance. Ni la marche du récit, ni la manière de dire n'accusent la moindre parenté. Si Monstrelet avait eu en main la chronique des Cordeliers, il n'aurait pas manqué de lui emprunter les pièces de la trêve de Compiègne, et de la cession du Gouvernement de Paris au duc de Bourgogne qui fait le meilleur mérite de la Chronique des Cordeliers.

Wavrin de Forestel, qui généralement ne fait qu'envenimer Monstrelet, est précieux pour le récit qu'il fait de ce qui se passa dans l'armée anglaise avant qu'elle fût écrasée à Patay. Il était attaché à la personne de Falstof, et nous tient fort au courant de ce qui regarde son maître. Son maître ne tira pas l'épée à Patay ; il demanda son salut à une prompte fuite pour laquelle il se vit enlever sa jarretière. De Forestel s'enfuit avec lui. M. France en profite pour dire que, présent à Patay, il n'y vit pas Jeanne. Il fallait dire qu'il ne vit pas le massacre de l'armée anglaise. En réalité il est plus vrai de dire qu'il n'a vu qu'elle. Il la montre décidant les Français à poursuivre Talbot et leur garantissant *bon conduit*. Après la victoire, il peint les capitaines se pressant autour de Charles VII et lui disant que *par dessus tout on devait savoir gré à la Pucelle de ce qui s'était passé* (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 503).

Panrace Justigniani, si bien placé à Bruges, la capitale des Etats flamands du duc de Bourgogne, pour être bien renseigné, n'a transmis à Venise que des nouvelles fabuleuses et imaginaires. *L'on ne trouve pas dans la Chronique un fait, un seul fait qui soit présenté dans son véritable caractère et sous un jour naturel* (XVIII). En effet, les détails donnés par le noble Vénitien, qui, la plupart s'encadrent si bien dans les faits connus par ailleurs, font resplendir le surnaturel. C'est toute la raison de l'impudente assertion que l'on vient de lire. Faut-il ajouter que le falsificateur se garde bien de dire que l'auteur de la *Vraie Jeanne d'Arc*, le premier, a mis au jour les lettres sur la Pucelle rapportées dans la chronique Morosini ? Ce n'est qu'à la suite que M. Germain Lefèvre-Portalès a publié ses volumes. Il a accompagné sa publication de notes : elle n'en est pas dénuée dans la *Vraie Jeanne d'Arc*.

Charles VII, dans de nombreuses pièces, a exalté les services rendus par la Pucelle. *Ses mérites sont au-dessus de toute récompense*, dit-il. A cause d'elle, il anoblit de Cailly, toute la postérité masculine et féminine de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, exempte à perpétuité Greux et Domremy de tout impôt.

M. France nie l'authenticité des lettres d'anoblissement de de Cailly. Pourquoi ? Tel est son bon plaisir. La raison est de toute insuffisance. Ce n'est pas, sans efforts, croyons-nous, qu'il a imaginé le tour suivant pour affaiblir l'autorité des documents royaux. *Il reste à savoir si le roi de France ne jugeait pas à propos de devoir son royaume à la Pucelle, hérétique au regard des chefs de l'Église universelle, mais de bonne mémoire pour le menu peuple de France, plutôt qu'aux princes du sang et aux chefs de guerre, dont il se souciait peu de vanter les services après la révolte de 1440, la Praguerie* (VII).

Admirable ! les documents royaux sont de 1429 ; la Praguerie de 1440, la condamnation comme hérétique par Cauchon est de 1431. Alors que ces faits ne s'étaient pas encore passés, et que rien ne les faisait prévoir, ils influaient sur les pièces de la chancellerie royale !

Pour que dans le passé, rien ne puisse être opposé à la Jeanne d'Arc sortie de son cerveau, M. France s'en prend au XV^e siècle tout entier.

CHAPITRE VI : LE XV^e SIÈCLE D'APRÈS M. FRANCE

I. COMBIEN NOIR LE TABLEAU TRACÉ PAR M. FRANCE DU XV^e SIÈCLE. - LES GRANDES CHOSES ACCOMPLIES DANS LA PÉRIODE À CE POINT CALOMNIÉE. - LE PAYS À L'ABRI DES INVASIONS DEPUIS LA PUCELLE JUSQU'À LA RÉVOLUTION. - COMBIEN NOMBREUSES ET TERRIBLES DEPUIS LA RÉVOLUTION. - MANIÈRE HONTEUSE DONT ELLES SONT REPOUSSÉES. - LES ARMÉES DU XV^e SIÈCLE CALOMNIÉES.

II. LES PLUS MERVEILLEUSES DÉCOUVERTES D'UN SIÈCLE AUQUEL M. FRANCE DÉNIE TOUTE ORIGINALITÉ. - LES ŒUVRES SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES, D'UN SIÈCLE DUQUEL M. FRANCE LES DIT ABSENTES.

III. NOMBREUSES ET MAGNIFIQUES PREUVES DE PATRIOTISME : LES DÉNÉGATIONS EFFRONTÉES ET LES CYNIQUES RICANEMENTS DE M. FRANCE. - BASSES INTENTIONS PRÊTÉES À TOUS LES PERSONNAGES QUI VIENNENT DANS SON RÉCIT.

I. M. France nous dit qu'il a vécu longuement *de la vie des hommes du XV^e siècle et lu dans leurs âmes* (Préf., LXXVIII), et il a tant accordé au désir d'y faire vivre le lecteur qu'il n'est pas loin de croire qu'il y a excès (Préf., LXXX). Voyons donc ce qu'il y a vu et ce qu'il nous montre. Parlant des témoins entendus à la réhabilitation, il écrit :

«Les témoins se montrent pour la plupart simples à l'excès et sans discernement. Dans cette foule de gens de tout âge, de toute condition, on est attristé de trouver si peu d'esprits judicieux et lucides : Il semble que les âmes fussent alors baignées dans un demi-jour où rien ne paraissait distinct. La pensée comme la langue avait d'étranges puérilités. On ne peut pénétrer dans cet âge obscur (! ! !) sans se croire parmi des enfants. Au long d'interminables guerres, la misère et l'ignorance avaient appauvri les esprits, et réduit les hommes à une extrême misère morale. Le costume des nobles et des riches, étriqué, déchiqueté, ridicule, trahit la gracilité absurde du goût et la faiblesse de la raison. Un des caractères les plus saisissants de ces petites intelligences, c'est la légèreté. Elles sont incapables d'attention : elles ne retiennent rien. Il faudrait n'avoir pas lu les écrits du temps pour n'être pas frappé de cette infirmité presque générale (Préf., XXI).

Voici ce qu'était l'art de la guerre, et l'esprit qui animait ceux qui la faisaient : *Pour faire la guerre en ce temps-là, il suf-*

faisait de savoir monter à cheval. Nulle idée de marcher sur plusieurs lignes, d'opérations d'ensemble...

L'art militaire se réduisait à quelques ruses de paysans et à certaines règles de chevalerie... Les routiers ne connaissaient ni amis, ni ennemis, et n'avaient de cœur qu'à piller. Les nobles montraient grand vouloir d'acquérir honneur et louange ; en fait, ils songeaient au gain (Préf. XLII).

Que faut-il penser du mouvement, de l'élan des esprits ?

Rien alors n'était plus méprisable et plus odieux qu'une idée singulière. L'originalité n'existait à aucun degré dans les esprits. - Ces scolastiques, plus secs que leurs parchemins, étaient pourtant des hommes ; ils se déterminaient par sentiment, par passions, par des intérêts spirituels ou temporels (I, 447-448).

Où en était-on de la culture des arts ?

«J'ai interrogé ce qui reste de pierre, de fer ou de bois travaillé par ces vieux artisans, plus libres et par cela même plus ingénieux que les nôtres, et qui témoignent du besoin de tout orner. J'ai étudié le mieux que j'ai pu les images peintes et taillées. Non pas précisément en France ; car on n'y ouvrait guère en ce temps de misère et de mort, mais en Flandres, en Bourgogne, en Provence, œuvres d'un style à la fois affecté et naïf, souvent exquis (LXXVIII).

M. France nous trace pareil tableau de l'année qui vit la réhabilitation, *les témoins se montrent*, etc. Un rapprochement entre ce qu'était la France à l'arrivée de la Pucelle en 1429, et ce qu'elle était devenue un quart de siècle après, lors de l'acte réparateur, en 1456. Lors de l'arrivée de la Bienheureuse Lorraine, après l'ignominieuse défaite de Rouvray, le roi de Bourges songeait à quitter un royaume où son autorité était nulle. Ses plus puissants vassaux faisaient hommage à l'Anglais, ou se proclamaient indépendants dans leurs fiefs, qu'ils cherchaient à arrondir. Nulles finances ; le roi n'avait pas de quoi satisfaire à ses premières nécessités et à celles de la reine. Nulle justice. Des mercenaires sans solde vivaient sur le pays. D'après un contemporain de toute gravité, Martin Berruyer, la France était une vraie caverne de brigands. La misère des peuples est au-dessus de toute description. Tous les documents en font foi (voir *Vraie Jeanne d'Arc*, II, p. 37-61).

En 1456, le roi de Bourges était devenu incontestablement le premier monarque de la chrétienté. Aucun de ses prédécesseurs depuis Charlemagne n'avait régné sur des Etats aussi étendus... Si l'envie avait arrêté la marche de géant que l'envoyée du ciel avait imprimée à la France agonisante durant les quatre mois qui suivirent son entrée à Orléans, sa mission, ainsi qu'elle l'avait prophétisé, était finalement accomplie. L'Anglais était expulsé, même de la Guyenne, qu'il possédait depuis trois siècles. Il ne lui restait que Calais, comme souvenir de ce qu'il avait été dans un pays, dont le traité de Troyes l'avait reconnu le maître à perpétuité.

La France comme anéantie était devenue le *royaume de bénédiction*, le *royaume de justice et de sécurité*, le *royaume de crémeur* (redouté), le *souverain honneur du monde*. Ainsi parle Chastellain ; et l'historien de Charles VII, M. de Beau-court, entasse les témoignages qui prouvent qu'ainsi parlaient amis et ennemis (*Histoire de Charles VII*, t. VI, 448, 449). Charles VII fut toujours grand ami de la justice. Aux jours de son impuissance, il gémissait sur l'oppression de son peuple. Dès qu'il en eut le pouvoir, il fit régner une sécurité telle que, d'après le chroniqueur Leclerc, l'on pouvait aller d'un bout du royaume à l'autre, comme dans les rues d'une ville bien policée. Une armée permanente, régulièrement payée, remplaça les bandes pillardes, non moins redoutables à ceux qu'elles étaient censées défendre qu'aux ennemis. S'il eut le tort de publier la Pragmatique-Sanction de Bourges, il eut le mérite de s'opposer à la réouverture du schisme, et d'amener la renonciation de l'antipape Félix V. La Providence le récompensa en lui donnant de conquérir la Normandie l'année même, et la Guyenne l'année suivante. Les contemporains y virent un secours particulier de Dieu, ainsi que l'indique le docte évêque de Lisieux, Thomas Basin : «Après ces victoires remportées par un secours spécial, Charles VII gouverna avec tant de sagesse, qu'il laissa à son fils, dans un état florissant, le royaume qu'il avait trouvé presque détruit».

Charles VII a été surnommé *le bien servi*. Il le fut par cette génération de *petites intelligences*, au dire de M. France, si rachitique. Si elle sortait du tombeau, si avec elle reparaissaient les âges chrétiens, visés dans le XV^e siècle, quelle accablante réponse ils feraient à leurs détracteurs. Dans une de ses lettres de 1812, le comte de Maistre met au nombre des privilèges du peuple français de *pouvoir entrer chez les autres quand il lui plaît, et de ne pas souffrir que les autres entrent chez lui*.

Ce fut vrai à partir de l'expulsion des Anglais jusqu'au jour où le nom du Seigneur de la Libératrice fut rayé de nos lois. Le roi de la Pucelle constitua si bien le royaume que non seulement l'étranger ne franchit pas nos frontières, mais, par un progrès continu, la France s'avança vers ses frontières naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, les deux mers ; frontières que son premier roi Clovis lui avait déjà données. Joseph de Maistre vit la perte du privilège ; ce qui lui faisait écrire à son ami, de Bonald : *Y a-t-il encore une France ?* Combien la question est plus poignante à l'heure actuelle !

La France chrétienne pour confondre ses insulteurs de la France de la Révolution, pourrait alléguer bien des faits ; il lui suffit d'un seul, aussi triste qu'évident et significatif. La France de la Révolution n'a pas encore duré trois demi-siècles ; elle a vu trois totales invasions, à la suite desquelles il a été question de la rayer du nombre des nations, ou de la réduire aux limites des Etats du roi de Bourges. Rien de semblable depuis l'expulsion des Anglais, pour ne pas dire depuis Clovis. C'est avec le fer que la France chrétienne jeta les Anglais à la mer ; la massue de Charles-Martel engraisa les champs de la Touraine et du Poitou du sang des Sarrasins envahisseurs. La France de la Révolution se délivre péniblement de ses envahisseurs à force d'or, et en se laissant arracher ses plus belles provinces reconquises par les rois très chrétiens successeurs du roi de la Pucelle. - Il faut s'arrêter devant la question du grand génie alpestre : *existe-t-il une France ?* Et demain !!!

Cela répond déjà à ce que dit M. France que l'art de la guerre se réduisait à *savoir monter à cheval et à quelques ruses de paysan* ; mais ailleurs il écrit : *l'armée selon les règles établies était divisée en plusieurs corps, avant-garde, archers, corps de bataille, arrière-garde, et trois ailes. De plus, en avant, formée en application des mêmes règles, une compagnie destinée à faire des escarmouches, à secourir et à renforcer au besoin les autres corps* (II, 25). Si l'on y joint des éclaireurs que les chroniqueurs nous signalent souvent, un homme du métier dirait peut-être que ces dispositions ne sont pas si différentes des dispositions des armées modernes. Ce texte prouve déjà *l'idée de marche sur plusieurs lignes*,

d'opérations d'ensemble. Dans la conquête de la Normandie et de la Guyenne, l'on voit plusieurs corps d'armée manœuvrer séparément, et se réunir pour frapper un coup décisif ; c'est ainsi qu'après avoir réduit à l'obéissance les villes de l'Est, du Midi, du Nord, tous ces corps, ou ces armées différentes, se réunissent autour de Bordeaux pour forcer la capitale de la province depuis si longtemps anglaise.

II. L'on doit appliquer à l'art de la guerre ce qui, dans cette époque de transition, est vrai de tous les autres arts : l'on emploie les anciennes armes, les anciens stratagèmes, mines, contremines, qui n'étaient pas *toutes des ruses de paysans*, et l'on emploie avec un succès croissant les armes à feu... C'est ce qui a fait dire à l'auteur du Journal du siège d'Orléans *que l'on trouva d'INNOMBRABLES nouveautés et subtilités de guerre plus que de longtemps auparavant il n'a été fait. Le coulevrinier maître Jean, que l'on disait le meilleur qui fût de ce métier, faisait sur tous les autres moult de mal aux Anglais.*

M. France n'est certes pas un primaire. - Quel primaire, sans justifier le nom d'Aliboron, pourrait dire qu'au XV^e siècle l'originalité n'existait à *aucun degré dans les esprits, que rien n'était plus méprisable qu'une idée singulière ?* C'est le siècle des inventions et des découvertes qui allaient changer la face du monde.

L'artillerie sort de l'enfance. On voit qu'au siège d'Orléans, elle produisait des effets qui n'étaient certes pas à dédaigner. Elle emporta le capitaine anglais le plus estimé et le plus redouté, Salisbury, et d'autres encore ; mais sous les frères Bureau, elle fit de tels progrès que, sans exclure une intervention merveilleuse du Ciel, signalée par les contemporains, elle explique la conquête si rapide de la Normandie et de la Guyenne. M. France dit justement *qu'il fallait s'attendre à demeurer très longtemps devant des villes très fortes qu'une petite garnison suffisait à défendre.* Elles ne faisaient défaut ni en Normandie ni en Guyenne, provinces emportées comme en courant.

L'imprimerie fait son apparition l'année même de la réhabilitation, en 1456, et se répand très rapidement, notamment en France. Grâce au perfectionnement de la boussole, la navigation cesse de longer les côtes, et avant la fin du siècle, l'Amérique était découverte, le cap de Bonne-Espérance doublé, la route ouverte vers les Indes orientales et l'Extrême-Orient tout entier ; et c'est de ce siècle que M. France écrit que *rien n'était plus méprisable qu'une idée singulière ! !*

D'après M. France, le XV^e siècle est un temps d'extrême misère morale, où l'on ne peut pénétrer sans se croire parmi des enfants. Le livre le plus parfait qui soit sorti de la main des hommes, *l'Imitation*, est de ce siècle. Thomas à Kempis, son auteur probable, continue en Hollande la célèbre école de Ruysbroek dit le Grand. Gerson, sorti des luttes politico-religieuses, compose, ainsi que nous l'avons dit, ses œuvres spirituelles, qui lui assurent si bon rang parmi les ascètes chrétiens. Le Concile de Florence où se trouvaient, quoi qu'en disent certaines histoires, des prélats français, tels que Pierre de Versailles, Elie de Bourdeilles, se termine quelques années avant la réhabilitation. Si la réconciliation de l'Eglise grecque et latine fut passagère, il fallait bien qu'il y eût plus que des enfants, pour que des hommes comme Bessarion fussent conquis pour toujours à l'Eglise romaine. Mais M. France estime peu le génie théologique et ascétique.

Un mot sur la littérature et les beaux-arts.

D'Alain Chartier, qu'il ne qualifie que d'humaniste sans même le nommer, quand il s'agit de rabaisser son témoignage en faveur de la Libératrice, il dit ailleurs qu'il souleva la prose. Il était aussi poète, moraliste, et surtout grand Français, comme le prouve son *quadriloge invectif*. Période de transition, la langue offre un double caractère ; elle conserve bien des traits de la belle langue de Joinville, dans la vie de Charles V, par Christine de Pisan, de Charles VI par Juvénal des Ursins, dans Cousinot de Montreuil. Froissart mort dans les premières années du XV^e siècle n'a pas été surpassé dans l'art de narrer et de donner un tour piquant à tout ce qu'il raconte. Moins littéraire, Monstrelet est plus véridique et abonde en reproductions intégrales des documents, avons-nous dit. Chastellain a de la vigueur dans le trait. Dans l'histoire en latin de Charles VI par le moine de Saint-Denys, dans l'histoire de Charles VII par Basin, l'on sent l'effort pour se rapprocher du latin classique. Avant la fin du siècle, les mémoires de Comines rappellent les meilleurs historiens de Rome.

M. France trace de la captivité du duc d'Orléans à Londres, fait du prince lui-même, un portrait où il s'abandonne à son goût de *dilettante* littéraire, et reconnaît que ses ballades sont *finies et fraîches comme des enluminures* (I, 420). *Était-il donc le seul poète de son temps ? Les poésies de Christine de Pisan, de Chastellain, d'Alain Chartier, de Villon sont-elles sans grâce, et accusent-elles un goût absurde dans leur gracilité ?*

L'on n'ouvrait guère dans ces temps de misère et de mort, nous dit M. France, et M. France a dû chercher hors du royaume des modèles à admirer.

Lorsque M. France écrivait ces lignes, M. Emile Mâle écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} février 1908), un article dans lequel il admirait dans cette fin du moyen âge *une quantité d'œuvres d'art charmantes qui tiennent du prodige.* M. France dit ailleurs en parlant des sybilles, que c'est au XV^e siècle, ce temps de misère et de mort où l'on n'ouvrait guère, que «leurs images se *montrent en foule, sculptées au portail des églises, taillées dans les stalles du chœur, peintes sur les murs des chapelles ou sur les verrières lumineuses* (I, 237).

De ces intelligences si légères qu'elles ne retenaient rien, Michelet écrit : «*Peu de gens savaient lire, mais celui qui savait lisait tout haut, les ignorants écoutaient d'autant plus avidement. Ils gardaient dans leurs jeunes et fraîches mémoires des livres entiers*» (*Histoire de France*, éd. de 1844, t. IV, p. 14).

III. Au parti-pris d'ignorer et de méconnaître les œuvres qui témoignent d'une si puissante vitalité, M. France ajoute le besoin de calomnier les mobiles auxquels obéissaient les diverses classes de la société, de noircir au mépris des faits les personnages dont le nom vient sous sa plume. L'on dirait qu'il est incapable de voir et de constater le bien, de croire à tout ce qui suppose noblesse d'âme et de cœur.

La dame de La Roche quitta sa terre avec ses trois enfants, pour ne point rendre hommage au roi d'Outre-mer, et il ajoute : «*Mais combien de seigneurs normands refusèrent comme elle de se mettre aux mains des ennemis du royaume*». Combien ? Presque tous, répond Monstrelet qui écrit que : «*Le Bouteiller fut moult blâmé pour avoir prêté fidélité à l'envahisseur, et que très peu de nobles se tournèrent du côté des Anglais*» (Ch. ccxi). Lorsque la Pucelle eut

rendu à la France l'espoir de vaincre, la France entière se leva pour combattre à sa suite. Les gentilshommes n'ayant pas de quoi s'armer et se monter venaient comme simples archers et coutilliers, montés sur de petits chevaux. La somme de trois francs qui leur fut allouée à Gien, était insignifiante pour une expédition qui devait jeter l'Anglais à la mer ; et cependant, ils venaient si nombreux que La Trémoille en prit ombrage et en renvoya beaucoup (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, Cousinot, p. 94-95 ; Jean Chartier, 158, 159 et suiv.) M. France a lu la lettre dans laquelle les seigneurs de Laval écrivent à leur mère et à leur grand-mère de vendre et d'aliéner leurs terres, pour qu'ils puissent soutenir leur rang à la guerre, vu que la Cour ne peut rien leur fournir. Et il écrit qu'ils vont à la guerre *par besoin de gagner* (I, 404). Est-ce pour pratiquer plus pleinement le conseil de son maître : *Méprisez le genre humain*, qu'il nous apprend ce qui rendait leur désintéressement plus méritoire ? Ils avaient à payer mille écus d'or pour la rançon du plus jeune.

Les vaillantes Orléanaises courant sur le rempart pour repousser l'ennemi sont des *commères qui avec leurs marmites pleines d'huiles et de graisses bouillantes montrent une joie féroce d'échauder les Godons* (I, 144.)

Le sentiment de l'honneur n'entraîne pour rien dans l'héroïque défense que les Orléanais firent de leur ville, car « *un bourgeois en ce temps-là ne s'attirait aucun honneur à défendre sa ville* » (I, 131). Voilà pourquoi sans doute Charles VII et l'histoire ont à l'envi célébré leur résistance.

Ce n'est pas à l'intérêt qu'obéissaient et l'archevêque de Rouen, de Harcourt, et les treize chanoines qui abandonnèrent la ville devenue anglaise (*Vraie Jeanne d'Arc*, V, p. 73). Bien des bourgeois normands les imitèrent : tels les Basin, les Blondel (*Vraie Jeanne d'Arc*, I, 311 ; III, 386). Les drapiers de Caen se réfugièrent en si grand nombre à Rennes, qu'ils formèrent un quartier de la ville (*L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc*, par Boucher de Molandon, et de Beaucorps, p. 21, note).

Les paysans du Valois accouraient au-devant du roi miraculeusement sacré, aux cris de *Noël, Noël*, avec un élan qui ravissait la Libératrice. Il est impossible d'être plus odieux que ne l'est le détracteur dans la manière dont il raconte le fait. C'est une espèce de dithyrambe vraiment satanique. Il ponctue le cri *Noël, Noël*, en rappelant les faits les plus odieux d'un passé dont les bonnes populations saluaient la fin. Il y intercale l'histoire du bâtard de Vours dans la défense de Meaux. Elle est atroce ; elle passerait inaperçue dans les horreurs dont se souillèrent les commissaires et les généraux de la Convention dans la Vendée et l'Ouest. Il prête à ces bons Français des propos tenus douze ou quatorze ans plus tôt et dans des circonstances entièrement dissemblables, quand il écrit : « *Si la petite sainte avait écouté aux portes de leurs maisons démantelées, voici à peu près ce qu'elle aurait entendu : Mettons tout entre les mains du diable* » (II, 11). Et encore : « *Pour eux, Armagnacs et Bourguignons, c'était blanc bonnet et bonnet blanc* » (II, 16). Et M. Boutarie écrit que les registres des villes sont pleins des actes héroïques des pauvres gens qui aimaient mieux souffrir les dernières misères plutôt que de reconnaître l'étranger pour roi (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, V^e série, t. II, p. 485).

Ne parlons pas des habitants de Mouzon et d'autres petites places de la Meuse qui émigrèrent en masse au pays de Liège, où, dit Quicherat (*Aperçus nouveaux*, p. 10-12), ils reçurent un accueil digne de leur patriotisme. Durant toute l'occupation de la Normandie par les Anglais, les forêts et les cavernes étaient pleines de laboureurs, de gens de petits métiers, qui en sortaient la nuit pour tomber surtout sur les Anglais, quoiqu'ils n'épargnassent pas leurs compatriotes. Les mesures les plus draconiennes prises par les Anglais ne purent arrêter la terrible germination. Elle disparut d'elle-même quand la province redevint française, nous apprend Thomas Basin, évêque de Lisieux, présent sur les lieux (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, p. 57). M. France écrit : *brigands ils étaient, brigands ils devaient rester, et que la Normandie reconquise il faudrait les exterminer jusqu'au dernier sans honneur ni profit*.

C'est ainsi que M. France, qui, dans quelques passages, veut bien reconnaître qu'il existait quelque sentiment de patriotisme, s'attache à le nier dans les diverses conditions de la société. Il nous apprend que les Parisiens jonchèrent de fleurs les rues par lesquelles rentrait dans sa capitale l'infortuné signataire du traité de Brétigny. Les Parisiens étaient délivrés de la crainte de devenir Anglais, mais il faut entendre les cris de douleur poussés par les provinces abandonnées par le désastreux traité. Les protestations vinrent des extrémités du royaume, du pays de Cominges, par exemple. Rien n'est plus touchant que la correspondance entre le malheureux vaincu de Poitiers et les habitants de La Rochelle. *Ils consentaient à être taillés chaque année de la moitié de leur chevauche* ; forcés de se courber devant la nécessité, ils protestent qu'ils avouèrent les Anglais des lèvres, mais que leurs cœurs ne changeront pas (Froissart, cité dans la *Vraie Jeanne d'Arc*, II, 354).

Avant d'ouvrir leurs portes à l'Anglais, Rouen, Melun, Meaux, soutinrent des privations dont ne donnent pas une idée celles de Paris, lors du siège de 1870.

Sans que les documents lui en donnent le droit, M. France se plaît à prêter de basses intentions à tous les personnages dont le nom vient sous sa plume. Plus par leur rôle, par leurs dépositions, par leurs liens de parenté avec la Bienheureuse, ils sont sympathiques à ceux qui aiment celle qu'il déteste, plus il prend à tâche de les dénigrer, ou de refroidir l'intérêt qu'ils inspirent.

Bertrand de Poulengy, Jean de Metz, ces vaillants qui, après avoir défendu la cause nationale aux bords de la Meuse, affrontent courageusement les périls d'une traversée de onze jours pour conduire l'inspirée jusqu'à Chinon, et lui rendirent à la réhabilitation un témoignage qui est un trésor pour l'histoire, ne sont que de vulgaires mercenaires : « *Ces deux hommes voyant la cause du Dauphin perdue sur les marches de Lorraine avaient toutes raisons de passer jusqu'aux bords de la Loire, où l'on pouvait se battre et par conséquent gagner* » (I, 101). Il prête cette intention sordide aux frères de la Pucelle : ce n'est pas l'affection qui les fait rejoindre leur sœur, c'est *l'idée de faire fortune auprès d'elle et du roi*. Il y a plus, il va jusqu'à supposer que de pareils motifs ont pu consoler son père et sa mère, auxquels le départ de leur bien-aimée Jeannette faillit faire perdre le sens. S'ils lui pardonnèrent, c'est que *peut-être des personnes pieuses firent entendre à ces bonnes gens que toute la famille en tirerait profit* (I, 140) : outrage aux consolateurs et à ceux qu'ils auraient voulu consoler. Si le bon curé Front disait à ses confrères, que celle qui n'avait pas sa pareille dans la paroisse, assistait tous les jours à la messe, et l'aurait fait célébrer à ses intentions si elle avait eu de l'argent, le détracteur lui fait payer pareil témoignage, en lui attribuant gratuitement *un soupir de regret* (I, 55), à la pensée des honoraires dont la pauvreté de

Jeanne le privait. C'est odieux, c'est ridicule.

Il nous trace un beau portrait de Dunois, s'il ne le barbouillait pas par ce trait final que rien ne justifie : *Il était d'une dissimulation consommée* (I, 149). Pourquoi aussi a-t-il rendu si beau témoignage à la Bienheureuse au second procès ? Dans ce même portrait, il trouve moyen d'éclabousser la vertu de la pieuse reine Marie d'Anjou, qui fut toujours au-dessus de tout soupçon. - Ailleurs, il essaie de ridiculiser celle qui mérita les prédilections de la Bienheureuse.

En haine de la main, et surtout de la foi, par trop rudes, du connétable Arthur de Richemont, M. France épuise contre le Breton les épithètes outrageantes et les inventions calomnieuses. Les torts que Richemont se donna pour débarrasser violemment Charles VII de ses favoris, et notamment de La Trémoille, lui font oublier qu'avec Dunois il recouvra Paris, abattit la Praguerie, reconquit la Basse-Normandie, par la victoire de Formigny, et chassa les Anglais de la belle province. Il le dit, non seulement *dur et violent, mais avare, maladroit au-delà du possible, et toujours mécontent* (I, 442). Il va jusqu'à dire que la conquête de la Basse-Normandie fut *si facile que le Connétable lui-même ne fut pas battu* (II, 441). La description de la bataille décisive dans l'historien de Charles VII, le regretté M. de Beaucourt, prouve que cette assertion n'est pas plus fondée que le complot qu'il lui attribue d'avoir voulu après la victoire de Patay faire enlever la Pucelle, le roi et La Trémoille.

En présence des faits qui viennent d'être rappelés, que l'on juge de l'état d'esprit de M. France, quand il *vivait de la vie des hommes* du XV^e siècle, et *lisait dans leurs âmes*. C'est ainsi que lui et son école voient les siècles chrétiens et leurs héros. Il fallait insister pour montrer de quoi peut rendre capable la haine du surnaturel, et le parti-pris de l'éliminer de l'histoire.

M. France, disciple de celui qui donnait pour devise à son école : *Éclairez et méprisez le genre humain*, présente au plus haut degré ce que le grand de Maistre donne comme un des caractères les plus frappants de l'impiété : *le mépris de l'homme. Fille de l'orgueil, mère de l'orgueil, toujours ivre d'orgueil, et ne respirant que l'orgueil, l'impiété ne cesse d'outrager la nature humaine, de la dégrader, d'envisager tout ce que l'homme a fait et pensé, de l'envisager, dis-je, de la manière la plus humiliante pour lui, et la plus propre à l'avilir et à le désespérer* (*Œuvres complètes*, édition Vitte, t. V. *des Sacrifices*, p. 330, note 7).

CHAPITRE VII : LE PERSONNAGE RÊVÉ PAR M. FRANCE SOUS LE NOM DE JEANNE D'ARC

I. L'HALLUCINATION, RAISON DES MERVEILLES ACCOMPLIES PAR LA PUCELLE. - D'APRÈS M. FRANCE ELLE PORTAIT SUR LE SENS LE PLUS INTIME DE LA BIENHEUREUSE, SUR CE QUI SE PASSAIT AUTOUR D'ELLE, SUR SON RÔLE DANS L'ARMÉE. - CHANGEANTE ET ANIMÉE DU PLUS GRAND ESPRIT DE SUITE. - AVEC CELA TRÈS PROFONDE POLITIQUE, - TRÈS HABILE GUERRIÈRE. - ELLE ÉTAIT CONDUITE ET ELLE MENAIT TOUT. - JOUET ENTRE LES MAINS DES CHEFS ET NE LEUR CÉDAIT JAMAIS.

II. CAUSES DE CET ÉTAT. - LES RAVAGES DES BANDES PILLARDES DANS LA VALLÉE DE LA MEUSE. - FANTASIES SAUGRENUES. - SUGGESTIONNÉE À SON INSU PAR UN PRÊTRE. - LE MOT *COMMENDE*. - LES HOMMES D'ÉGLISE DANS L'HISTOIRE DE LA PUCELLE, DANS SES PROPHÉTIES, SES LETTRES. - ELLE LES FRÉQUENTE, ET NE PEUT PAS LES SUPPORTER. - SES SAINTES NE LA VISITENT PAS DURANT LES INTERROGATOIRES, ET LE CIEL DÉGRINGOLE ALORS SUR SA TÊTE.

I. L'on ne révoque plus en doute la sincérité de Jeanne d'Arc. Ce qu'elle affirmait, elle le croyait. M. France ne fait pas exception. Il répète maintes fois ce qu'il dit dans sa préface :

«Elle eut des visions, et ces visions ne furent ni feintes, ni contrefaites ; elle crut réellement entendre des voix qui lui parlaient, et qui ne sortaient pas d'une bouche humaine. Ses voix l'entretenaient le plus souvent d'une façon distincte et intelligible pour elle... Nous savons d'elle qu'elle voyait saint Michel sous les apparences d'un vrai prudhomme, c'est-à-dire d'un bon chevalier, sainte Catherine et sainte Marguerite le front ceint d'une couronne ; elle les embrassait par les jambes, et sentait leur bonne odeur. - Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle avait des hallucinations de l'ouïe, de la vue, du toucher, de l'odorat (Préf., xxxii-xxxiii).

Hallucination d'un genre à part. Le propre de l'hallucination est de venir se heurter et se briser contre les réalités. Ici l'effet est tout contraire. L'hallucination soutient et porte tout : elle est d'un bout à l'autre la cause et l'explication de la plus merveilleuse des existences. L'on voit parfois des hommes possédés par une idée fixe, être hallucinés sur un point seulement, et en tout le reste conserver le libre usage de leur raison. Pascal, dit-on, croyait voir un abîme ouvert à ses côtés, et interposait une chaise pour s'en dérober la vue. Cela ne l'empêchait pas de se livrer à ses calculs ; c'était tout ; car évidemment cette partielle hallucination n'est nullement l'explication des trouvailles de son génie.

C'est le contraire dans la Pucelle. Non seulement l'hallucination n'est pas un obstacle, elle est l'explication, la raison de cette merveilleuse existence : c'est le pivot autour duquel roule une vie unique dans les annales humaines. L'hallucination fait entrer la jeune fille dans la carrière humainement la plus impossible, et la plus folle. *«Plutôt que d'être venue en France sans le congé de Dieu, disait-elle, je préférerais avoir été tirée à quatre chevaux»*. A chaque pas se dressent devant ses pas des obstacles insurmontables ; elle les franchit comme en volant, grâce à ses hallucinations. Ses paroles, en particulier ses réponses à Rouen, sont pleines de sagesse et de bon sens ; effet de ses hallucinations. Elle les rapporte aux personnages qu'elle se figure lui apparaître, et souvent elle demande délai pour les consulter ; sa vie est donc un *perpétuel somnambulisme*. M. France l'avoue ; et la jeune fille est *semblable à un homme qui dort en marchant* (I, 77). Quelle dérogação à toutes les lois de la nature ! Quel miracle ! puisque jamais, homme, ni femme, pour éveillé qu'il soit, n'a vécu, pas même rêvé existence si héroïquement belle.

M. France étend le champ des hallucinations de la Libératrice bien au-delà des limites que lui assignent les libres-penseurs, qui croient expliquer ainsi les apparitions dont elle estimait s'inspirer. C'est peu d'attribuer à des êtres extérieurs, distincts d'elle-même, ce qui en fait l'incomparable héroïne de l'histoire. Cette femme si supérieure est déstituée de ce qui est accordé aux plus simples humains ; elle n'a pas conscience de ses désirs les plus intimes, ou, plutôt elle se

méprend totalement sur ce qui est l'objet le plus ardent de ses désirs ; sa conscience est entièrement à rebours.

Quand elle disait à Jean de Metz qu'elle préférerait filer auprès de sa mère que poursuivre la carrière commandée par son Seigneur, *elle le disait comme elle le pensait, mais elle ne se connaissait pas ; elle ne savait pas que ses voix, c'était le cri de son âme, et qu'elle brûlait de quitter la quenouille pour l'épée* (I, 96). La pensée revient souvent dans le courant de l'ouvrage. Quand elle s'excusait auprès de saint Michel d'aller à la guerre, vu qu'elle ne savait ni la guerre, ni monter à cheval, *en réalité, elle n'avait en tête que chevaucher et batailler* (I, 78). Vient-elle après le sacre à exprimer le désir que Dieu lui permit d'aller rejoindre les siens et vivre auprès d'eux, *elle s'abusait étrangement en croyant qu'elle pourrait supporter la vie tranquille d'une fille de village* (II, 18).

Ainsi hallucinée sur son moi, la Pucelle - ce n'est pas étonnant -, l'était non moins sur ce qui n'était pas elle. *Elle ignorait tout ce qui se passait autour d'elle* (II, 104). Ennemie des déprédations, elle les avait interdites sous les plus grièves peines. *Elle ne vivait que de maraudes, et elle ne s'en apercevait pas* (II, 57). L'on sait la guerre qu'elle ne cessa de faire au blasphème, aux femmes de mauvaise vie. Les contemporains attestent que ce n'était pas sans fruit. M. France entend que nous n'en croyions rien. *Comme on le pense bien, confessés ou non, près d'elle ou loin d'elle, ces soudards commettaient tous les péchés compatibles avec leur simplicité d'esprit, mais l'innocente n'en voyait rien* (I, 309). Et pour le dire en passant ce n'est pas que, d'après M. France, ces soudards fussent sans foi : *«Pour grands pillards et paillards qu'ils fussent, ils ne renonçaient pas à gagner le Paradis au terme de leur vie»* (II, 24).

La Bienheureuse affirme n'avoir jamais connu un langage différent à ses voix. Erreur : M. France répète *qu'elles changeaient selon les nécessités du moment* (II, 89).

Erreur plus capitale. Elle porte sur la part réelle qui revient à l'héroïne dans les événements auxquels elle se trouve mêlée... *«Cette jeune paysanne croyait qu'elle était toute prudence, toute sagesse, tout conseil* (II, 7). *Elle s'imaginait tout conduire. En réalité, elle était conduite. Elle ne conduisait pas les gens d'armes : les gens d'armes la tenaient non pour chef de guerre, mais pour porte-bonheur»* (I, 435). Et ailleurs : *«Ils en faisaient un merveilleux héraut d'armes, un ange héraldique»*.

L'appréciation est souvent reproduite.

La Faculté mise en présence d'un sujet atteint d'aberrations mentales si profondes, si étendues, si incurables, hésiterait-elle un instant pour prononcer que sa place est à la Salpêtrière, dans le quartier des idiots et des idioties, à moins toutefois quelle ne se ravistât, et jugeât que l'hallucination est entièrement du côté de l'écrivain qui a rêvé pareil personnage, et débité sur son compte les flagrantes contradictions dont voici quelques spécimens ?

Qu'attendre de celui qui dort en marchant, sinon les incohérences des rêves ? La Pucelle *agissait selon le conseil de ses voix et ses déterminations dépendaient du moindre bruit qui se faisait dans ses oreilles. Rien n'est plus contradictoire que ces visionnaires jouets de leurs rêves* (II, 74). M. France se trompe. Il y a quelque chose de plus contradictoire, c'est d'attribuer à pareil personnage *un esprit de suite, une constance, une fermeté vraiment admirables* (II, 130).

D'après M. France, Arouet a renfermé dans les lignes de son *Dictionnaire philosophique* sur Jeanne d'Arc, plus de vérité que l'on n'en trouve dans certains gros volumes. Entre autres vérités, presque toutes en flagrante contradiction avec les documents, l'homme de Ferney fait de la Pucelle une *malheureuse idiote*. C'est comme développement de cette pensée du maître, que M. France sans doute a imaginé le tableau des hallucinations que l'on vient de voir ; mais ce que le maître n'admettrait pas, c'est que le disciple fit de la pauvre idiote un politique supérieur à tout son entourage. Or c'est ce que fait M. France. Lisez plutôt :

«Cela ne veut pas dire qu'elle manquât d'esprit. Elle s'apercevait très justement au contraire que le duc de Bourgogne amusait le roi avec des ambassades, et que l'on était joué par un prince qui enveloppait beaucoup de ruse dans beaucoup de magnificence... Sans savoir grand chose des affaires de Bourgogne et de France, elle en jugeait bien. Elle avait des idées très simples assurément, mais très justes sur la situation du roi de France à l'égard du roi d'Angleterre, entre lesquels il ne pouvait y avoir d'accommodement, puisqu'ils se querellaient pour la possession du royaume, et sur la situation du roi de France à l'égard du duc de Bourgogne, son grand vassal, avec lequel une entente était non seulement possible et désirable, mais nécessaire. Elle s'est expliquée là-dessus sans ambages (II, 7). M. France cite les paroles qui prouvent la parfaite clairvoyance de la grande hallucinée.

Qu'est-ce à dire ? *Celle qui dort en marchant* y voit plus clair que le plus fin politique du temps, que Regnault de Chartres ainsi dépeint par M. France : *«C'était un homme d'une intelligence rare, appliqué aux affaires, très habile négociateur, moins soucieux de vains honneurs que d'avantages solides»* (I, 455). Regnault de Chartres était à la tête de ces ambassades dans lesquelles le roi était joué. C'est Regnault de Chartres qui concluait ces trêves si fortement désapprouvées par la Pucelle. Les longs pourparlers de Regnault de Chartres à Arras aboutissent à la trêve insensée du 28 août, à Compiègne. Au lieu de tenir sa capitale des mains de l'envoyée du ciel, le jeune roi, mal conseillé, principalement par son chancelier, préfère la recevoir du Bourguignon qui a promis de l'y introduire, et n'en fait rien. *Celle qui dort en marchant* y voit plus clair que le fin diplomate. Son coup d'œil est d'autant plus remarquable, qu'elle sait peu de chose des affaires de France et de Bourgogne, et ces quelques éléments lui suffisent pour percer la trame qui allait retarder de plus de vingt ans l'expulsion de l'étranger. Nouveau Balaam, M. France exalte celle qu'il s'est promis de déprimer ; mais si le prophète de Madian regimbe contre le rôle qu'il est forcé d'assumer, du moins il ne se contredit pas.

M. France est donc contraint d'avouer que la pauvre idiote est un grand politique. Il n'est pas moins curieux de le voir avouer que celle qui ne conduisait pas, mais était conduite, menait tout, et que *l'idiote* était à la hauteur de sa mission qui était de sauver un peuple.

A propos de l'effet produit à Orléans par son entrée dans la ville, le soir du 29 avril, il écrit : *«Cette fillette, cette pastourelle, cette béguine, que les nobles amenaient pour qu'elle leur portât bonheur, leur causait le plus grand dommage qu'ils pussent éprouver, elle les réduisait à rien»*. A la suite d'une concession qu'il prétend avoir été faite à la langue dorée de Dunois, il ajoute : *«Ce fut le dernier avantage que les chefs prirent sur elle. Encore en paraissant leur céder, n'avait-elle cette fois, comme les autres, agi qu'à sa volonté »* (I, 317).

Il dit que le Végèce de la guerrière, c'était sainte Catherine. Or, *quoi qu'on en ait dit, sainte Catherine et sainte Marguerite ignoraient la tactique et la stratégie, elles n'avaient pas lu Végèce De re militari*» (I, 352). Écoutons donc ce que M. France avait écrit quelques pages seulement avant la citation qui vient d'être faite. Il suppose que le 1^{er} mai, lorsqu'une partie de l'armée était à Blois, les Orléanais se pressaient à la porte de l'hôtel où Jeanne était logée, pour être menés contre les Anglais, et il nous fait le tableau suivant : «*Ce peuple fou, en l'absence des capitaines et des hommes d'armes, n'attendait qu'un signe d'elle pour courir tumultueusement aux bastilles, s'y briser, s'y meurtrir. Ce signe, malgré les idées guerrières qui l'obsédaient, elle ne le fit pas. Tout enfant qu'elle était, et ignorante des choses de la guerre, et de toute chose humaine, elle trouva en elle le sentiment et la force d'éviter le désastre : elle mena cette foule, non pas aux bastilles anglaises, mais aux lieux saints de la cité. C'EST ALORS QU'ELLE SE MONTRA BONNE, SAGE, ÉGALE A SA MISSION, ET VRAIMENT NÉE POUR LE SALUT DE TOUS*» (I, 323).

Voici comment il nous parle ailleurs de la docilité de celle qu'il prétend n'être qu'un héraut d'armes. «*La voyant ignorante au possible, et la jugeant sans doute moins intelligente qu'elle n'était, les chefs entendirent la conduire à leur idée. Ils durent s'apercevoir bientôt que ce n'était pas toujours facile. Elle était une sainte et les saintes sont intraitables*» (Préf. XLIV), et dans la suite : «*La Pucelle n'entraît pas volontiers dans les raisons des capitaines. Elle n'écoutait que ses voix qui lui disaient des paroles infiniment simples. Elle ne pensait qu'à accomplir sa mission... Madame sainte Catherine, madame sainte Marguerite, Monseigneur saint Michel Archange l'avaient envoyée en France pour qu'elle conduisît le Dauphin à son sacre. Aussi était-ce à Reims qu'elle le voulait mener ; non qu'elle sût comment on y pouvait aller ; mais elle pensait que Dieu la guiderait. Tout retard, toute lenteur, toute délibération même, l'impatientait*» (I, 389). – Imagine-t-on des visionnaires se contredisant à ce point ?

II. Comment la sainte fille en est-elle venue à l'état si étrange qu'il nous a fait connaître ? C'est une des pierres d'achoppement de tous ceux qui n'admettent pas la réalité des personnages par lesquels la Bienheureuse disait être envoyée. M. France admet les explications de Siméon Luce dans sa *Jeanne d'Arc à Domrémy*. Dans la *Vraie Jeanne*, il a été montré combien ces explications sont inadmissibles, futiles, parfois démenties par les documents mêmes destinés à les établir. Qu'on nous permette d'y renvoyer (II, *La Paysanne et l'Inspirée*, tout le livre, VI, p. 409-484). Nous n'en retenons qu'une, parce qu'elle est, à l'envi, exploitée par la libre-pensée : les ravages commis par les bandes pillardes dans la vallée de la Meuse.

Le grave Quicherat présente ainsi l'effet dernier produit sur la Libératrice par ces dévastations : «*Attendrie davantage aux souffrances des hommes par le spectacle de la guerre, confirmée dans la foi qu'une juste cause doit être défendue au prix de tous les sacrifices, elle connut son devoir*» (*Aperçus nouveaux*, p. 10).

Les virtuoses de la libre pensée semblent vouloir se surpasser les uns les autres dans la peinture lamentable qu'ils nous font de la malheureuse vallée. Voici quelques-uns seulement des coups de crayon de M. France.

«*Dix, vingt, trente bandes de Bourguignons parcouraient la châtelainie. On prenait pain, vin, argent, vaisselle, habits, gros et menu bétail, et l'on brûlait ce que l'on ne pouvait pas emporter...*» Le tableau d'ailleurs fort littéraire se termine par ce dernier coup de pinceau : «*Le pays natal foulé par les routiers, incendié, pillé, dévasté, tout le bétail emporté, des nuits d'épouvante, des rêves affreux, voilà ce qu'elle (La Pucelle) connut dans son enfance*» (I, 88).

On se demande ce qu'après deux ou trois razzias de cette sorte les pillards pouvaient chercher et trouver à Domrémy ? Quelles étaient les ressources des villageois qui avaient échappé au brigandage, sinon de fuir dans des contrées moins malheureuses ? Il restait des paysans à Domrémy, puisque, à la suite des témoins, ces mêmes libres penseurs se complaisent à nous décrire leurs danses autour du beau may. Bien plus, nous savons qu'après ces *nuits d'épouvante*, ces *cauchemars affreux*, la Bienheureuse ne s'interdisait pas de prendre sa part de ces innocents divertissements.

L'occasion était belle pour la jeune fille de réaliser ses rêves de *prouesse et d'échanger le fuseau pour l'épée*. Quicherat nous dit *qu'elle connut son devoir*. Son devoir n'était pas d'aller à Orléans se mesurer avec l'armée anglaise. Son devoir était de se mettre à la tête des paysans de la vallée, ou d'aller se joindre à Baudricourt et à ses chevaliers qui faisaient bonne guerre aux Anglo-Bourguignons, pour donner la chasse aux bandes dévastatrices.

C'est comprendre son devoir à rebours que de laisser l'incendie dévorer sa maison, la maison de ses proches, pour aller l'éteindre à cent cinquante lieues. Les Orléanais derrière leurs murailles, étaient moins malheureux que les habitants de la vallée de la Meuse réduits aux extrémités décrites par M. France, Siméon Luce et l'école rationaliste. La Vierge guerrière n'a pas fait même un semblant de résistance à ces poignées de brigands. Au bruit de leur marche, elle a fui, avec tous les habitants de Domrémy et de Greux, et elle a été s'abriter derrière les remparts de Neufchâteau. Quelle vengeance le surnaturel méprisé tire de ses négateurs ! Ils font grand bruit de ne suivre que la raison, et leurs prétendues explications sont la déraison même.

M. France a trouvé des hallucinations de la Bienheureuse une explication jusqu'à lui inconnue. Elle a été suggestionnée par un homme d'Eglise :

«*L'un d'eux (les hommes d'Eglise), dont le nom ne sera jamais connu, a préparé au roi et au royaume de France, un défenseur angélique. Cependant Jeanne vivait en pleine illusion, entièrement ignorante des influences qu'elle subissait, incapable de reconnaître en ses Voix l'écho d'une voix humaine, ou la propre voix de son cœur*» (I, 54).

Que faut-il plus admirer dans le *suggestionneur* ? Est-ce la hardiesse de la conception, ou l'habileté de la mise en œuvre ? Un homme d'Eglise possédé du désir de relever la France s'arrête sur l'instrument naturellement le plus incapable, une fillette perdue aux confins du royaume, une paysanne ignorante, ne sachant ni A, ni B !

Quoi de plus étrange ? de plus en dehors du sens commun ? Il opère avec tant de dextérité sur le sujet qu'il a choisi que l'enfant ne se doutera jamais de l'influence qu'elle a subie, et attestera, à l'entrée de la carrière, qu'entre elle et homme mortel, il ne fut jamais question de l'entreprise humainement si impossible dans laquelle elle se lance ! La libre pensée a beau dire qu'elle n'admet pas de faits contre les lois de la nature : elle les multiplie à plaisir.

Elle imagine sans ombre de fondement des faits impossibles, elle nie les faits les plus avérés. M. France écrit : «*C'est*

le cas de toutes les visionnaires (lisez des saintes célèbres par leurs visions). *Un directeur qui se cache les mène*» (xxxix). Comme si nous ne connaissions pas les directeurs de sainte Catherine de Sienne, de sainte Françoise dame Romaine, de sainte Thérèse, de la Bienheureuse Marguerite-Marie !! Si, comme M. France le dit, les saintes ne sont pas faciles à mener, l'histoire nous apprend qu'en général les directeurs sont encore plus difficiles à convaincre.

M. France triomphe de ce que Jeanne en abordant Baudricourt lui dit que son Seigneur à elle, voulait que le Dauphin fût le royaume en *commende*. *Commende*, d'après notre érudit, est un mot que la Pucelle ne pouvait connaître que pour l'avoir appris de la bouche d'un ecclésiastique. Autant voudrait dire qu'aujourd'hui les paysans et les paysannes ne connaissent, que pour l'avoir appris de la bouche d'un ecclésiastique, la signification des mots paroisse, succursale, curé, desservant, vicaire. Depuis plus de 150 ans, Greux et ses dépendances, par suite Domremy, était possédé en commende par le chapitre de la collégiale de Saint-Nicolas de Brixey. Dans *la Paysanne et l'Inspirée*, p. 86, nous avons cité, après l'avoir découvert aux archives de Meurthe-et-Moselle, l'acte par lequel, en 1261, Gilon, évêque de Toul, donnait au dit chapitre les redevances de Greux et de ses dépendances, avec obligation de fournir une portion convenable au curé que ce même chapitre y nommerait sous l'approbation de l'évêque. Le curé à portion congrue aurait-il laissé ignorer à ses paroissiens qu'en vertu de la *commende* la plus grande partie des dîmes revenait aux chanoines de Brixey ? Les faits le montraient assez. Le chapitre devait surveiller le prélèvement des redevances. Et quel était dans ces délicates opérations l'agent principal entre le chapitre et les dîmes ? Celui que nous appelons aujourd'hui le garde-champêtre et qui portait alors le nom de sergent. Or, quel était le sergent de Domremy ? Mais le père même de notre Bienheureuse, Jacques d'Arc, c'est-à-dire que la *commende*, dont tous les habitants de Domremy connaissaient la signification, était l'objet d'une particulière préoccupation dans la famille de Jeannette. L'on voit avec quelle justesse M. France affirme que Jeanne *n'avait pu trouver elle-même ni le nom, ni la chose, qu'elle était visiblement endoctrinée par un de ces hommes d'Eglise... dont elle tenait sa politique sacrée* (I, 74-75).

Il plaît à M. France d'assigner un rôle prépondérant aux hommes d'Eglise dans tout le côté surnaturel de la Libératrice. Il lui plaît d'écrire sans aucun fondement historique : «*Jeanne fréquentait beaucoup de prêtres et de moines..., elle se trouvait en relations avec nombre de personnes ecclésiastiques très aptes à reconnaître sa piété singulière et le don qu'elle avait reçu de voir des choses, invisibles au commun des chrétiens. Ils lui tenaient des discours qui, s'ils nous avaient été conservés, nous ouvriraient les sources de cette extraordinaire vocation*» (I, 54).

Heureusement que le romancier est là pour suppléer ce que l'histoire n'a pas daigné conserver. Toutes les prophéties qui annonçaient la Vierge prédestinée sont l'œuvre des hommes d'Eglise. Nous savons par le paysan Durand Laxart et par Catherine Le Royer, que Jeanne pour se faire accepter, rappelait comme chose connue la prophétie : *La France perdue par une femme sera relevée par une Vierge*. M. France sait que fabriquée par les prêtres la prophétie a été répandue par eux. Ils l'ont graduellement amplifiée. Après avoir ajouté que cette Vierge serait des frontières de Lorraine, ils en ont fait la prophétie du Bois-Chênu. D'après M. France ils *étaient vraiment infatigables à pareil travail*, et à le faire fructifier. Le confesseur du roi, le grave Machet, ne dédaigne pas de répandre celle du Bois-Chênu (I, 227 et *passim*).

Une sorte d'entente régnait entre les prêtres des bords de la Meuse, et les prêtres des bords de la Vienne et de la Loire. Aussi le dimanche *Lætare*, le jour où Jeanne arrivait à Chinon, de nombreux prêtres, moines et clercs, pensaient à la Vierge annoncée. Ils lui appliquaient ce qu'en ce jour l'Eglise dans sa liturgie chante de la nation sainte (I, 189).

Tout cela est aussi historique que les conversations tenues sous *l'orme du Mail*, ou les aventures dont *la Rôtisserie de la reine Pédauque* fut le théâtre. M. France est incapable de sortir de là : *Jeanne ne pouvait pas se tromper sur l'ange qui lui apparaissait*. Elle le connaissait bien : *c'était le patron du Barrois* (saint Michel). *Elle le voyait parfois contre quelque pilier d'église ou de chapelle* (I, 34). *Quant aux saintes Catherine et Marguerite, elles étaient les féales et belles cousines du roi Charles* (I, 86). L'on n'est pas plus spirituel. Il y a longtemps que l'Apôtre a écrit que l'orgueil de la sagesse rend sot (*Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt*). Rien ne préserve de l'anathème, pas même d'être de l'Académie.

Ces hommes d'Eglise qui interviennent constamment dans l'histoire de Jeanne, qu'elle fréquentait beaucoup, est-ce à dire qu'elle se plût beaucoup en leur compagnie ? Mais nullement. «*Elle se trouvait surtout à l'aise avec les hommes d'armes. Quant aux docteurs elle ne pouvait les souffrir. C'était pour elle un supplice lorsqu'ils venaient arguer*» (I, 224). Et cependant, toujours d'après notre fabuliste, ces docteurs de Chinon et de Poitiers ne pouvaient que lui être favorables, et leur bienveillance lui était acquise.

Ces hommes d'Eglise, prêtres, moines, qu'elle fréquentait beaucoup, encore qu'elle se plût surtout avec les hommes d'armes, et qu'elle ne pût souffrir les clercs lorsqu'ils étaient docteurs, dictent ses paroles et ses lettres.

C'est sous maintes formes que la Bienheureuse a affirmé que le vrai roi de France était Jésus-Christ, et que Charles VII n'était que son vassal ; elle appelle avec une affectation marquée le royaume de France, le *Saint-Royaume*. «*Doctrine trop subtile pour Jeanne*, écrit M. France ; *elle répétait ce que les clercs lui avaient appris*» (I, 262).

La Bienheureuse dictait ses lettres, elle l'affirme en termes bien exprès de la lettre aux Anglais. Toutes, - la lettre aux Hussites exceptée, elle est en latin -, ont un cachet bien personnel. La construction de la phrase est embarrassée comme elle l'est chez une personne qui parle une langue à laquelle elle n'est pas habituée, comme elle l'est encore chez les filles de service ou les soldats venus de la campagne, qui du régiment ou de la ville donnent de leurs nouvelles à leurs parents ; et cependant, malgré le tour évidemment pénible, l'on sent l'héroïne naïve, vive, alerte, primesautière. La pensée reste claire, et le mot important est celui qu'il faut. Elles sont surtout remarquables par la justesse du ton, si différent selon les circonstances et les personnes auxquelles elle s'adresse. Il est hardi, menaçant, lorsqu'elle somme les Anglais de repasser la mer ; respectueux, suppliant, lorsqu'elle demande au duc de Bourgogne de faire avec Charles VII une paix ferme qui dure ; plein d'entrain, enjoué, lorsqu'elle rassure les Rémois contre une attaque du duc de Bourgogne ; familial et pressant dans le billet par lequel elle invite les habitants de Troyes à venir au devant du gentil Dauphin. Les huit lettres qui nous restent sont empreintes d'un caractère commun, en parfaite harmonie avec le caractère de celle qui les a dictées. Dunois, le greffier Millet attestent qu'elle les dictait dans l'idiome maternel. M. France leur inflige un démenti lorsqu'il écrit : «*Rien n'y sent les bords de la Meuse : il n'y subsiste aucune trace du parler lorrain ou champenois. C'est Français*

de *clerc*» (I, 262). Nous ne croyons pas être téméraire en affirmant que M. France connaît le Français de Lorraine ou de Champagne, moins encore que le parler de Cicéron ; et nous affirmons hardiment que rien n'est moins français de *clerc*. Rien du latinisme dont les *clercs* du temps, habitués à parler et à lire le latin, ne se débarrassent guère. Le français de la Pucelle diffère du tout au tout du français du Journal du siège, du français de la chronique de Tournay, ou de celui du mémoire sur l'établissement de la fête du 8 mai, qui est français de *clerc*.

D'après M. France : *Dans la retraite, dans l'oratoire... Anges et saints se pressaient autour d'elle, mais à la vue des docteurs l'échelle de Jacob se retirait soudain.* Ceci est écrit au premier volume, p. 224. M. France l'avait oublié quand il écrivait dans le second, que durant les séances de Rouen, l'accusée voyait le ciel lui dégringoler sur la tête (II, 280). Per-siflage, bouffonnerie, contradictions, fantaisies saugrenues, c'est tout le livre.

Un personnage aussi incohérent que celui que le romancier appelle Jeanne d'Arc, mis sur la scène, ferait partir tous les sifflets. Ce n'est pas un médiocre signe de ce que peut faire supporter l'esprit de secte, qu'un seul lecteur ait pu aller jusqu'au bout de la prétendue vie de Jeanne d'Arc. Nous nous sommes imposé ce labeur et ce n'est pas un des moindres de notre vie. Combien de fois le dégoût nous a fait cesser une lecture que nous avons faite la plume à la main, et que nous avons réitérée pour en bien pénétrer tout le fond.

CHAPITRE VIII : LA GUERRIÈRE CYNIQUEMENT DÉPOUILLÉE DE SES EXPLOITS

I. MULTIPLES ET PATENTES CONTRADICTIONS SUR LA PART DE LA BIENHEUREUSE DANS L'EXPULSION DES ANGLAIS.

II. ITEM SUR SON IMPRÉVOYANCE DANS LES CHOSES DE LA GUERRE. - DOCUMENTS CONTRAIRES. - DÉMENTI GRATUIT ET PERFIDE À LA NUÉE DE TÉMOINS ATTESTANT LA SUPÉRIORITÉ MILITAIRE DE LA BIENHEUREUSE.

III. UN ÉTAT DU SIÈGE D'ORLÉANS CONTRAIRE À CE QU'EN DISENT ASSIÉGEANTS ET ASSIÉGÉS, ET M. FRANCE LUI-MÊME.

IV. EFFORTS DE M. FRANCE POUR RÉDUIRE LA PART DE LA BIENHEUREUSE DANS L'EXPULSION DES ANGLAIS. - LES DÉMENTIS DES CONTEMPORAINS. - IMPOSSIBILITÉ DE TOUT RELEVER. - SES PERFIIDIES ET SES FALSIFICATIONS POUR LUI ENLEVER L'INITIATIVE ET LE SUCCÈS DE LA PRISE DES TOURELLES. - DÉMENTI AUX DOCUMENTS LES PLUS EXPRÈS SUR LES RAPPORTS DES ORLÉANAIS ET DES ROUTIERS MERCENAIRES.

V. ADMIRABLE STRATÉGIE DE LA BIENHEUREUSE DANS LA CAMPAGNE DE LA LOIRE ODIEUSEMENT NIÉE. - PERFIIDES ARTIFICES POUR FAIRE DISPARAÎTRE L'HÉROÏNE. - IMPUDENTE DÉNÉGATION DE LA PART PRISE À LA VICTOIRE DE PATAY DÉMENTIE PAR SES RÉFÉRENCES.

VI. DÉNÉGATION CYNIQUE DE L'INITIATIVE DE LA BIENHEUREUSE DANS LA CAMPAGNE DU SACRE. - DANGERS DE S'AVANCER DANS UNE PROVINCE ANGLAISE AU POSSIBLE, CONFIRMÉS PAR LA RÉSISTANCE D'AUXERRE ET DE TROYES. - DISPARITION DANS LE RÉCIT DE CELLE QUE FRANÇAIS ET BOURGUIGNONS REPRÉSENTENT COMME AYANT TOUT CONDUIT. LES DISPOSITIONS PACIFIQUES DU ROI CONSEILLÉES PAR LA PUCELLE.

VII. ODIEUSES CALOMNIES CONTRE LE PATRIOTISME DES PROVINCES ACCLAMANT LE ROI SACRÉ MIRACULEUSEMENT. - CRASSE IGNORANCE DE LA SUITE DES ÉVÉNEMENTS ET DE LEURS CAUSES. - CONCLUSION.

I. «*Ce n'est pas Jeanne qui a chassé les Anglais de France. Si elle a contribué à sauver Orléans, elle a plutôt retardé la délivrance en faisant manquer par la marche du sacre l'occasion de recouvrer la Normandie.*» (XLIX).

Mais comment lui imputer la marche du sacre, si elle n'y était pour rien ? Or tel est le sentiment de M. France. Parlant des conseillers qui auraient déterminé Charles VII à aller en Champagne, il écrit : «*Les Apocalypses de Jeanne n'étaient pour rien dans leur détermination. Les conseillers du roi conduisaient Jeanne loin de se laisser conduire par elle. Ils pouvaient la dériver sur la Normandie sans seulement qu'elle s'en aperçût, tant elle ignorait les chemins. Si plusieurs recommandaient la marche champenoise, c'était non sur la foi des anges et des saints, mais pour des raisons humaines*» (I, 453-4).

Et voilà la Libératrice innocentée du non recouvrement de la Normandie, et tout ensemble coupable et innocente de la marche du sacre. Fut-ce donc une si grande faute que la marche du sacre ? Donnons la parole à M. France : «*Il ne faut pas se hâter de condamner cette solennelle promenade des lis en Champagne. Peut-être que le voyage de Reims procura au petit roi de Bourges des avantages plus sérieux que la conquête du comté du Maine et du duché de Normandie et l'assaut donné victorieusement à la première ville du royaume... Par les cérémonies augustes du sacre, il apparaissait tout à coup légitime et très saint roi de France*» (II, 27-28).

Ce n'est pas Jeanne qui a chassé les Anglais ? Guerriers, bourgeois, Charles VII, Bethford lui-même, Anglais et Bourguignons, la chrétienté entière, disent le contraire. Faut-il s'étonner du démenti que leur donne M. France, lorsqu'il en est si prodigue à l'égard de lui-même ? Ce point particulier ne fait pas exception puisqu'il écrit : «*Est-ce à dire que la sainte n'eut pas sa part à la délivrance ? Non, certes, elle eut la part la plus belle, celle du sacrifice. Elle donna l'exemple du plus haut courage, et montra l'héroïsme sous une forme imprévue et charmante*» (LI).

Mais que peuvent être le sacrifice, le dévouement, l'héroïsme dans les êtres soumis à un automatisme qui en détermine les actes ? Qui donc s'est avisé de parler de l'héroïsme d'une pièce de canon quelque puissantes qu'en soient les détonations ? Les feux d'artifice produisent des effets souvent imprévus et charmants. Que penserait-on de celui qui vanterait leur dévouement ? L'on n'accorde pas la gloire de l'héroïsme à un chien, même mourant pour la défense de son maître. *Sacrifice, dévouement, héroïsme* doivent être rayés de la langue, si *la peur et l'intérêt* sont à l'origine de ce que le

vulgaire appelle dévouement. C'est la théorie de M. France.

II. Voici l'idée que M. France nous donne de la science militaire de la guerrière. «*Jeanne toujours en prières et en extases n'observait pas l'ennemi. Elle ne connaissait pas les chemins ; elle ne tenait aucun compte des effectifs engagés, ne se souciait pas de la hauteur des murs, ni de la largeur des fossés. Elle n'avait qu'une tactique, c'était d'empêcher les hommes de blasphémer et de mener des ribaudes ; elle croyait qu'ils seraient détruits pour leurs péchés, mais que s'ils combattaient en état de grâce, ils auraient la victoire. C'était toute sa science militaire, sauf toutefois qu'elle ne craignait pas le danger*» (XLVI).

Que de choses inexplicables dans ces lignes ! Celle qui à Domremy ne rêvait que prouesses et exploits militaires, celle qui se plaisait surtout avec les hommes d'armes, ne daignait observer ni les siens, ni ceux qu'il s'agissait de combattre ; mais elle les observait, non pas à ses côtés, non pas à l'horizon, mais bien dans les nuages. Qu'on lise plutôt. C'était lorsque la guerrière poursuivait Talbot dans les plaines de la Beauce : «*Sur la plaine immense de la Beauce, où la terre glisse au regard et fuit, voyant devant elle le ciel nuageux des plaines qui font rêver des chevauchées merveilleuses par les montagnes de l'air, la Pucelle s'écria : en nom Dieu, s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions*» (I, 434).

La pittoresque parole fut prononcée pour déterminer la poursuite, et non pas dans la marche ; mais passons, et de ce parfait galimatias, ne retenons qu'une chose, au lieu d'être tout entière à la chevauchée dont elle faisait partie, la guerrière rêvait des *chevauchées merveilleuses dans les montagnes des airs, sous un ciel nuageux*, alors que l'histoire nous dit que le soleil était ardent. Il faut être de l'Académie pour alambiquer de pareilles phrases.

Jeanne n'observait pas l'ennemi, ne tenait pas compte des effectifs engagés, et l'on a lu la phrase dans laquelle l'auteur nous dit qu'elle s'était montrée *sage, bonne, née pour le salut d'un peuple*, parce qu'en l'absence des capitaines, elle avait empêché les Orléanais d'aller se briser contre les bastilles anglaises. A propos de l'assaut contre Paris : «*Il y avait pourtant onze jours qu'elle faisait avec les gens d'armes des reconnaissances sous les murs, et cherchait avec eux l'endroit où elle donnerait l'assaut*» (II, 76).

Elle ne tenait pas compte de la largeur des fossés, et d'après l'un des auteurs préférés de M. France, le faux bourgeois de Paris, pour donner l'assaut du 8 septembre : «*Elle menait avec elle un très grand nombre de chariots, de charrettes, de chevaux, tous chargés de grandes bourrées à trois liens pour combler les fossés* ». Les registres du chapitre nous apprennent que sur le lieu du malheureux engagement on releva *six cent cinquante échelles, et bien quatre milliers de claies !* Ce ne fut pas la faute de l'assaillante si l'on ne combla pas les fossés avec semblable attirail ; elle ne cessa de le commander ; elle ne fut pas obéie.

Elle ne connaissait pas les chemins : «*Les guides surnaturels les connaissaient si bien que si des aéroplanes, durant la campagne de la Loire, avaient signalé les mouvements de l'ennemi, il aurait été impossible de mieux manœuvrer pour l'anéantir. Qu'on n'allègue pas que, dans sa marche vers Orléans, elle n'avait pas su distinguer la rive gauche de la rive droite. Elle avait demandé, sans spécifier aucune des deux rives, à être conduite là où Talbot campait. Il campait à Saint-Laurent-les-Orgerils, sur la rive droite ; on la conduisit par la rive gauche ; en cela consistait la déception.*

Quant à l'opinion que cette jeune fille était très habile à rassembler et à conduire une armée et s'entendait à diriger l'artillerie, il en faudrait un autre témoin que ce pauvre duc d'Alençon qui ne passa jamais pour homme bien raisonnable (XLVI).

Le duc d'Alençon démentit dans la suite les belles espérances qu'il donnait lorsqu'il avait le titre de lieutenant-général des armées du roi, dans la campagne de la Loire. Quelques années plus tard, Perceval de Cagny écrivait de son jeune maître : «*En cet âge de xxvi ans ou environ, quand ce que dessus fut écrit, on n'aurait pas cité un homme de quelque état qui fût mieux en renommée que lui*». Il la méritait. Quelques mois avant l'arrivée de la Pucelle, il s'était rangé du côté du roi dans la guerre déclarée par le connétable pour renverser La Trémoille. Il avait, à ses dépens, levé des hommes d'armes pour venir au secours du Dauphin sans ressources : ce en quoi il avait d'autant plus de mérite qu'il n'avait pas encore entièrement payé la rançon énorme au prix de laquelle il s'était racheté de la main des Anglais. Lorsqu'il témoignait en faveur de la Pucelle, il était sous le poids d'une accusation de haute trahison trop justifiée. Ce n'était pas une raison pour qu'il attribuât à la Pucelle tout l'honneur de la campagne de la Loire, sans rien se réserver pour lui, quoiqu'il fût investi du commandement général de l'armée.

Par une perfidie de style dont il est coutumier, M. France donne à entendre que le duc d'Alençon est le seul à nous parler des talents militaires supérieurs de la Pucelle, alors qu'il y a unanimité sur ce point. Théobald de Thermes qui avait constamment combattu à côté de l'héroïne déposait en ces termes : «*En dehors de ce qui regarde la guerre, Jeanne était simple et innocente ; mais s'agissait-il de conduire et de disposer une armée, de préparer la bataille, d'animer le soldat, c'était le général du monde le plus habile, tel que serait celui qui aurait passé sa vie à se former au métier de la guerre. Impossible de mieux s'y conduire. Elle était un sujet d'admiration pour tous les capitaines*».

L'avocat Agnan Viole (*Vraie Jeanne d'Arc*, IV, 191), le greffier des élus de Paris, Pierre Millet (*Ibid.*, 766), attestent avoir entendu les capitaines proclamer qu'elle excellait dans l'art de la guerre à l'égal de ceux qui auraient blanchi dans le métier. M. France prétend que *s'ils parlaient ainsi, ils savaient le contraire* (II, 450). Est-ce assez impudent ? C'est pour les besoins de la réhabilitation qu'ils se seraient ainsi parjurés ! C'était plus de vingt-cinq ans avant la réhabilitation qu'ils exprimaient leur admiration devant les hommes de lois (*Ibid.*, 170) qui viennent d'être cités. Alain Chartier n'écrivait pas en vue de la réhabilitation lorsque, au lendemain de la victoire de Patay, il traçait de la guerrière le portrait dont voici quelques extraits :

«*Quelle est la qualité guerrière que l'on peut souhaiter dans un général, que ne possède pas la Pucelle ? Serait-ce la prudence ? La sienne est merveilleuse. Le courage ? le sien est haut et supérieur à celui de tous. L'activité ? C'est celle des purs esprits. Faut-il parler du bonheur de ses coups ? Personne ne posséda ce don au même degré qu'elle. Faut-il en venir aux mains avec l'ennemi ? Elle dirige l'armée, assied le campement, range les hommes pour la bataille, et, après avoir fait l'office de général, elle fait celui du soldat... Elle semble descendue du ciel pour soutenir de la tête et des*

épaules la France croulante» (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, 284).

Perceval de Cagny nous la représente se portant tantôt à l'avant, tantôt à l'arrière-garde, selon qu'elle le jugeait plus utile. ... (Ibid., III, 185). Quand il fallait mettre les gens en ordonnance, écrit Cousinot de Montreuil, il faisait bel l'ouïr et la voir faire les diligences nécessaires..., toujours la première, soit à pied, soit à cheval..., grand sujet d'admiration pour les capitaines et les gens de guerre de l'entendement qu'elle avait de ces choses, vu que dans les autres elle était la plus simple villageoise que l'on vît (Ibid., III, 94).

Ce sont là des témoins oculaires, qui écrivent avant qu'il fût question de la réhabilitation. Ils attestent l'admiration des hommes d'armes, longtemps avant qu'ils vinssent l'exprimer eux-mêmes devant les commissaires pontificaux.

La supériorité militaire de Condé ou de Napoléon n'est pas mieux attestée que celle de la Libératrice du XV^e siècle. La manière dont M. France la nie, en paraissant réduire au seul d'Alençon la nuée de témoins qui l'attestent ne prouve qu'une chose : la totale impossibilité pour la libre pensée d'expliquer un fait si en dehors des lois de la nature.

Après avoir nié les talents militaires de la Vierge guerrière, M. France s'efforce de lui enlever le mérite de ses exploits.

III. Si M. France avoue que la Bienheureuse a contribué à sauver Orléans, c'est à presque rien qu'il réduit la difficulté, et l'on se demande comment les bourgeois d'Orléans *fins comme l'ambre, qui résolus à défendre la ville agirent avec promptitude, sagesse et merveilleuse ardeur* (I, 132), se sont laissés enfermer dans leur ville durant sept mois. Tous les avantages, d'après M. France étaient de leur côté. «*Les Orléanais à tout moment se croyaient trahis* (assertion gratuite nullement justifiée par l'alerte du 9 mars qui fut passagère). *Le calme et le sang-froid leur manquaient pour reconnaître les avantages de la situation qui étaient énormes* (I, 281). *Les Anglais, loin de pouvoir continuer l'attaque, n'étaient plus en état de se défendre dans leurs malheureuses tours de bois* (I, 280). *De l'avis des hommes de guerre les plus avisés, elles ne valaient rien. Il n'y avait pas moyen d'y garder des chevaux. L'on ne pouvait les construire assez rapprochées pour se secourir les uns les autres ; l'assiégeant courait risque d'être assiégré ; enfin les Anglais qui employaient ces fâcheuses machines n'y trouvaient que mécomptes et disgrâces* (I, 269). *Les bastilles horrifiquement nommées Londres et Paris n'étaient que de gigantesques mannequins* (I, 327).

«*Les gens d'armes dans leurs taudis de planches et de terre après avoir souffert du froid commençaient à souffrir de la faim. Ils mangeaient mal et buvaient plus mal* (I, 270). *La ville gardait ses communications avec le dehors et pouvait s'alimenter indéfiniment* (I, 281).

Les Anglais n'étaient pas trois mille autour d'Orléans» (I, 269).

M. France voit les choses au rebours des Orléanais, des Anglais, de tous les contemporains, au rebours de ce qu'il affirme dans d'autres passages.

Ces Orléanais, *fins comme l'ambre*, ne se sont donc pas rendu compte de l'état des choses. Tous, même les plus avisés, tels que Luillier, Jean de Mâcon, qui n'était pas un simple chantre de la cathédrale ainsi que le dit M. France, mais le canoniste le plus distingué de son temps, le notaire Girault, auquel il faudrait joindre Dunois lui-même, Xaintrailles, et les autres capitaines de la ville, tous avaient donc la berlue. N'est-ce pas là un phénomène étrange ?

Ils ont défendu la ville *avec sagesse et ardeur*, et ils ne sont pas venus à bout de renverser ces mannequins de bois, ainsi qu'il plaît à M. France d'appeler les terribles bastilles. L'ont-ils du moins essayé ? M. France nous donne la réponse dans le passage suivant : «*Les Orléanais étaient soucieux et non sans cause, CAR s'ils veillaient à ce que l'ennemi ne pût entrer, ils ne découvriraient aucun moyen de le chasser bientôt. Dans les premiers jours de mars, ils observèrent avec inquiétude que les Anglais creusaient un fossé pour aller à couvert d'une bastide à l'autre, depuis la Croix boissée jusqu'à Saint-Ladre. Ils essayèrent de détruire cet ouvrage. Ils attaquèrent les Godons avec grande vigueur. Mais ils n'empêchèrent pas les Anglais d'accomplir leur travail. Ils voyaient le siège se poursuivre, avec une terrible rigueur. Agités de doutes et de craintes, brûlés d'inquiétude, sans sommeil, sans repos et n'avançant à RIEN, ils commençaient à désespérer*» (I, 164).

Les Anglais *poursuivaient le siège avec une terrible rigueur*. Qu'est-ce à dire ? Durant les deux mois qui s'écoulèrent des premiers jours de mars au 4 mai, ils continuèrent à faire fossés doubles, et à élever de nouveaux mannequins pour compléter l'investissement

Fossés doubles pour *aller à couvert d'une bastille à l'autre*. M. France est ici d'accord avec Cousinot, le notaire Girault, Jean Chartier, qu'aucun contemporain ne contredit ; mais il l'est peu avec lui-même, puisqu'il nous dit qu'on ne pouvait les construire assez rapprochés pour que l'on pût se secourir les uns les autres.

Quant *aux fâcheuses machines qui, de, l'avis des hommes de guerre, ne valaient rien*, voici comment en parlent les contemporains. *C'étaient, écrit Thomas Basin, des citadelles, quelques-unes très fortes, bâties en pierres et en bois à l'instar de châteaux et de forteresses* (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 234-235). Monstrelet nous dit que les Anglais, *ainsi que c'est leur coutume creusèrent plusieurs logements dans la terre, des taudis et autres appareils de siège, pour éviter les traits dont ceux de la ville les servaient abondamment* (Ibid., 396).

Les Anglais n'avaient pas désappris l'art des sièges depuis qu'ils avaient réduit Calais et Rouen ; ils l'avaient au contraire perfectionné. Or, d'après la description que Froissart donne du siège de Calais et Monstrelet de celui de Rouen, c'était comme une seconde ville dressée contre la ville assiégée.

Où M. France a-t-il vu que les Anglais ne trouvaient que *mécomptes et disgrâces à ces fâcheuses machines* ? La preuve que c'est là une de ces contre-vérités dont son livre est plein, c'est qu'ils ne cessèrent durant les deux mois qui précédèrent l'arrivée de la Libératrice d'en construire de nouvelles.

Panrace Justigniani affirme à deux reprises que ces bastilles étaient au nombre de treize (Ibid., III, 372-373). C'est aussi le chiffre donné par Cousinot. On connaît leurs noms, si on y comprend la bastille de Fleury-aux-Choux. Elle offre encore de beaux restes. Ils aident à comprendre que Monstrelet ait pu écrire que les *bastilles, fortifications et forteresses* étaient au nombre de soixante. Par *les fortifications et forteresses*, il entend vraisemblablement les ouvrages destinés à fortifier les treize bastilles.

A l'assertion fantaisiste que la ville gardait ses communications libres avec le dehors et pouvait s'alimenter indéfiniment, opposons les témoignages des contemporains. Le *Journal du siège* nous apprend que dès le 18 de janvier, alors que l'investissement n'était pas fait à moitié, il était déjà difficile d'y introduire des vivres. Cousinot, présent sur les lieux, écrit : *Pour enclore la cité les Anglais formèrent plusieurs bastides encloses de fossés et de tranchées, sur tous les chemins passants... et ainsi appert que la ville fut enclose tant de la partie de la Beauce que de la Soulogne de treize places FORTIFIÉES, tant boulevards comme bastides, dont la cité fut en telle détresse qu'ils ne purent avoir secours ni par eau, ni par terre* (*La Chronique de la Pucelle*, édit. de Vallet de Viriville, p. 265-6). D'après Jean Chartier l'on pouvait d'abord entrer dans Orléans et en sortir à pied et à cheval ; mais les Anglais *besognant un chaque jour à faire fossés doubles, la ville était en si grande nécessité qu'elle ne pouvait plus durer pour la nécessité des vivres. L'on disait communément que cette ville serait perdue, les villes d'eaux dessus et dessous étaient anglaises..., et n'y avait-on nulle provision ni remède* (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, 51).

Perceval de Cagny constate qu'après la Journée des Harengs, il y avait à Orléans *très grand défaut de pain* (Ibid., 175). Il n'y a pas jusqu'au faux bourgeois de Paris qui n'écrive qu'il y avait *grande nécessité de vivres dans Orléans* (Ibid., 517).

Ce même auteur, particulièrement estimé de M. France, donne un démenti à la pasquinade : *que les Godons risquaient d'être plus dépouillés et affamés que les assiégés*. Pour secourir les assiégeants, le gouvernement ne craignait pas d'affamer la capitale. *«Par contrainte il y convenait souvent mener grand foison de farines et d'autres vivres et choses qui sont nécessaires pour guerre de siège ; bref on en mena tant que le blé enchérit à Paris de samedi à autre de XX sols parisis à XL sols parisis, et toutes choses dont homme pouvait vivre en cas pareils* (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuatey, p. 234).

Ce n'est qu'à la dérobée, par d'habiles diversions que les Orléanais parvenaient à se ravitailler : les Anglais au contraire recevaient à ciel ouvert vivres et renforts. Dix jours avant l'entrée de Jeanne à Orléans, *le mardi, 19^e jour d'avril environ l'heure de vêpres*, écrit le *Journal du siège*, *arrivèrent en l'ost (l'armée) et bastilles des Anglais, grand quantité de vivres et autres habillements de guerre, et avecque eux plusieurs gens d'armes qui les conduisaient* (Edit. Charpentier et Cuissard, p. 71).

C'est avec semblable fondement que M. France parle de l'infériorité numérique des assiégeants sur les assiégés. Assiégeant et assiégés donnent un complet démenti à ses assertions. Cela résulte du fait suivant qui est incontestable. Désespérant de chasser les Anglais, les Orléanais envoyèrent une ambassade au duc de Bourgogne lui porter la proposition suivante : La ville serait mise entre ses mains jusqu'à la conclusion de la paix. Il en nommerait le gouverneur au nom du duc d'Orléans. Les Anglais lèveraient le siège, partageraient par moitié les revenus de la ville avec le duc d'Orléans, recevraient en outre une somme annuelle de dix mille écus pour continuer la guerre ailleurs, pourraient à leur gré entrer dans la ville et en sortir (Pancrace Justigniani à son père ; *Chronique de Morosini* ; *Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 572). Il fallait que les Orléanais fussent réduits à de bien pénibles extrémités pour proposer des conditions si onéreuses. Le duc de Bourgogne les accepta avec d'autant plus d'empressement que l'on couvrait de motifs chevaleresques l'ouverture avantageuse qui lui était faite. Il se rendit auprès du régent avec les députés d'Orléans. Ce fut un cri unanime de récriminations de la part de Bethford et de son conseil. La ville ne pouvait tenir longtemps, et après que le roi d'Angleterre avait fait tant de dépenses en hommes et en argent, il n'était pas juste que, sans coup férir, le duc de Bourgogne en eût les honneurs et le profit. L'on n'avait pas mâché le fruit pour qu'il fût avalé par un autre, ni battu les buissons pour qu'un autre prît les oisillons (Monstrelet, *Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 400, et *alibi passim*). Bethford fut jusqu'à dire à son beau-frère qu'il était étonné que ces propositions lui fussent soumises par lui et qu'il semblait prendre les intérêts du Dauphin plus que ceux du roi. L'on ne traiterait avec les députés d'Orléans que tout autant qu'ils remettraient la ville entre les mains des Anglais.

Les propos furent si vifs que le duc de Bourgogne envoya un héraut rappeler du siège ceux qui étaient soumis à son obéissance. Talbot, d'après le *Mystère du siège d'Orléans*, aurait répondu au héraut du duc de Bourgogne par ces paroles injurieuses : *Sonne, sonne, tu n'amèneras rien qui vaille*.

L'on ne pouvait pas en dire autant des défenseurs d'Orléans qui avaient quitté la ville à la suite de la défaite des Harengs. Le 18 février, et non pas le 13, ainsi que l'affirme M. France, deux mille chevaliers et hommes d'armes avaient délaissé la place, à la suite du comte de Clermont. Il n'était resté pour commander aux bourgeois et à leurs mercenaires, que Dunois et le maréchal de Sainte-Sévère ; encore celui-ci n'avait pas tardé à sortir, lui aussi, pour affaire de succession.

Le *Journal du siège* nous apprend que les Orléanais furent peu contents de ce départ qui les réduisait presque à leurs seules forces. D'après M. France ils *en devenaient fous*, ce qui n'est nullement synonyme. Le comte de Bourbon avait promis de revenir et de faire arriver des vivres ; il ne fit ni l'un ni l'autre ; ce fut la Pucelle qui amena des renforts, et un double et très important convoi ; mais il s'écoula plus de deux mois avant son entrée à Orléans. M. France avait cependant écrit en parlant du départ du comte de Clermont et des deux mille fuyards : *«Quand les rats s'en vont, c'est que le navire est sur le point de couler»* (I, 162). N'ayant reçu durant ces deux mois aucun renfort et des vivres seulement en quantité insuffisante, l'on voit combien cela devait être incomparablement plus vrai, lorsque la Libératrice vint remettre le navire complètement à flots. Par cette constatation, il est complètement d'accord avec le conseil anglais. La ville ne pouvait tenir longtemps, mais il est plus complètement encore en désaccord avec lui-même. Il est vrai, que, d'après M. France, *le sens commun est rarement le sens du juste et du vrai* (I, 327). Personne, plus que l'auteur de la stupéfiante maxime, n'est intéressé à l'inventer.

IV. M. France s'efforce de réduire le plus possible, ou même d'annuler la part de la Libératrice dans les merveilleuses conquêtes qui ont suivi son entrée à Orléans jusqu'au siège de Paris. Il serait infini de relever tous ses frauduleux procédés. Nous pourrions, à la rigueur, nous contenter de lui opposer les témoignages contemporains. Tel l'historiographe offi-

ciel Jean Chartier.

«*Bien souvent ledit Bâtard (Dunois) et les autres seigneurs s'abouchaient pour aviser à ce qui était à faire ; et quelques conclusions qu'ils prissent, quand Jeanne la Pucelle arrivait elle concluait tout à l'opposite, et toute autre chose à faire, et quasi contre toutes les opinions des chefs de guerre, qui se trouvaient réunis ; de quoi toujours lui prenait bien. Il ne se fit pas chose dont il faille parler que ce ne fût sur l'entreprise de Jeanne la Pucelle. Encore que les capitaines et gens de guerre exécutassent ce qu'elle disait, Jeanne allait cependant toujours armée de son harnais (de toutes pièces), quoi que ce fût contre la volonté et l'opinion des mêmes chefs de guerre (Vraie Jeanne d'Arc, III, p. 572).*

Nous avons déjà cité un témoignage non moins explicite de Perceval de Cagny (*suprà*). Dunois (Ibid., IV, 183, voir la déposition entière) et Bethford (Ibid., III, 567) lui-même témoignent que c'est par elle que le roi de Bourges redevint roi de France, que de nombreuses provinces furent arrachées à l'Anglais. L'on pourrait en nommer bien d'autres.

Il faudrait un volume, nous le répétons, pour relever les falsifications des faits, les fausses références, les perfidies de toute sorte des récits de la délivrance d'Orléans, des campagnes de la Loire et des campagnes qui ont précédé et suivi le sacre. Celles qui vont être signalées diront la foi due au roman qui a la prétention d'être une histoire.

Il a suffi de trois jours à la divine guerrière pour faire lever un siège, dont durant sept mois les assiégés n'avaient pas pu arrêter le développement toujours plus étouffant. Le coup décisif fut la prise des imprenables Tourelles. Plus encore que dans l'enlèvement de Saint-Loup et des Augustins, l'initiative et le plein succès furent dus à l'héroïne.

Voici comment le détracteur rapetisse son rôle : Les victoires des deux jours précédents en grandissant la Pucelle avaient excité de plus en plus la jalousie des capitaines royaux qui se voyaient complètement rejetés dans l'ombre. On sait comment le vendredi soir un des principaux seigneurs vint lui signifier qu'il avait été résolu en conseil de surseoir à l'attaque déjà commencée des Tourelles jusqu'à l'arrivée de nouveaux secours de la part du roi. La réponse fut digne d'une envoyée de Dieu. Elle rappelle celle que les anciens prophètes faisaient aux rois d'Israël et de Juda : «*Vous avez été à votre conseil et j'ai été au mien. Le conseil de Messire tiendra et le vôtre périra, sachez-le bien*». Cette scène sublime est surnoisement révoquée en doute par M. France : *Si l'on en croit Frère Paquerel peu croyable sur ce point* (I, 250). Pourquoi ce témoin de la scène que confirment les détails qui suivent, est-il peu croyable ? Il le dit dans une note à la page suivante : «*Il soupçonne le moine augustin d'avoir ajouté à la prophétie. Il aimait trop les miracles et les prophéties* ». Voilà pourquoi c'est avec un véritable acharnement que le pseudo-historien s'efforce de rabaisser l'autorité d'un témoin si compétent et si digne dans son langage.

La réponse si fière de la céleste envoyée ne fit qu'aigrir les capitaines royaux. Dès le lendemain, le bailli de Gaucourt gardait la porte de Bourgogne par laquelle Jeanne devait sortir avec les bourgeois et les hommes d'armes qui marchaient à sa suite. «*Vous êtes un méchant homme*, dit-elle au bailli, *nous passerons et nous serons victorieux, comme nous l'avons été*». Le bailli courait un vrai danger, il céda.

La scène se lie très étroitement avec la prise des Tourelles, et M. France veut enlever à la Libératrice l'honneur de ce coup décisif. Aussi M. France la déplace-t-il, et la met-il le vendredi comme ayant précédé la prise des Augustins. Ses références nous renvoient à la déposition du page de l'héroïne, Louis de Coutes. Louis de Coutes lui donne un formel démenti. C'est, dit-il, le samedi que l'héroïne, malgré l'opposition de nombreux seigneurs, *contradicientibus multis dominis*, fit ouvrir la porte de Bourgogne, et passa la rivière, avec les autres hommes d'armes, *cum aliis gentibus armatis*. La référence allègue encore Simon Charles. Simon Charles absent d'Orléans, ne parle de la délivrance d'Orléans que pour rappeler le péril couru par de Gaucourt, péril dont il dit tenir le récit de de Gaucourt lui-même. Il confond le fort des Tourelles, dont il ne parle pas, avec celui des Augustins qui en était fort près. M. France renvoie encore au *Journal du siège*, à la chronique de la fête du 8 mai, à la Chronique de la Pucelle, qui ne disent pas mot de l'incident. Il prête au bailli cette parole : «*Venez, je serai votre chef*». Elle est de son invention, contraire aux faits. La Pucelle passa le fleuve : *cum aliis gentibus armatis et contradicientibus dominis*, vient de nous dire de Coutes.

De Gaucourt alla rejoindre les capitaines royaux au nom desquels il avait manifesté si violente opposition à l'entreprise. Ceux-ci ne se hâtèrent pas de venir. Ils ne se joignirent à la troupe de la guerrière que lorsqu'ils virent avec quelle vaillance les milices communales et les hommes d'armes s'attaquaient à la redoutable fortification. *L'assaut fut fier et merveilleux plus que nul qui oncques eût été vu de mémoire des vivants ; auquel vinrent les chefs QUAND ILS EN VIRENT LES MANIÈRES*. Ainsi parle Cousinot (*Chronique de la Pucelle*, p. 429).

Le même parti-pris lui fait noyer au milieu des seigneurs celle qui, malgré eux, entreprit le coup qui devait délivrer Orléans. Il n'hésite pas à écrire «*Les seigneurs traversèrent la Loire de bon matin : ils y étaient tous... (il les énumère). La Pucelle se tenait en leur compagnie*» (I, 254). Ici, nous ne trouvons qu'une seule référence au héraut Berry. Or, le héraut Berry ne donne qu'un sommaire des faits qui amenèrent la délivrance de la ville. C'est donc une suite de falsifications dont le but est manifeste : enlever à la Libératrice la gloire d'avoir délivré Orléans ; c'est aussi enlever aux Orléanais et aux routiers mercenaires l'honneur de l'avoir mieux comprise et secondée.

M. Doumic nous a dit que M. France, né Thibault, était aristocrate jusqu'au bout des ongles. Les routiers offrirent durant le siège un spectacle qu'en dépit des documents M. France nie perfidement. Est-ce par semblable sentiment ?

L'extrémité du péril fit que les Orléanais, qui tenaient à honneur de se garder eux-mêmes, firent appel aux routiers dont ils n'avaient pas voulu d'abord par crainte de leurs excès. M. France écrit *que la concorde ne régna pas longtemps, et quoi qu'en dise une tradition conciliante, les choses ne se passèrent pas autrement à Orléans que dans les autres villes assiégées. Les bourgeois ne tardèrent pas à se plaindre de la garnison* (I, 140).

M. France qui prodigue les références en donne ici une seule. Il renvoie au *Journal du siège*, p. 92, on y lit : «*Combien que les bourgeois ne voulussent au commencement, et devant que le siège fût assis, souffrir nulles gens de guerre entrer dans la cité, doutant (craignant) qu'ils ne voulussent piller ou maîtriser trop fort, toutefois en laissèrent-ils après, entrer tant qu'il en voulait venir, depuis qu'ils connurent qu'ils n'entendaient qu'à leur défense, et se maintenaient tant vaillamment contre leurs ennemis, et s'y étaient avec eux très unis pour défendre la cité, et par ce les départaient entre eux en leurs hôtels, et les nourrissaient de tels biens que Dieu leur donnait, aussi familièrement comme s'ils avaient été leurs en-*

fants».

M. France met la référence à l'incise *quoi qu'en dise une tradition conciliante*, comptant bien que le lecteur la prendra comme preuve de ce qui est un démenti à tous les documents connus. Ce n'est pas seulement le *Journal du siège*, qui affirme cette parfaite concorde. On lit dans la Chronique de la fête du 8 mai : «*Durant le siège, il n'y eut jamais aucune division entre les gens d'armes et ceux de la ville, quoique auparavant ils s'entre-haïssaient comme chiens et chats ; mais, lorsqu'ils furent avec ceux de la ville, ils furent comme frères, et aussi ceux de la ville ne les laissaient à leur pouvoir endurer ni nécessité ni souffrance en quelque nécessité que ce fût*» (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 309).

C'est ce qu'affirme encore Cousinot, quand il écrit du maréchal de Sainte-Sévère : «*Il gouverna tant honorablement les gens de guerre qu'il tenait à Orléans, qu'ils y séjournèrent depuis la Toussaint jusqu'à l'Ascension, sans faire aucun excès entre eux et ceux d'Orléans*» (*Chronique de la Pucelle*, édit. Vallet de Viriville, p. 266).

Au lecteur de qualifier de tels procédés. Ne justifient-ils pas notre sous-titre ? On les retrouve dans toute la suite de l'ouvrage.

V. Tout dans son armée (l'armée de la Pucelle) *allait à la grâce de Dieu* (I, 409). Ces paroles sont dites de la campagne de la Loire ; elles sont employées dans le sens ironique et irrévérencieux qu'on leur donne communément. Il faut les prendre dans le sens littéral, et dire que la grâce d'une constante inspiration a fait de cette campagne un chef-d'œuvre de stratégie, naturellement inexplicable, tant tout y est parfait d'à-propos, alors qu'une heure de retard aurait tout compromis. Avant d'anéantir l'armée anglaise à Patay, la guerrière, en huit jours, lui enlève ses points d'appui, l'affaiblit en détruisant les divers corps destinés à la fortifier, accepte une capitulation honorable, en réalité funeste ; et cela au moment même où tergiverser eût été perdre tous les avantages.

Le dimanche 12 juin, dans un assaut engagé contre l'avis des chefs, elle emporte Jargeau, place forte, en amont de la Loire, défendue par les trois frères Suffolk et une nombreuse garnison bien aguerrie.

Le mercredi, 15, c'est le tour de Meung, en aval de la rivière. Jeanne se contente de forcer le pont situé en dehors de la place, et d'y laisser assez d'hommes pour le garder. Sans s'arrêter à prendre la ville, elle se porte sur Beaugency, place plus forte. Talbot vient de la quitter pour s'aboucher, à Janville, avec Falstof qui amène l'armée recrutée par Bethford pour réparer le désastre d'Orléans. Le jeudi 16, Jeanne est maîtresse du haut de la ville. La garnison anglaise s'est retirée dans la forteresse en face du pont qu'elle protège. Le vendredi 17, sur le minuit, la garnison vivement pressée, canonnée, ne voyant pas arriver Talbot, capitule à des conditions si honorables que plusieurs capitaines en murmuraient. - Talbot s'était présenté, mais l'héroïne l'avait tenu assez à distance, pour que la garnison ignorât sa présence dans le voisinage. La guerrière lui avait donné rendez-vous pour le lendemain. Le général anglais s'était alors dirigé sur Meung, et sans perdre un moment, s'était attaqué au pont afin de venir par la rive gauche secourir Beaugency. Il tentait un effort décisif dès le matin, lorsque lui arrive la nouvelle que Beaugency a capitulé et que la garnison en est sortie. C'est alors qu'il rétrograde vers Janville, et va se faire battre à Patay. L'armée de la Pucelle tombe sur lui, au moment même où il commençait à prendre ses dispositions, pour faire front à l'attaque que ses coureurs lui avaient annoncée imminente. La Bienheureuse pouvait s'approprier la parole de César : *Veni, vidi, vici*, Je suis venue, j'ai vu, j'ai vaincu. Dans huit jours, elle avait enlevé à l'ennemi ses places fortes de la Loire et anéanti son armée.

Pour dissimuler cette foudroyante rapidité, M. France après la prise de Jargeau, nous parle de la huque donnée à la Pucelle, du duc d'Orléans et de ses poésies. Jusques à la 28^e édition exclusivement on a lu, dans la prétendue vie, que l'armée anglaise *se trouvait non loin de la ville le dimanche dix-neuvième du mois d'août* (sic), *au moment où la garnison en sortait seulement avec chevaux et bagages et un marc pour chaque homme* (I, 431). Evidemment il confond la campagne de la Loire avec celle de Montépilloy. - Ce qui le prouve, c'est que, un peu plus loin, il parle encore du mois d'août, et attribue à la déposition de Dunois une confusion qui n'existe que dans son esprit. Disparue aussi la phrase par laquelle il dit ne pas comprendre que la Pucelle ait dit des Anglais : «*Dieu nous les envoie*», *quand ils fuyaient*. Un primaire comprendrait. Ils ne fuyaient que parce qu'ils s'étaient imprudemment avancés, contre l'avis réitéré de Falstof. Ces honteuses erreurs ont disparu dans la 28^e édition ; mais il en reste assez pour lasser le critique qui voudrait toutes les relever, et pour lasser le lecteur lui-même.

L'armée anglaise n'était pas dans les environs de Beaugency, comme il l'affirme dans la dernière édition. Elle était à Meung, ainsi que nous l'avons dit, mais par là se trouve dissimulé l'à-propos avec lequel la guerrière avait accepté la capitulation qui la rendait maîtresse de la ville. Par le mot *seulement*, il a le même but. La capitulation était en apparence très favorable. Ordinairement, on ne concédait aux vaincus que de se retirer la vie sauve, un bâton au poing et sans armes. Le *Mystère du siège* s'appesantit sur ce que ces conditions présentaient de favorable en apparence.

Tout est disposé pour faire disparaître celle qui a tout conduit. Il n'y a pas jusqu'à la parole par laquelle, après la prise de Jargeau, la guerrière entreprenait la miraculeuse campagne des quatre jours suivants : *Demain, je veux aller voir ceux de Meung*, etc., qui ne soit donnée comme parole de clerc. L'académicien n'en croit rien. C'est parole de clerc, comme les fables de La Fontaine sont français de clerc.

Nous avons vu comment Wavrin de Forestel qui, étant à Patay, n'y aurait pas vu Jeanne d'Arc, et cependant n'hésitait pas à la présenter comme l'âme et l'inspiratrice de la victoire et des succès remportés par les Français. Ainsi pensaient et parlaient amis et ennemis.

L'odieux romancier après avoir raconté qu'elle était descendue de cheval pour soigner un Anglais prisonnier, cruellement maltraité, ne craint pas de dire : *Voilà la part qu'elle prit à la bataille de Patay, c'est celle d'une sainte fille* (I, 440). Le fait ne nous est connu que par le page de la Bienheureuse, qui allègue comme une preuve de sa compassion, même pour les ennemis ; il ne dit pas que le fait se soit passé à Patay. C'est sans doute à sa déposition que renvoie la référence, quoique l'indication soit matériellement incorrecte. Elle renvoie aussi à la lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan ; la lettre donne le démenti le plus catégorique à l'assertion de M. France. Le sénéchal de Berry raconte la campagne de la Loire et la bataille de Patay, sans mentionner le fait auquel se réduirait la part de la Libératrice. Le récit

attribue tout à la Pucelle, et se termine par ces mots : *La Pucelle a fait ces choses et bien d'autres encore, et, avec l'aide de Dieu, en fera de plus grandes encore : Hæc et multa alia operata est Puella, et, Deo largientie, majora horum faciet* (Procès, t. V, p. 120). Et voilà comment, d'après les autorités sur lesquelles M. France prétend s'appuyer, la part de la Bienheureuse se réduit au rôle d'une fille de la charité.

VI. La Pucelle n'a eu qu'une part secondaire dans la délivrance d'Orléans ; elle disparaît presque dans le récit de la campagne de la Loire ; son rôle est nul dans la campagne du sacre. Ce n'est pas à elle qu'en revient l'initiative. *Quoi qu'on en ait dit, les apocalypses de la Pucelle n'y sont pour rien. Les conseillers du roi conduisaient Jeanne, loin de se conduire par elle* (I, 453-4). Regnault de Chartres, impatient de toucher les revenus de son archevêché de Reims, a fait donner cette direction à la guerre (Ibid., 455). D'ailleurs l'expédition était facile. *Pour atteindre la cité du Bienheureux Remy, il fallait parcourir plus de cent lieues en pays rebelle, mais sans aucun danger d'y trouver des gens d'armes ennemis ; Anglais et Bourguignons pour le moment n'avaient personne à opposer aux Français. Les bonnes villes possédaient de grands biens. Leurs greniers regorgeaient de blé...¹ On s'attendait à ce qu'elles ouvrirent leurs portes, et moitié amour, moitié peur donnassent de l'argent au roi* (I, 262-3).

M. France avait ses raisons pour dire que de son vivant la Pucelle ne fut connue que par des fables et des légendes. Comment, sans s'être débarrassé de tant de documents qui le contredisent, aurait-il pu prétendre écrire une histoire, alors qu'il nous donne un roman aussi peu réel que celui de la *Rôtisserie de la reine Pédauque* ?

Le sacre du roi à Reims fut l'objectif que la Pucelle présenta constamment au roi aussitôt après la délivrance d'Orléans. A Loches, vers le 23 mai, elle disait en présence de Dunois qui le rapporte : «*Noble Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils ; mais venez au plus tôt à Reims recevoir votre digne sacre... C'est pour rendre la marche du roi plus libre et plus sûre*, continue un témoin si digne de foi, *qu'elle fit la campagne de la Loire. La campagne terminée, les princes du sang et les capitaines voulaient qu'au lieu de Reims le roi se portât sur la Normandie. La Pucelle fut inflexible et soutint qu'il fallait aller à Reims* (*Vraie Jeanne d'Arc*, IV, 162 et s). La même formidable opposition est attestée par l'historien officiel Jean Chartier (Ibid., III, 157-8), par Perceval de Cagny (Ibid., 185), par Cousinot de Montreuil (Ibid., III, 94), par le *Journal du siège* (Ibid., 138).

«*Par dépit*, dit Perceval de Cagny, *elle partit et alla camper aux champs, deux jours avant le roi. Quoique le roi manquât d'argent pour solder son armée, tous, chevaliers, écuyers, gens de guerre et gens du peuple se montraient prêts à aller servir le roi, en compagnie de la Pucelle, disant qu'ils iraient partout où elle voudrait aller*». Cousinot dit équivalentement la même chose quand il écrit : «*La Pucelle partit de Gien ayant en sa compagnie plusieurs capitaines d'hommes d'armes avec leurs gens, et ils allèrent loger à environ quatre lieues de Gien, sur le chemin d'Auxerre*».

Pour dissimuler cette mise en demeure, insinuée par d'autres chroniqueurs, M. France use de la perfidie constatée pour l'assaut des Tourelles. Il écrit : «*Le 27 juin, l'avant-garde commandée par le maréchal de Boussac et le sire de Berry partit de Gien. Le roi se mit en marche le surlendemain. La Pucelle avait accompagné l'avant-garde*» (I, 469).

C'est aussi vrai que Napoléon accompagnait son armée qui ne se mettait en marche que sur ses ordres. Il en avait plus coûté à la Vierge guerrière pour faire entrer en Champagne l'armée de Charles VII, qu'à Napoléon pour mettre la grande armée en marche vers la Russie.

S'avancer dans une vaste province, hérissée de places et de forteresses, et, la Guyenne exceptée, la plus dévouée à la cause anglo-bourguignonne, semblait à tous une témérité, et Regnault de Chartres ne faisait pas exception.

En écrivant dans ses premières éditions : *Il n'y avait jamais eu d'Anglais en Champagne*, M. France dit encore une fois ce qu'il faut penser du soin presque excessif qu'il a pris de vivre de la vie des temps qu'il raconte.

L'odieuse Isabeau, qui a livré la France à l'Anglais, dans la guerre que, soutenue par Jean sans Peur, elle faisait en 1417 à son mari et à son fils, voulut faire de Troyes la capitale de la France, et essaya d'y transférer le Parlement. C'est à Troyes qu'en 1420 est débattu et signé le parricide traité d'après lequel le roi de la Tamise devait être à perpétuité le roi de France. Il y était promulgué le 20 mai, et le lendemain quinze cents bourgeois en juraient l'observation à la cathédrale. Le 2 juin, Henri de Lancastre y célébrait avec une pompe royale son mariage avec Catherine de France. Pour en conserver la mémoire, la tour de l'église Saint-Jean, où s'était faite la cérémonie, était ceinte dans son milieu d'une couronne de pierres fleurdelisées. Les vaillances des tournois sont remplacées par des vaillances autour des villes auxquelles il faut faire accepter le traité, afin de ménager au couple royal une entrée triomphale à Paris. Elle eut lieu le 1^{er} décembre 1420. Melun avait opposé une résistance épique.

En 1423, Bethford et Richemont épousent à Troyes deux sœurs du duc de Bourgogne, et cimentent le parti anglo-bourguignon par des alliances auxquelles adhère le duc de Bretagne. En 1428, la Champagne s'impose un tribut prélevé par Cauchon, afin de réduire à l'obéissance Mouzon et d'autres places qui, aux bords de la Meuse, tenaient pour le parti national. En 1429, à la suite des premiers triomphes de la Pucelle, à l'instigation de Cauchon, les villes de Champagne jurent sur le corps du Christ d'être fidèles au traité de Troyes. Aussi le chanoine Cocault, un de ces laborieux ecclésiastiques qui ont fouillé les archives de leur ville, et, comme le chanoine Dubois à Orléans, le chanoine Affortis à Senlis, ont laissé des manuscrits plus souvent exploités qu'ils ne sont cités, a-t-il pu dire de sa ville : *Reims était anglais au possible*. Cette assertion n'est pas infirmée par quelques rares partisans que la cause française pouvait conserver dans une province qui avait donné tant de gages à la cause de l'envahisseur. L'erreur a disparu de la 28^e édition. Il est indigne d'un historien quelque peu renseigné qu'on ait pu lire dans les précédentes : *Il n'y avait jamais eu d'Anglais en Champagne*.

Parce que la Champagne était anglaise au possible, Auxerre fermait ses portes à l'armée de la Pucelle. Au grand mécontentement de la guerrière, La Trémoille, gagné par une grosse somme d'argent, accorda à la cité de ne faire qu'une soumission conditionnelle, subordonnée à celle que feront les autres villes de la Champagne. Elles échangeaient de con-

¹ Au verso de la page où il est dit que les greniers regorgeaient de blé, on lit : *De la Loire à la Seine et de la Seine à la Somme la terre n'était plus cultivée qu'autour des châteaux et des forteresses*.

tinuelles correspondances dans lesquelles elles se promettaient de rester fidèles à la foi jurée (Voir *Vraie Jeanne d'Arc*, III, pp. 353-356).

On le vit bien devant Troyes. La ville, durant plusieurs jours, ne fit pas mine de se soumettre ; et l'armée royale privée de vivres n'avait pour nourriture que des grains qu'elle trouvait dans les champs à cette saison de la moisson. Plusieurs n'avaient pas mangé de pain depuis huit jours. Dans cette extrémité le conseil se réunit. Que faire ? Revenir sur ses pas, ou se lancer en avant dans un pays hostile, en laissant derrière soi la puissante ville ? Telle était l'alternative mise en délibération par le chancelier Regnault de Chartres. La Pucelle, soit parce que ses triomphes n'avaient fait qu'aiguïser l'envie ; soit parce qu'elle était la cause de cette entreprise qui semblait devoir si mal finir, la Pucelle n'avait pas été appelée au conseil. Quand ce fut le tour du sage Robert Le Maçon d'opiner, il dit que *si le roi avait entrepris ce voyage, ce n'était pas qu'il lui parût bien facile, mais uniquement sur l'admonestement de la Pucelle, et qu'il fallait demander son avis*. En ce moment elle entra. Je ne rapporte pas à la suite de quelle scène elle promit de réduire la ville à la soumission, sous deux ou trois jours. Au sortir du Conseil, elle ordonne les préparatifs pour un assaut. Les préparatifs suffirent. A cette vue Troyes demande à capituler. Nous savons les faits par des témoins oculaires de toute gravité, Cousinot de Montreuil (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, 440) Dunois (Ibid., 193) Simon Charles (Ibid., 160) de Gaucourt, présents sur les lieux.

Discuter les digressions, la confusion des faits, et les habiletés employées par M. France, afin de faire disparaître la Bienheureuse, que l'on voit à peine dans son récit, serait infini. D'après lui, tout serait dû aux dispositions pacifiques du roi, au peu d'attachement des habitants, à une cause à laquelle ils avaient été jusqu'alors si dévoués.

Qu'il suffise de lui opposer le récit de l'auteur bourguignon de la Chronique dite des Cordeliers, qui parle comme Dunois, de Montreuil, Simon Charles.

«Le Dauphin Viennois commença à conquérir places et pays grâce aux exploits de la Pucelle. L'on disait que dès qu'elle venait devant une place, les gens de dedans, quelque volonté qu'ils eussent avant de n'obéir ni au Dauphin ni à elle, étaient tout changés, sans courage, privés de toute puissance de se défendre contre elle, et se rendaient aussitôt. Une si grande réputation suivit la Pucelle jusqu'à Troyes en Champagne, ville qui avait toujours tenu le parti de Bourgogne et avait promis de ne jamais s'en séparer ; et cependant cette ville se rendit incontinent, sans coup férir, SUR L'ADMONESTATION ET SOMMATION DE LA PUCELLE, CE DONT TOUTES GENS FURENT ÉBAHIS, surtout les princes et seigneurs tenant le parti de Bourgogne» (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 185).

Dunois rapporte qu'en s'engageant à réduire Troyes à l'obéissance, la Bienheureuse avait ajouté : *La fausse Bourgogne n'en sera pas peu stupéfaite*.

Le chroniqueur Bourguignon continue : *Après la reddition de Troyes, le Dauphin conquiert beaucoup de villes et de forteresses par le moyen de cette Pucelle, qui, dès lors, attira tout le renom des faits des capitaines et des gens de sa compagnie ; ce dont quelques-uns de ces derniers ne furent pas bien contents*.

Le loyal de Cagny, témoin oculaire, écrit en parlant du voyage du sacre : *«Le long du chemin toutes les forteresses du pays se mirent en l'obéissance du roi parce que la Pucelle envoyait quelques-uns de ses gens dire à ceux qui les gardaient : Rendez-vous au roi du ciel et au gentil roi Charles... Quand ils refusaient, elle y allait en personne et tous obéissaient»* (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, 240).

L'historiographe officiel, Jean Chartier, parlant du sacre, résume en ces termes la part de la Bienheureuse : *«Là était la Pucelle qui tenait en mains son étendard, car elle était la cause principale du couronnement et de toute l'assemblée qui était là»*.

D'après M. France, le succès de la campagne serait dû aux dispositions pacifiques du roi, et aussi au peu d'attachement des habitants au parti Anglo-Bourguignon. Ce qui a été déjà exposé prouve que plus que les autres provinces, la Champagne était opposée au Dauphin viennois ; les quelques particuliers qui, de Reims, lui firent dire que les portes lui seraient ouvertes, disparaissent devant les dispositions d'une ville *anglaise au possible*. Même après la soumission de Troyes qui détermina celle de Châlons et de Reims, Charles VII ne s'avancit qu'en redoutant une résistance dont il aurait eu peine à triompher. C'est le témoignage du diplomate, alors célèbre, Simon Charles (Ibid., IV, 148-9). La Pucelle le rassurait en lui prédisant qu'au lieu de la résistance, il verrait les habitants venir à sa rencontre, ainsi que cela arriva.

Quant aux dispositions pacifiques du roi, la Bienheureuse avait fait de la clémence du prince vis-à-vis de ceux de ses sujets qui rentreraient dans le devoir une condition du relèvement promis. Dans sa lettre aux habitants de Troyes, elle leur garantit qu'ils n'ont rien à craindre, ni pour leurs personnes, ni pour leurs biens. Ce sont des frères dont le retour mettra la famille en fête. Charles VII fut moins clément que ne l'aurait voulu la Bienheureuse, puisqu'il refusa, à la persuasion de La Trémoille, de rendre ses bonnes grâces à Richemont, et força le connétable à se retirer avec ses douze cents Bretons. C'est la Pucelle qui arrêta les prisonniers français que les Anglais emmenaient, parce que, dans la capitulation, il n'avait pas été question de leur rachat.

VII. Après le sacre, les villes s'ouvraient d'elles-mêmes devant le roi miraculeusement sacré. *Les habitants des villes et des forteresses ne désiraient rien tant que de faire au roi obéissance et pleine ouverture* (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 423). C'est le Bourguignon Monstrelet qui nous dit la joie des populations françaises. Non seulement ce sentiment ne dit rien à M. France ; nous avons vu par quels ricanements et par quels sarcasmes, il répond aux cris de Noël, Noël, des habitants du Valois, pour lesquels être Anglais ou Français n'était pas, ainsi qu'il le dit, bonnet blanc ou blanc bonnet. Pareilles pages font mal.

D'autres font rire parce qu'elles prouvent combien superficiellement l'auteur connaît les faits. Alors qu'il est impossible, sans les dates précises, de se rendre compte de la suite des événements qui s'enchaînent, il les transpose, les brouille comme à plaisir. C'est ainsi qu'il écrit : *Le duc Philippe, nous l'avons dit, était depuis le 13 août, gouverneur de Paris* (II, 60). Un peu plus loin : *Très à propos, le régent céda la ville de Paris au duc Philippe, non sans regretter de lui avoir refusé naguère Orléans... Le magnifique duc y vint réchauffer la vieille amitié que lui gardaient les Parisiens, rallumer la haine qu'ils portaient au fils déshérité de Madame Isabeau. Il fit crier le sang de Montereau* (II, 66).

C'est, d'un bout à l'autre, mettre la queue à la place de la tête et vice-versa. Ce ne fut pas le 13 août, mais deux mois plus tard, que le régent céda momentanément le gouvernement de Paris au duc Philippe... Le soi-disant historien peut lire le texte et la date de la substitution dans la Chronique des Cordeliers (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 448 et sq.). Bethford ne se prêta pas volontiers, mais fort à regret, à ce changement sollicité par l'Université, le Parlement et les bourgeois de Paris. Le faux bourgeois de Paris dit à ce sujet : «*Moult laissait envie (invitus, malgré lui) le duc de Bethford le gouvernement. Si (ainsi) faisait sa femme, mais à ce faire leur convint* (Edition Tuetey, p. 247. *Vraie Jeanne d'Arc*, III, 322-3).

Ce ne fut pas à la suite de cette renonciation, le 13 octobre d'après l'histoire, le 13 août d'après le pseudo-historien, que le duc de Bourgogne vint à Paris faire *crier le sang de Montereau* : ce fut un mois avant le 13 août, le 12 et le 13 juillet. Il quitta Paris après ces mises en scène, et n'y revint que le 30 septembre (Edition Tuetey, p. 240-242 ; 247). Le faux bourgeois, tenu en grande estime par M. France, lui aurait donné la date de tous ces événements, si son peu de respect pour le lecteur ne lui faisait pas lire superficiellement les documents, quand le but poursuivi, un universel dénigrement, ne les lui fait pas altérer, falsifier, inventer.

Au 13 août, Bethford, avec l'armée que son oncle Winchester avait détournée de la croisade contre les Hussites pour la conduire contre la France, et avec les contingents qu'il avait pu lever, évoluait devant l'armée française, et faisait semblant de vouloir l'arrêter, sans oser engager la bataille, ainsi qu'on le vit à Senlis. Campé dans une position inexpugnable, les provocations réitérées de la Pucelle ne purent l'en faire sortir. Il la quitta pour se porter en Normandie. En son absence, Louis de Luxembourg, chancelier de la France anglaise, avait le gouvernement de Paris. Quant au duc de Bourgogne, il cherchait à amuser Charles VII par ces trêves, qui déplaisaient si fort à la Vierge conquérante. De grandes conférences eurent lieu à Arras, et aboutirent à la trêve imbécile du 28 août, signée à Compiègne. On fit entendre au jeune roi qu'il était préférable de tenir Paris, de la main du duc de Bourgogne, qui promettait de le lui donner et n'en fit rien, plutôt que de la main de l'envoyée du ciel, qui, si souvent, avait promis de l'en rendre maître. Après cette trêve dissimulée à l'héroïne, il était nécessaire de la faire échouer dans l'assaut donné à la capitale. La trêve autorisait le duc à la défendre contre l'armée de la Pucelle, et si Paris avait été pris, il semble bien qu'aux termes de la trêve, dont la chronique des Cordeliers nous a conservé le texte, on aurait dû rendre la conquête (*Vraie Jeanne d'Arc*, III, p. 445). On a peine à s'expliquer une telle aberration. Il fallait qu'on pût dire de la Bienheureuse comme de son seigneur : *Elle est venue parmi les siens, et les siens ne l'ont pas reçue*. Mais pareilles considérations ne peuvent que provoquer les dérisions de M. France. Bornons-nous donc à constater qu'en voulant dépouiller la Bienheureuse du mérite de ses exploits guerriers, il a confirmé les paroles déjà citées du véridique Perceval de Cagny : *Elle fit des choses incroyables à ceux qui ne les avaient pas vues, et l'on peut dire qu'elle en aurait fait encore, si le roi et ses conseillers, se fussent bien conduits et bien maintenus avec elle*. Ou encore celles de l'historiographe officiel, Jean Chartier : *Il ne se fit pas chose dont il faille parler que ce ne fut sur l'entreprise de Jeanne la Pucelle*.

Un plaideur fortifie la cause de son adversaire par les pièces altérées, menteuses, déraisonnablement contestées qu'il lui oppose, par les injures et les insultes adressées aux témoins les plus croyables, en un mot par les procédés sans loyauté dont il s'efforce de se prévaloir. Quels sont ceux de ce genre auxquels M. France n'ait pas recours ?

CHAPITRE IX : DÉNIGREMENT CYNIQUE ET HYPOCRITE DE LA SAINTE ET DE LA SAINTETÉ

I. LA BIENHEUREUSE APPELÉE LA SAINTE POUR BAFouer LA SAINTETÉ DANS SA PERSONNE ET DANS SES SEMBLABLES. - INEPTIES SUR LE DÉTERMINISME AUQUEL ELLES OBÉIRAIENT. - RAPPROCHEMENTS INEPTES OU INJURIEUX. - TEXTES PERVERTIS POUR FAIRE DE LA BIENHEUREUSE UNE FAUSSE DÉVOTE, OUBLIEUSE DE SES DEVOIRS D'ÉTAT. - UNIVERSELLEMENT AIMÉE DE PRESQUE TOUS. - QUELQUES RUSTRES MOQUEURS PRÉCURSEURS DE M. FRANCE. - TABLEAU CALOMNIEUR DE LA VIE DE DOMREMY. - RIDICULE MÉPRISE SUR LES SENTIMENTS DES PARENTS DANS L'AFFAIRE DES FIANÇAILLES.

II. HORREUR DU PORNOGRAPHE POUR LA CHASTETÉ. - DÉPIT PROFOND QUE LUI CAUSE CE NOM DE LA PUCELLE. - IL CHERCHE À EN RAVALER LA SIGNIFICATION. - IL CRÉE DE TOUTES PIÈCES DES TEXTES POUR Y GLISSER SES POLISSONNERIES. - POUR ÉCLAIBUSSER LA VERTU QU'IL N'OSE NIER, IL INVENTE UNE SUITE DE FAITS DE TOUTE IMPOSSIBILITÉ. - IL SURENCHÉRIT SUR L'INFECTE FABLE DE D'ESTIVET, - LA TRAVESTIT. - ASSERTION IMPUDENTE. - IL VEUT QUE LA RÉPUTATION DE CELLE QUE L'ON APPELAIT DÉJÀ LA PUCELLE À DOMREMY, EUT À SOUFFRIR DES DÉMARCHES QU'IL LUI ATTRIBUE. - TOUTES LES SAINTES ENVELOPPÉES DANS SES CALOMNIES. - L'HORREUR DE LA CHASTETÉ DANS TOUT L'OUVRAGE.

III. TOUS LES DÉFAUTS DANS LA SAINTE ET SES PAREILLES. - ELLE EST SUPERSTITIEUSE, - IMPATIENTE, - RANCUNIÈRE, - AVAIT PERDU SA PREMIÈRE DOUCEUR. - ELLE EST INCONSTANTE, - INTÉRESSÉE, - JALOUSE, - ORGUEILLEUSE, - MENTEUSE, - HYPOCRITE.

IV. LES TERMES DE MÉPRIS QUI TRAHISSENT LA HAINE QU'IL LUI PORTE, ET QU'IL ATTRIBUE FAUSSEMENT À D'AUTRES. - IL ENVELOPPE DANS SON DÉDAIN SA FAMILLE, CEUX QUI LUI ONT ÉTÉ PLUS DÉVOUÉS. - SES SYMPATHIES PAR CEUX QUI L'ONT TRAVERSÉE, MÊME POUR LA TRÉMOILLE ET LES ANGLAIS.

Ce qui ressort des textes, dit M. France, *c'est que la Pucelle fut une sainte ; elle fut une sainte avec les attributs de la sainteté au XV^e siècle* (Préf. xxxii). *La sainte, la petite sainte*, le mot revient dans le courant de l'ouvrage, comme synonyme de l'héroïne.

Astucieux artifice pour bafouer la Bienheureuse, et dans sa personne toutes les saintes favorisées de visions, ou investies d'une mission surnaturelle. La petite sainte est atteinte d'une multitude de défauts... qu'il ne manque pas d'étendre à celles qu'il appelle des visionnaires.

Elles sont toutes des hallucinées soumises à un même déterminisme. *Les visionnaires qui se croient investies d'une mission divine sont soumises à un déterminisme étroit. On est surpris de voir la machine humaine fonctionner sous l'ac-*

tion d'un agent mystérieux avec une uniformité fatale (Préf. xxxv).

Inutile de dire que ce n'est pas aux victimes d'un aveugle déterminisme que l'Eglise élève des autels, mais aux vrais héros de l'humanité, c'est-à-dire à ceux qui ont fait de leur libre arbitre le plus noble usage, s'en sont servi pour accomplir héroïquement le devoir de tous les instants, malgré tous les obstacles qui se sont dressés, parfois soudainement, sur la route de leur vie. Une mission extraordinaire, le don même des miracles, ne sont des titres à la canonisation que par les vertus héroïquement pratiquées par celui auquel ces dons ont été confiés. Judas fut appelé à l'apostolat, et a fait vraisemblablement des miracles. Il est cependant réproché.

M. France, qui fait montre de savoir les Ecritures, devrait connaître l'agent mystérieux qui agit dans tous les saints, qu'ils aient ou non des visions. Il devrait se souvenir de cette parole de saint Paul : *C'est le même Dieu qui opère toutes choses en tous ; idem Deus qui operatur omnia in omnibus* (I, Cor., XII, 6). Il erre totalement lorsqu'il écrit que cet agent mystérieux agit avec une uniformité fatale. Rien n'est plus varié que les œuvres qu'il opère par ses saints. En quoi notre Bienheureuse, commandant des armées, ressemble-t-elle à la Bienheureuse Marguerite-Marie qui, sans sortir de son cloître, fait établir la dévotion au Sacré Cœur de Jésus dans l'Eglise universelle ; à sainte Thérèse, ramenant l'Ordre des Carmes à la primitive observance ?

La mission de la Pucelle fut extraordinaire, inouïe, mais pas au-dessus de ce que les saints et les saintes avaient tenté déjà dans l'ordre des choses humaines (Préf. xi). Si, comme il l'affirme dans le courant de l'ouvrage, la Pucelle ne fut qu'un stratagème exploité par les capitaines royaux, en quoi sa mission fut-elle si extraordinaire et inouïe ? M. France la rapproche de celle de saint Dominique, de saint François, de saint Antoine de Padoue. En quoi le savant chanoine d'Osma, le fils du riche marchand d'Assise, ou le chanoine portugais, ressemblent-ils à la pauvre fille de Jacques d'Arc ? la résurrection de la France à l'établissement des grands Ordres Franciscain et Dominicain ? la prédication, instrument des œuvres accomplies par ces grands saints, à l'emploi des armes matérielles par lesquelles notre Bienheureuse accomplit sa mission ? La ressemblance n'existe que dans l'héroïsme des vertus de foi, d'espérance et de charité, pratiquées par tous, mais dans des circonstances et des situations entièrement différentes. C'est le même agent mystérieux qui a opéré dans tous, avec une différence qui exclut et cette uniformité fatale que lui attribue M. France, et le machinisme auquel obéiraient ceux qui sont les vrais surhommes de l'espèce humaine.

M. France fait des rapprochements moins honorables pour la Bienheureuse. Il nous parle d'un vassal de Champagne qui serait venu détourner le roi Jean d'engager la funeste bataille de Poitiers et ne fut pas admis en sa présence ; du maréchal-ferrant de Salon qui aurait révélé à Louis XIV des secrets que personne ne connaît ; de Martin, paysan de la Beauce, qui aurait fait à Louis XVIII des manifestations que l'on ne connaît pas davantage. En quoi ces trois personnages, qui ne furent connus que de quelques initiés des secrets des cours, ressemblent-ils à celle dont les prophéties jetèrent la chrétienté dans la stupeur, au point qu'un clerc de Spire donnait à son mémoire sur la Pucelle le titre de *La prophétesse française, Sibylla Franciæ*. Leur mission, qu'ils fussent inspirés ou non, ce que je n'examine pas, leur mission fut nulle, et, d'après la parole échappée à M. France, celle de la Pucelle fut inouïe. M. France, à la suite de Quicherat, va déterrer ces trois prophètes problématiques, comme si l'histoire n'en comptait pas d'autres, comme si les prophéties de l'ancien et du nouveau Testament n'étaient pas un des fondements de notre foi, comme si la Bienheureuse n'était pas une preuve que l'esprit de prophétie vit toujours dans l'Église. Ces artifices grossiers confirment la foi contre laquelle ils sont dirigés.

Plus grossier encore et de toute irrévérence, le rapprochement de la prophétesse Libératrice avec une *Suzette Labrousse*, l'Egérie du clergé constitutionnel (Préf. xxxv). L'Egérie périgourdine finit par être renfermée là où elle devait l'être, dans une maison de folles ; elle y est morte. - Plus inconvenant encore, si possible, le rapprochement de la douce Bienheureuse qui pleurait sur la mort de ses plus cruels ennemis, avec le féroce Jean Huss qui a accumulé tant de ruines et fait couler tant de sang dans la Bohême (II, 130).

La libre-pensée aime ces promiscuités que nous avons signalées dans Michelet (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, p. 351). Elle justifie ainsi les avertissements du Maître, notamment celui qu'il nous donne au verset 6 du chapitre VII de saint Mathieu. Elle ne se doute pas du nombre des oracles de nos Saints Livres, dont elle nous fait palper la réalisation. Les saints Livres nous disent que *le venin des aspics est condensé sous les lèvres de l'impie. Venenum aspidum sub labiis eorum* (Ps. XIII, 3). C'est par de vraies piqûres d'aspic que M. France travestit les textes, quand il ne les invente pas ; et met un défaut là où se trouve un acte de vertu.

La sainte nous apprend que ses parents, à la suite des songes du père, *avaient grand soin de bien la garder et la tenaient en grande sujétion, qu'elle leur obéissait en tout, excepté au procès de Toul, au cas du mariage*. Elle nous dit encore que lorsqu'elle fut jeune fille, elle ne s'occupait pas *habituellement de la garde des bestiaux*. De ces deux textes, M. France a tiré que *dès qu'elle eut ses révélations, elle prit à dégoût, A CE QU'IL SEMBLE, les travaux des champs et surtout la garde des troupeaux* (I, 55). L'obéissance devient de l'orgueil ; le *ce qu'il semble* est habilement placé pour dissimuler la piqûre. Le perfide procédé revient souvent. Ailleurs le changement d'un mot transforme un acte de piété en un manquement au devoir.

C'est ainsi que Morel ayant déposé que, lorsque ses parents la croyaient aux champs ou ailleurs, elle allait à Bermond, M. France lui fait dire que *lorsque ses parents la croyaient à garder les brebis, elle était aux pieds de la Vierge miraculeuse*. Quitter le troupeau au risque de le laisser endommager les champs d'autrui, de le voir enlever par des pillards, des voleurs, être la proie des loups, est répréhensible, même lorsque ce serait pour prier dans une chapelle.

On la trouvait à toute heure dans l'église, tantôt prosternée de son long sur la pierre, tantôt les mains jointes, les yeux vers Notre-Seigneur ou Notre-Dame (I, 159). - Des actes de piété que la Bienheureuse n'accomplissait qu'après avoir satisfait à ses devoirs deviennent des actes habituels, des actes de *toute heure* ; des attitudes qu'elle ne prenait que lorsqu'elle se croyait seule, sont transformés en des singularités que s'interdit la vraie piété.

Les témoins sont unanimes pour louer son activité au travail, sa dépendance de son père, et Lefumeux dépose qu'il l'a surprise dans la crypte de Notre-Dame de Vaucouleurs dans une attitude qu'elle n'avait pas dans l'église même. Toujours patelin, l'artificieux dénigreur écrit : *Quant au bonhomme Jacques d'Arc, il est croyable qu'il se plaignait quelquefois de*

ces pèlerinages, contemplations et autres pratiques contraires à l'économie domestique (Ibid.) Il aurait eu raison, si elles avaient été ce que M. France les caricature.

Le même esprit fait que le témoignage du curé de la paroisse «*Elle n'avait pas sa pareille*», devient : *Le curé du village ne pouvait que louer la plus innocente de ses paroissiennes*. Le curé n'entendait pas louer seulement une innocence, qui avec les travestissements donnés à sa piété, en aurait fait une fausse dévote, méconnaissant ses devoirs d'état, il entendait louer l'ensemble des vertus qui constituent la jeune paysanne parfaite. Les témoins qui aiment à répéter le témoignage du curé nous disent qu'elle était bonne, obéissante, très active au travail, pleine d'une compassion effective pour les pauvres, pleine de pudeur et de réserve, *verecunda*.

L'éloge ressort du reproche même de ses compagnes. *Elle était si bonne*, dit son amie Hauviette, *si simple, si dévote, que moi et d'autres jeunes filles lui disions qu'elle était trop dévote*. Mengette, son autre amie, complète le portrait, en ajoutant que pareil reproche la faisait rougir de pudeur, *habebat verecundiam*. Aussi, d'après Morel, son parrain, était-elle aimée de presque tous dans le village. *Erat talis quod quasi omnes ville eam diligebant*.

Le *quasi omnes, quasi tous*, est motivé par ce que nous disent d'autres témoins. Quelques jeunes gens tournaient sa piété en ridicule. Colin, qui avoue avoir été du nombre, s'en excuse en disant qu'ils étaient jeunes alors. Tous les jeunes gens n'en étaient pas là, puisque Michel Lebuin, loin de railler la piété de Jeannette, se joignait à la bande qui le samedi allait avec elle honorer la Vierge de Bermont. Les moqueurs ont donc ouvert la voie à M. France. Il n'a pas l'excuse des jeunes gens. Il n'est plus jeune. Les rustres se moquaient seulement de sa piété : l'académicien la caricature tout entière.

Jeanne paraissait à tout le monde étrange et bizarre. Isabellette entre autres, femme de Gérardin d'Épinal, la mère de ce petit Nicolas, filleul de Jeanne, blasonnait une fille si peu dansante. Colin fils de Jean Colin avec tous les gens du village se moquaient d'elle à cause de sa dévotion. Ses extases faisaient sourire ; elle passait pour un peu folle. Poursuivie de railleries, elle en souffrait (I, 56).

Ce n'est plus la piqûre de l'aspic. Le reptile s'enroule autour de sa victime. Plus de ces *venimeux* : *il semble, il est croyable*. C'est sans ambages que le dénigreur affirme que *tout le monde trouvait étrange, bizarre, un peu folle*, celle qu'à la réhabilitation *tout le monde*, les vieillards comme les contemporains, peignent, d'accord avec le pasteur, comme la plus belle fleur du village, celle dont le seigneur d'Ourches disait : «*Je voudrais bien avoir une fille aussi bonne : benè vellet habere filiam ità bonam* (Vraie Jeanne d'Arc, III, pp. 228, 533). *Bizarre, un peu folle*, la jeune fille sur laquelle, nous l'avons vu, les enquêteurs, nommés à la réquisition de Cauchon, ne trouvèrent à Domremy, ni dans cinq ou six paroisses à la ronde, rien qu'ils ne voulussent savoir sur le compte de leur sœur ! On cherche vainement dans la déposition d'Isabellette Gérardin vestige du *blasonnement* attribué : c'est, sans restriction, le plus beau portrait de jeune fille, encore qu'elle indique les critiques déjà mentionnées (Ibid., p. 194).

La réserve et la discrétion dans les paroles est si bien attestée par les documents contemporains, que Michelet, à propos de la comparution devant l'officialité de Toul, a écrit : «*Elle parla, elle qui s'était toujours tue*» (Voir la plaquette *Jeanne d'Arc*, p. 16). M. France change tout cela. *Elle ne pouvait se taire, son secret lui échappait de toutes parts* (I, 77). Et dans le second volume : *Les propos que Jeanne tenait dans sa prison formaient la source la plus abondante des informations, elle parlait beaucoup et sans prudence* (II, 261). Nous avons vu comment, grâce à un contresens, le dénigreur rendait complice de cette calomnie Gerson, de tout point innocent.

Il y a plaisir à voir comment les ennemis du surnaturel se réfutent les uns les autres dans l'explication de la Bienheureuse. D'après Michelet : «*L'originalité de la Pucelle, ce ne fut ni sa vaillance, ni ses visions, CE FUT SON BON SENS*» (*Histoire de France*, IV, p. 45, voir *Vraie Jeanne d'Arc*, II, p. 328). D'après M. France : «*Sa raison fut de tout temps sujette à des troubles étranges*» (II, 308).

Michelet, en cela, d'accord avec la Bienheureuse, attribue aux parents l'origine de l'affaire des fiançailles. *On essaya de la marier dans la pensée de la ramener aux idées qui paraissaient plus raisonnables* ; et M. France écrit : *Ce qui est étrange, c'est que les parents prirent le parti du jeune homme ; ce fut malgré leur défense qu'elle soutint son procès et comparut devant l'Official* (I, 685). Comment n'auraient-ils pas soutenu le jeune homme, probablement Jean Watering, que dans leur désespoir ils avaient suborné ? Il n'y a d'étrange, ici et dans toute la prétendue vie de Jeanne d'Arc, que les lourdes méprises de l'historien qui reste romancier : *Son père, écrit-il encore, s'apercevait bien que sa fille était hors de sens. Il s'apercevait bien qu'elle n'avait en tête que chevauchées et batailles. Il ne pouvait pas tout à fait ignorer l'équipée de Nancy*. (I, 78). - La déposition de Bertrand de Poulengy et de Catherine Leroyer nous apprennent que c'est au retour de Nancy que Baudricourt se décida à envoyer la jeune inspirée. Dans les dix jours qui s'écoulèrent du 12 au 22 février, Jacques d'Arc revit-il sa fille ? Aucun document n'en parle. Et ce n'est pas après que l'on commençait à croire à sa mission, que seraient justifiés les sentiments que lui attribue M. France.

Outre ce dénigrement général, M. France s'en prend à chaque vertu en particulier de la petite sainte. Il a voulu faire sournoisement la contrepartie de l'enquête si minutieuse à laquelle s'est livrée la Congrégation des Rites, avant de déclarer qu'elle les avait héroïquement pratiquées.

II. Pour donner une tournure élégante à ses polissonneries, M. France dans ses romans n'en est pas moins voluptueux, disent de bons critiques. Un de nos meilleurs, son collègue à l'Académie, M. René Doumic, dans le compte rendu des *Pingouins*, m'apprend que par la bouche de Virgile, il professe que *craindre le plaisir et fuir la volupté lui paraît le plus abject outrage qu'on puisse faire à la nature*. Le poète refuse d'entrer dans le ciel : «*Je craindrais, lui fait-il dire, de rencontrer de ces criminels dont la frénésie me fait horreur*» (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1908, p. 453).

L'on s'explique la haine si profonde que le pornographe porte à celle qui, avec ce glorieux nom de la Pucelle tout court, tire son nom de la virginité. Aucun nom n'était aussi cher à la Bienheureuse. Il venait du ciel. Interrogée, le 12 mars, si ses voix l'appelaient *Fille de Dieu, fille de l'Église, Fille au grand cœur*, elle répondit : *Avant le siège d'Orléans levé, et depuis, tous les jours, quand elles me parlent, elles m'ont appelée plusieurs fois : Jeanne la Pucelle, Fille de Dieu*. En abordant Charles VII, elle décline ce nom, comme son nom patronymique en quelque sorte : *J'ai nom Jeanne la Pucelle*,

dit-elle. C'est celui qu'elle prend avec une affectation marquée dans ses lettres, et notamment dans la fameuse lettre aux Anglais.

L'écrivain pornographe cherche à en rabaisser, à en faire disparaître la glorieuse signification : à l'encontre des lexiques, il affirme que le mot ne se dit que des personnes de basse condition, des servantes. Il va jusqu'à dire qu'on désignait par ce mot les fontaines en plomb des cuisines, acception que ne donne ni Littré, ni aucun des dictionnaires que j'ai consultés. Il tait l'acception première : l'intégrité virginale.

On sait avec quelle gravité cette intégrité fut constatée à Poitiers, sous la présidence de la sage Yolande, belle-mère du roi. L'écrivain ordurier fabrique de toutes pièces un texte latin, dont il n'essaie pas même de donner une référence, car il n'existe nulle part, et cela pour mettre au nombre des inspectrices celles qui n'y étaient pas, et ne devaient pas s'y trouver.

L'intégrité virginale fut aussi constatée à Rouen sous la présidence de la duchesse de Bethford. Le tribunal n'osant pas la nier, use d'une circonlocution qui prouve son dépit. L'accusée est la femme que la voix publique appelle la Pucelle : *Mulier quæ vociferatur puella*, ou encore *la femme que l'on nomme la Pucelle*. Le disciple d'Arouet ne pouvant reproduire les infamies du maître sans se mettre au pilori, se dédommage en ne parlant des preuves qui établissent l'angélique priviège, qu'en y insérant quelque expression, ou quelque réflexion lubriques. L'on comprendra que je ne cite pas. Il ne laisse pas que de semer çà et là le doute sur le privilège lui-même

Ne pouvant pas le nier hautement, il l'éclabousse des fanges de son imagination vouée à la souillure. Il puise à pleines mains dans l'inique factum du promoteur, d'après lui, on s'en souvient, un *audacieux scélérat* ; et il y ajoute, il surenchérit jusqu'à l'absurde et à l'impossible.

On a vu ce que, sous sa plume, est devenue l'auberge de l'honnête femme La Rousse. La fable imaginée par d'Estivet était si inconsistante que le tribunal de Rouen la dédaigna ; et quand on complète les explications de la Bienheureuse par ce que nous ont appris les témoins, entendus à la réhabilitation, il n'en reste qu'une infâme vilénie au compte de l'audacieux et scélérat promoteur.

Voici comment elle est exploitée par M. France : *Pendant les deux semaines qu'elle passa à Neufchâteau, elle se confessa deux ou trois fois aux Mendiants*, avoue M. France (I, 83). *Elle reçut dans cette ville une citation à comparaître devant l'Official de Toul... Pour aller de Neufchâteau à Toul et revenir, il lui fallait faire plus de vingt lieues à pied par des chemins infestés par des gens d'armes, dans ce pays mis à feu et à sang... Peut-être se rendit-elle à l'Official de Toul, non pas une fois, mais deux et trois fois. Et si elle ne chemina pas de jour et de nuit avec son faux fiancé ce fut par grand hasard, car il suivait la même route en même temps... elle n'avait point de torts, mais sa conduite qui procédait d'une innocence héroïque et singulière fut mal jugée* (I, 84-85).

Il est moralement impossible que la citation devant l'officialité de Toul ait été intimée à Neufchâteau. Pour cause de brièveté, je renvoie à la *Vraie Jeanne d'Arc*, où les raisons ont été exposées (II, 294). L'assertion, répétée par de bons auteurs, ne repose que sur l'assertion de d'Estivet dont la fable est universellement rejetée. Cette fable est entièrement différente de celle qu'admet M. France. D'après d'Estivet, la citation aurait été provoquée par Jeanne elle-même. Servante dans l'auberge La Rousse, elle aurait contracté réellement des fiançailles avec un jeune homme qui, sachant qu'elle avait des accointances avec des filles de mauvaise vie, aurait refusé de tenir ses engagements. C'est pour l'y contraindre que la fiancée aurait cité le promis devant l'officialité. Jeanne aurait fait pour cela plusieurs voyages à Toul, dans lesquels elle aurait dépensé tout son argent. Jeanne avait alors environ vingt ans. - Telle est la fable consignée dans les articles VIII et IX du réquisitoire. D'Estivet affirme en même temps, qu'elle gardait les troupeaux dans les champs, qu'elle conduisait les chevaux à l'abreuvoir. En quoi, il n'est pas loin de ce que déposait Gérardin d'Epinal. Les habitants de Dormremy ayant fui avec leur bétail, Gérardin nous dit qu'elle gardait le bétail de son père¹, Gérard Guillemette qu'elle aidait l'hôtesse, l'honnête femme La Rousse².

Que devient en présence de ces documents la tirade qui vient d'être citée. Une page de roman mal conçue, impossible. Dans l'espace de quinze jours, Jeannette aurait trouvé le temps de se confesser deux ou trois fois aux Frères Mineurs, de garder le bétail de son père, et de faire, même plusieurs fois, à pied, un voyage de 80 kilomètres. Quelle marcheuse ! Elle avait donc les bottes du Petit Poucet ! Où M. France a-t-il trouvé que les chemins, lors du voyage à Toul, étaient infestés par les brigands, que le pays était mis à feu et à sang ? Il reproduit la fable imaginée par Siméon Luce, dont il a été fait justice dans la *Vraie Jeanne d'Arc* (II, 449). Pas trace de documents qui nous disent que lors du voyage à Toul, tel était l'état du pays. Nous regardons comme très probable que ce voyage a eu lieu pendant que la Bienheureuse était à Vaucouleurs (Voir *Vraie Jeanne d'Arc*, p. 294, les raisons de cette opinion). Jean de Metz dit formellement qu'il a accompagné Jeanne à Toul. «*Munie d'un sauf-conduit du seigneur Charles, duc de Lorraine, elle alla parler au seigneur duc, et je l'accompagnai jusqu'à Toul*». Pourquoi l'aurait-il accompagnée jusqu'à Toul, et non pas jusqu'à Nancy, si ses réponses devant l'official n'avaient pas eu un intérêt particulier pour se former une opinion sur la mystérieuse jeune fille ?

Le pornographe ne renonce pas à exploiter la donnée de d'Estivet : *On conte que pendant l'instance, son fiancé la voyant vivre en compagnie de mauvaises femmes, s'était désisté de sa demande en justice, renonçant à une promesse si mal famée. Propos calomnieux qui ne trouvèrent que trop de créance* (I, 85). Quelle soif de souillures ! D'après d'Estivet, le fiancé n'avait pas à se désister, puisque c'était lui qui était l'objet de la citation intentée par la fiancée. D'Estivet dit qu'il quitta le pays, mais il ne fallait pas se priver des vilénies dont il entoure sa fable.

Et dans une note il est dit que cet article de l'accusation est *constitué d'après une enquête faite à Neufchâteau !* Or d'Estivet lui-même n'a pas osé avancer pareille assertion. Il suffit de lire l'article. Un tel cynisme dans le mensonge est complété par l'affirmation hypocrite que ces propos calomnieux ne trouvèrent que trop de créance, ou encore, à propos des imprudentes démarches qu'il a rêvées : *sa conduite fut mal jugée*. Non seulement jamais l'ombre d'un soupçon ne

¹ *Custodiebat animalia* PATRIS SUI (*Vraie Jeanne d'Arc*, II, pièces justificatives, p. 521).

² *Adjuvabat hospitiisam... videlicet* La Rousse, *dictant illam honestam mulierem* (Ibid., 518).

s'éleva sur la vertu de la Bienheureuse, non seulement tous les témoins nous parlent de sa pudeur et de sa réserve, mais obéissant à un instinct dont ils ne se rendaient pas compte, ils lui donnaient publiquement le nom que les saintes lui donnaient dans leurs entretiens secrets ; ils l'appelaient *La Pucelle, la Pucelette*. Il suffit de lire les dépositions de Domremy.

Le calomniateur était seul en état de se surpasser lui-même, il le fait lorsqu'il écrit : «*Par l'étrangeté de leurs actions, fréquemment les saintes en leur jeunesse prêtent à de pareils soupçons* (I, 79), d'être prises pour des personnes d'une vertu suspecte !!!

Bien d'autres passages prouvent l'horreur que cause au pornographe l'angélique privilège. Tantôt il essaie de le révoquer en doute, tantôt tout en rapportant les témoignages qui l'affirment, il y mêle une polissonnerie. – Mais, si la pureté virginale de la Bienheureuse lui cause un dépit plus profond, cela ne l'empêche pas de calomnier la sainte sur une multitude d'autres points, et de lui attribuer à peu près tous les défauts.

III. Toutes les accusations de l'infâme promoteur sont autant de vérités acquises. La sainte est superstitieuse ; non seulement elle porte une mandragore dans son sein, mais à *propos des baptêmes de Saint-Denys, ses ennemis l'accusaient d'avoir allumé des cierges qu'elle penchait sur la tête des nouveau-nés pour lire leur avenir dans la cire fondue*. Sans tenir compte des dénégations de l'accusée, ce qui était douteux devient certain : *ce n'était pas la première fois, paraît-il, qu'elle se livrait à de telles pratiques* (II, 56).

La petite sainte, comme au reste ses pareilles, était impatiente. A propos de la vive réponse faite au docteur Seguin : *Les saintes ont leur moment d'impatience ; si le docteur Seguin ne le savait pas, il l'apprit en ce moment* (II, 231), et ailleurs : *Toute lenteur, toute délibération même, la désolait, l'irritait*.

La petite sainte était rancunière. A la suite de l'exorcisme auquel le curé de Vaucouleurs la soumit, elle avait dit à son hôtesse qu'il n'avait pas bien fait, car il l'avait entendue en confession. Cette plainte si modérée et transformée en un ressentiment sur lequel le dénigreur revient souvent dans son ouvrage : elle en *conçut un vif ressentiment* (I, 101, 108 et *alibi*).

La petite sainte avait perdu à Lagny sa douceur première : *Soit que la vie des camps l'eût endurcie, soit qu'elle fût comme toutes les extatiques sujette à de brusques changements d'humeur, elle ne montrait pas la douceur du soir de Patay* (II, 152). Inconstante donc celle qui a poursuivi sa mission à travers mille obstacles dont un seul aurait arrêté un cœur même héroïquement courageux, inconstantes toutes les extatiques, par exemple une sainte Colette réformatrice de l'Ordre de Saint-François, une sainte Thérèse réformatrice de l'Ordre des Carmes. On sait bien en effet, que leurs grandes œuvres se firent d'elles-mêmes. Aussi notre historien émet-il à plusieurs reprises sa découverte : *Elle agissait selon le conseil de ses voix, et ses déterminations dépendaient du moindre bruit qui se faisait dans ses oreilles. Rien de plus contradictoire que les inspirations de ces visionnaires, jouets de leurs rêves* (II, 74). Celui qui rêve, délire, se contredit, le lecteur le nomme certainement sans hésiter.

Celle qui pour ses infinis services n'a pas demandé la moindre récompense personnelle est intéressée, et c'est le caractère de ses pareilles. *Le premier emploi, ce semble, que tenait une sainte dans l'armée était l'emploi de quêteuse. Jeanne demandait à tous moments, par lettres missives, de l'argent et des engins de guerre aux bonnes villes* (II, 99).

La petite sainte était jalouse. Dans le roman persifleur du *béguinage volant* de Frère Richard, à propos de l'aventurière Catherine de la Rochelle, démasquée par la Bienheureuse, il écrit : *Dès que Jeanne s'aboucha avec la Rochelloise, elle flaira une rivale et se mit de suite en défiance. Elle n'avait peut-être pas tort. On pouvait d'un moment à l'autre se servir de cette Catherine comme on s'était servi d'elle. Une inspirée alors était bonne à tout* (II, 97-98). *La lutte entre les deux prophétesses fut courte, mais très vive* (100). *Si Jeanne nourrissait de la malveillance contre Catherine, Catherine ne nourrissait pas de bienveillance pour Jeanne* (II, 240). Le coup de boutoir contre les saintes ne fait pas défaut : «*Les disputes des saintes sont très aigres d'ordinaire*» (II, 100).

L'ancien élève des maisons ecclésiastiques ne pouvait ignorer que, d'après l'enseignement chrétien, il n'est pas de vraie vertu sans humilité. Aussi s'acharne-t-il à montrer que la Bienheureuse en était dénuée. La réponse à l'inconvenante question : *Croyez-vous en Dieu*, faite par le bon Seguin, la réponse *Mieux que vous*, scandalise l'humble académicien, qui écrit : «*Ne connaissant pas le bon Frère, elle semblait peut-être un peu prompte à s'estimer mieux croyante que lui*» (I, 232). Il ne lui pardonne pas davantage la parole : *pour ce qui est de filer et de coudre la toile, je ne crains aucune femme de Rouen*. Il l'accompagne de cette réflexion : «*Ainsi portant jusque dans les choses domestiques, son goût de chevalerie et son goût de prouesse, elle défiait au fuseau et à l'aiguille toutes les femmes de Rouen sans en connaître aucune*» (II, 260-61).

Dans ses scrupules d'humilité, l'académicien oublie qu'il existe des figures de langage.

Ce passage de la lettre aux habitants de Tournay, après la victoire de Patay : «*La Pucelle a chassé les Anglais de toutes les places qu'ils occupaient*», lui inspire cette réflexion : *Elle seule pouvait avoir une foi si naïve en elle-même* (I, 465). Plus long est le commentaire qu'il fait de la lettre écrite le 5 août aux Rémois ; en voici quelques lignes : *Il lui arrive (à la Pucelle) ce qui arrive nécessairement à toute personne qui se croit chargée d'une mission divine ; c'est de se constituer en puissance spirituelle et temporelle au-dessus des puissances établies, et fatalement contre ces puissances. Vivant et conversant tous les jours de sa vie avec les anges et les saints, dans les splendeurs de l'Église triomphante, cette jeune paysanne croyait qu'elle était toute force, toute sagesse et tout conseil* (II, 7).

Personne n'avait imaginé la raison pour laquelle la Bienheureuse a refusé dans sa prison de quitter l'habit viril : *La résistance à quitter l'habit d'homme ne s'explique pas seulement parce que cet habit la gardait mieux contre les entreprises des gens d'armes, ce qui d'ailleurs est sujet à objection (! !), elle ne voulait pas prendre l'habit de femme pour la raison que ses voix ne le lui avaient pas permis* (elle n'a cessé de le dire), *et l'on devine bien pourquoi. Elle était chef de guerre. Quelle humiliation pour un chef de guerre de porter des jupes comme une bourgeoise* (II, 319).

Elle était donc menteuse, et hypocritement menteuse. Qu'on lise plutôt : *Tandis qu'elle répétait les paroles de la Voix* (Va, va, Fille de Dieu), *Jeanne levait les yeux au ciel. Les seigneurs furent frappés de l'expression céleste que prenait*

alors le regard de la jeune fille. Pourtant ces yeux noyés, cet air de ravissement dont s'émerveillait Monseigneur Dunois, ce n'était pas une extase, c'était l'imitation d'une extase. SCÈNE A LA FOIS PLEINE D'ARTIFICE ET DE NAIVETÉ (I, 391-392).

IV. La haine que la Bienheureuse inspire à l'impie se traduit par les expressions de mépris à son endroit, qu'il emploie de préférence. Lorsque la Bienheureuse courait à la délivrance du pays, il nous dit qu'elle était habillée en *galopin d'écurie* (I, 70). Après qu'elle a fait sacrer le roi, elle est une *gardeuse de moutons*. (II, 100). Il prête aux contemporains les plus respectables des paroles irrévérencieuses dont ils n'ont pas usé. L'archevêque d'Embrun écrit-il qu'il a plu à Dieu de secourir le roi par une jeune fille prise à la suite des brebis, *per puellam, post fætantes enutritam*, l'aristocrate traduit par *une enfant nourrie dans le fumier* (I, 375). Et ailleurs : *La Pucelle, une puce, disait le seigneur archevêque d'Embrun* (II, 450). Le seigneur archevêque ne dit cela nulle part, mais il dit que les plus faibles créatures sont instruments de la justice de Dieu pour nous châtier ; que pour nous priver de sommeil et nous rendre la vie dure et pénible, il lui suffit des puces et des mouches.

Bien plus, tout ce qui touche à la Libératrice, ou lui a témoigné de l'intérêt, est odieux à l'insulteur. Son digne père est le *bonhomme Jacques d'Arc* : sa vénérable mère est constamment *La Romée* ; la courageuse Bretonne, qui mourut sur le bûcher pour soutenir que la Bienheureuse était divinement envoyée, est la *Pierronne*. Nous avons déjà observé ses emportements contre les témoins et les chroniqueurs qui rendent à la Bienheureuse de plus magnifiques témoignages. Par contre, il témoigne une manifeste préférence vis-à-vis de tous ceux qui l'ont traversée. *Catherine de la Rochelle* n'est nulle part *La Catherine*. Il va jusqu'à vouloir réhabiliter La Trémoille, Regnault de Chartres ; et ses préférences pour les Anglais sont manifestes.

CHAPITRE X : LA SCIENCE ECCLESIASTIQUE DE M. FRANCE

I. SI C'EST L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE, OU LE LIVRE DE M. FRANCE QUI EST ŒUVRE D'IGNORANCE, DE SOTTISE, DE FANATISME. – L'EXÉGÈTE. – LE THÉOLOGIEN. – LE CANONISTE. – L'HAGIOGRAPHE.

II. LE ZÈLE TRANQUILLE QUOIQUE ARDENT AVEC LEQUEL IL PARLE DU CLERGÉ DU XV^e SIÈCLE, NOTAMMENT DE L'ATTITUDE DU CLERGÉ FRANÇAIS DURANT LE PROCÈS DE ROUEN. – COMMENT IL SE MONTRE AU COURANT DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU TEMPS.

Aux yeux de M. France, écrit M. René Doumic, notre religion est synonyme *d'ignorance, de sottise, de fanatisme*. Arouet ne la qualifiait pas autrement. Pour la faire paraître telle, il se donna les apparences d'une érudition universelle. Les abbés Guénéée, Nonnotte, bien d'autres encore, en montrèrent la valeur. Ce serait aujourd'hui se rendre ridicule que d'alléguer comme ayant quelque valeur l'érudition de Voltaire. Non moins que le maître, le disciple affecte de ne rien ignorer. On a vu des échantillons de son savoir ; et si s'infliger de patentes contradictions est une preuve de sottise, le lecteur est suffisamment édifié. La haine a aussi son fanatisme. Le lecteur peut juger de ce qu'elle a inspiré et inspire à l'auteur de la prétendue *Vie de Jeanne d'Arc*.

Arouet-Voltaire louerait sans doute la bonne volonté avec laquelle M. Thibault-France a cherché à se conformer aux lois qu'il a données à ses adeptes de tous les temps. Ne trouverait-il pas qu'il y a excès ; que le mensonge perd de sa vertu, quand il est trop patent, que le mépris du lecteur poussé à certaines limites devient du cynisme, et retombe sur celui qui s'en rend coupable ? ne dirait-il pas que c'était toute maladresse de donner avec une apparence d'exactitude scrupuleuse tant de références fausses de tout point ? Arouet savait le latin. Que penserait-il des contresens et des contre-bonsens dont nous n'avons donné que quelques exemples ? Arouet a bafoué la Bible. Aurait-il été assez maladroit pour voir dans un texte de saint Paul facile à comprendre l'impudence dont l'Apôtre se serait vanté auprès de ses dupes ? Cela suffit pour juger l'exégète.

Son orthodoxie s'effarouche de ce que tous les théologiens, tous les hommes de sens avaient jusqu'ici trouvé non seulement irrépréhensible, mais admirable de justesse. Qui n'admire pas la belle réponse de la jeune fille aux théologiens qui lui objectaient que dans aucun livre, l'on ne trouverait rien de semblable à ce qu'elle promettait d'accomplir : *Il y a és livres de Messire plus qu'ès vôtres, ou encore : Messire a un livre dans lequel aucun clerc (savant) ne peut lire, quelque parfait qu'il soit en cléricature ?* Voici les réflexions ébouriffées auxquelles notre théologien se laisse emporter. *Quels étaient donc les livres qu'elle jugeait sans les avoir lus, contraires à ceux de Notre-Seigneur (sic), dans lesquels elle lisait à pleines pages par les yeux de l'esprit ? Les sacrés canons, semble-t-il, et les saintes décrétales. Cette parole d'une enfant contenait de quoi renverser l'Église entière* (I, 330). Si le fanatisme consiste à se laisser diriger par la fougue d'une imagination sans frein, où en trouver un exemple plus complet ? Le livre de Notre-Seigneur contraire à ceux de Notre-Seigneur !! Que viennent faire ici les décrétales et les sacrés canons, dans l'énonciation, sous une forme piquante, d'une vérité que tout fidèle admet et connaît : à savoir que l'Homme-Dieu en qui sont tous les trésors de science et de sagesse, en fondant son Eglise, ne lui a pas révélé, ne pouvait pas même lui révéler tous les trésors de sa science infinie. Il a promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin des temps, mais qui donc a prétendu qu'il lui a fait connaître toutes les voies par lesquelles sa Providence la ferait passer ? Et dans cette vérité de l'impénétrabilité des voies de Dieu, que l'élève de Stanislas a entendu souvent annoncer, il voit le renversement de l'Eglise entière !!

Notre théologien connaît à de nombreux indices que l'Eglise a une invincible défiance pour le sexe par lequel le Rédempteur lui est venu, et dont le relèvement est peut-être sa gloire la plus pure :

Les formes d'exorcisme que le prêtre récitait à la cérémonie du Baptême étaient à cette époque beaucoup plus longues, dit-on, pour les filles que pour les garçons. Nous rappelons cet usage comme un des nombreux indices de l'invincible défiance qu'inspira toujours à l'Église la nature féminine (I, 8).

Saint Jean l'évangéliste, qui avait reposé sur la poitrine du Sauveur et qui devait revenir à la consommation des

siècles, passait aux yeux surtout des mendiants pour le plus grand des saints (I, 6).

Tout cela n'est que sottise. Une dernière citation nous dispensera de prolonger l'énumération qui serait longue.

Un des griefs allégués contre la Bienheureuse par le sanhédrin de Rouen était qu'elle portait les cheveux taillés en rond comme les chevaliers de ce temps. A cette inculpation, Bréhal répondait à la réhabilitation : *C'est un fait notoire qu'en plusieurs parties de la France, notamment en Picardie, les femmes même grandes, prient publiquement dans les églises, les cheveux coupés en couronne, et la tête entièrement nue. L'Église ne l'interdisant pas l'autorise (La Pucelle devant l'Église de son temps, p. 491).*

Voici d'après notre érudit ce qu'il en était de ce fait notoire et de l'impression produite par la chevelure de la Pucelle, d'abord à Chinon, et ensuite au tribunal de Rouen : *Les femmes de tout âge et de toute condition prenaient grand soin de tirer leurs cheveux sous le hennin, la coiffe, le voile, de manière qu'il n'en parût pas un fil, et cette crinière féminine était pour le temps une chose étrange (I, 194-195).* L'effet fut autrement horrible sur le sanhédrin de Rouen. *Ce qui éclata d'abord de suite entre ces théologiens et cette jeune fille fut la haine et l'horreur réciproques. Contrairement aux usages de son sexe, que les ribaudes même n'osaient pas enfreindre, elle montrait ses cheveux bruns taillés sur l'oreille. C'était peut-être les premiers cheveux de femme que voyait tel de ces jeunes religieux, tel de ces jeunes maîtres assis derrière leurs anciens (II, 252).*

Sur quels genoux avaient-ils donc été allaités ? Mais ne nous moquons pas de pareils boniments. Les références nous renvoient à la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens, où il n'y a pas un mot sur la chevelure des femmes ; il en parle dans la première (XI), pour leur recommander de ne pas la couper, et de ne paraître que voilées dans l'assemblée des fidèles ; mais c'est peu de citer saint Paul, la référence nous renvoie encore à la collection des conciles de Labbe, et même à Saumaise, ouvrages écrits en latin, non traduits. Nous savons ce que M. France a pu y entendre.

La résurrection de l'enfant de Lagny est une occasion de persifler le péché originel et le Baptême. N'est-ce pas pendant une preuve de la déchéance de notre nature, de l'empire qu'exerce sur elle l'esprit de mensonge et de haine, que le besoin ressenti par certains écrivains de falsifier et de mentir, d'avoir les yeux fermés au bon et au bien, de ne pouvoir en supporter la vue sans ressentir la démanigaison de les noircir !

Comme exemple de profondeur dans la critique, citons la manière dont sont écartés les témoins de la mort de l'enfant, attestée par la Bienheureuse elle-même. *A en croire les contes que l'on en faisait, l'enfant n'avait pas donné signe de vie depuis trois jours qu'il était né. Ces commères de Lagny avaient sans doute allongé les heures pendant que l'enfant était resté inerte, comme ces bonnes femmes qui, d'un œuf pondu par le mari, en firent cent avant la fin du jour (II, 156).* A l'acuité de la critique, se joint l'élégance comme on le voit ; élégance que l'on retrouve dans l'affectation avec laquelle les mots sainte Marguerite, sainte Catherine sont précédés du mot *Madame*, saint Michel du mot *Monseigneur*, les mots inquisition, inquisiteur, des mots *sacrée, sacré*, etc., etc. ; autant de traits d'esprit auxquels s'élève facilement un potache de collègue en quête de faire montre de son talent d'ironiste.

M. France fait à la vieille école gallicane l'honneur de lui rester fidèle, car il ne veut pas que l'on reproche aux tortionnaires de Rouen d'avoir été *bons gallicans à Bâle, mais d'avoir été à Rouen hypocrites et cruels (II, 282)*. Encore ne faudrait-il pas être trop sévère pour ceux qui ont conduit au bûcher celle qui, malgré les formes hypocrites dont il s'enveloppe, est l'objet d'une haine si profonde de la part du petit Voltaire. *« Ils voulaient bien juger, et même les plus audacieux et les plus scélérats, l'évêque et le promoteur, n'auraient pas osé, pour contenter les Anglais, enfreindre trop ouvertement les règles de la justice. C'était des prêtres ; ils en avaient l'orgueil et le respect des formes ».* (LV).

II. Ce ne sont pas ceux qui ont rendu témoignage aux vertus de l'accusée, ceux qui ont été fidèles à l'Eglise, qui bénéficient de cette atténuation réservée à tous les ennemis de la Bienheureuse et de l'Eglise ; ce sont encore moins les saints. Nous l'avons déjà vu envelopper toutes les saintes à visions dans le tableau hypocritement noir qu'il nous trace de la Bienheureuse. Les autres saints, saint Dominique entre autres, ne sont pas plus épargnés. *« Saint Dominique pris d'une fureur sacrée exterminait l'hérésie par le fer et le feu (XL). Les Inquisiteurs, chiens carnassiers du Seigneur, devinrent dans la suite les chiens de l'évêque »* (II, 259).

Le clergé est surtout occupé à faire brûler des sorcières. *« A force de rechercher les sorcières, ils en voyaient partout ; ils faisaient brûler de ces femelles, comme ils disaient, tous les jours (LVI)¹. Ces docteurs assis dans la chapelle du château avaient fait brûler chacun dix, vingt, cinquante sorcières (I, 258).* Pires que les routiers dont il nous a dit qu'ils ne désespéraient pas de gagner le Paradis à la fin de leurs jours, M. France a entendu dire que, *parmi les clercs, beaucoup, dit-on, ne croyaient pas en Dieu (I, 77)*. D'où lui vient ce *dit-on* ? Un concile tenu à Soissons en 1455, dit n'avoir pas à s'occuper de la foi, parce qu'elle n'est pas entamée. On voudrait savoir aussi où il a trouvé que religieux et religieuses chassés de leurs monastères dévastés, se réfugiaient dans les armées parmi les routiers et les ribaudes, où ils menaient une vie qui n'était pas édifiante ; et les religieux mendiants *qui suivaient la Pucelle ne valaient pas mieux*. Il ne donne pas de références. L'un des reproches faits à Cauchon, c'est qu'il demandait qu'on punît de mort deux religieux de Saint-Denys pris parmi les défenseurs de la ville de Meaux, comme violateurs des saints canons qui défendent aux clercs de prendre part à la guerre ; ce qui prouve qu'ils devaient y être peu nombreux. Nulle part, l'on ne parle de religieuses dans pareil milieu. Ce sont des applications éhontées de la règle : *Il faut mentir hardiment et toujours*.

Si l'auteur du *Breviarium historiale* est si véhément contre les oppresseurs de son pays, *c'est que peut-être il avait été chassé et dépouillé par les ennemis du royaume*. Le clergé a suscité la Pucelle, a fabriqué des prophéties pour l'accréditer, afin de recouvrer les bénéfices perdus. Il y avait un moyen plus simple, connu dès lors, quoique peut-être moins pratiqué que de nos jours, c'était de se ranger du côté du vainqueur, du plus fort. Le gouvernement anglais était loin de priver de leurs bénéfices les ecclésiastiques qui se rangeaient de son côté.

Il est plus que temps, encore que nous n'ayons relevé que la minime partie des faussetés de l'œuvre, de mettre fin au-

¹ La traduction du mot *mulierculæ*, par *femelles* est de l'auteur ; elle ne serait pas acceptée par ceux auxquels elle est attribuée.

travail si écœurant que nous avons entrepris. Une dernière preuve du zèle tranquille quoique ardent, avec lequel a écrit M. Jacques Thibault, de sa connaissance de la page d'histoire ecclésiastique qui rentre dans son sujet, du soin avec lequel il s'est initié à son temps, au procès lui-même.

L'attitude du clergé français durant le procès de Rouen lui inspire une tirade dont on peut juger le calme par ce passage : *Les clercs de France n'avaient donc rien à dire dans cette cause. Pourquoi se taisaient-ils ?... Ces grands clercs députés par le roi Charles au concile de Bâle comment ne s'engageaient-ils pas à porter au synode la cause de la Pucelle ?* etc., etc. (II, 342-343).

Si, au lieu de se plonger dans les *in-folio* de Labbe et de Saumaise, M. Jacques Thibault avait lu une histoire élémentaire du concile de Bâle, il aurait su que quoique ouvert le 3 mars, le concile ne comptait à la fin de mai que l'abbé de Vézelay, et quelques députés de l'Université de Paris, qui s'agitaient pour faire cesser leur solitude, et empêcher que le concile n'expirât dans le vide ; il saurait que Charles VII ne se décida à y envoyer des députés qu'à la suite de l'assemblée du clergé tenue à Bourges, le 29 janvier 1432, c'est-à-dire NEUF MOIS après le supplice du Vieux-Marché.

S'il avait étudié les deux procès, il saurait qu'à la suggestion d'Isambart de La Pierre, l'accusée en avait appelé à l'assemblée de Bâle, et que Cauchon avait défendu d'écrire cet appel comme indifférent à la cause ; il aurait observé que dès la première séance, la Bienheureuse avait demandé que le tribunal fût composé par moitié d'ecclésiastiques du parti français et du parti anglais, qu'elle a maintes fois rappelé qu'elle avait été approuvée par les clercs de son parti ; qu'il n'en avait été tenu aucun compte, pas plus que de ses appels réitérés au Pape ; et il aurait conclu qu'une intervention du clergé français n'aurait fait que hâter le dénouement. Bien plus, si un ecclésiastique s'était présenté au nom du clergé français, il aurait couru risque d'être appréhendé comme complice. Dans sa diatribe au cimetière Saint-Ouen, le prêcheur Guillaume Erard avait mis en cause non seulement Charles VII, mais encore le clergé de son parti, comme ayant introduit en France un monstre que la France n'avait pas connu jusqu'alors, l'hérésie.

Si le tableau du XV^e siècle tracé par M. Thibault-France ne nous avait pas déjà montré avec quel soin presque excessif, il s'est appliqué à vivre de la vie du siècle, dont il parle, il nous en fournirait une preuve nouvelle en accusant le clergé français de n'être pas intervenu. M. France-Thibault oublie qu'à cette époque, il n'y avait ni télégraphe, ni chemins de fer, ni postes, ni journaux, pour faire savoir de jour au lendemain au clergé français ce qui se passait à chaque séance au tribunal de Rouen, et qu'il a fallu le recouvrement de Rouen pour connaître les détails du drame sacrilège.

Le livre de M. France-Thibault n'est pas une œuvre d'ignorance, de sottise, de fanatisme : c'est la religion catholique, ce sont les œuvres de ses défenseurs et notamment de ses hagiographes si dédaignés par lui, qui méritent ces qualifications.

ÉPILOGUE

Si éclatante est la divinité de la mission de la Bienheureuse qu'essayer de la combattre, c'est en fournir une nouvelle preuve par l'inanité des raisons mises en avant, les contradictions dont les adversaires nous offrent le spectacle. M. France ne s'est-il pas justement moqué du *phénomène polytechnique* rêvé par le rationalisme du XIX^e siècle ? Ce serait un curieux tableau - si c'était le lieu - que celui des systèmes imaginés depuis cinq siècles par ceux qui ont voulu dépouiller la magnanime Vierge du surnaturel dont toute son existence est revêtue.

Nous avons entendu M. France dire que, jusqu'à lui, la Pucelle n'avait pas été comprise. Il a voulu nous en donner l'intelligence. Jusqu'ici personne dans le camp de la libre pensée n'avait traité le sujet aussi longuement qu'il l'a fait dans ses deux in-8^o et dans ses mille pages. A quoi a-t-il abouti ? A étaler plus de contradictions, plus d'insanités que n'en avaient imaginé tous ses devanciers. Elles sont telles que les libres penseurs qui ont conservé quelque sens de l'histoire, quelque respect pour le lecteur, en ont porté le jugement de M. Luchaire, médiéviste renommé, et libre-penseur. *Toute comparaison mise à part, il n'y a pas si loin qu'on le pense, de la reine Pédauque à la Vie de Jeanne d'Arc.* Un tissu d'aventures, romanesques, impossibles, où la gravelure sert de condiment à l'impiété, c'est d'après les comptes rendus qui en ont été faits, le roman de *la reine Pédauque*. Et telle est, avec la profanation du plus beau nom de nos annales en plus, la composition littérairement innommable, intitulée *Vie de Jeanne d'Arc*.

Malgré la pureté classique de la phrase, M. France a fait une composition qui ne rentre dans aucun genre littéraire. Ce n'est pas une histoire par le fond. La vérité en est absente. Bien plus, le principe *à priori* de M. France ne tend à rien moins qu'à nier toute histoire. Ce n'est pas davantage une histoire par la forme. Quoi de plus contraire à la forme de l'histoire que le persiflage, le sarcasme, l'ironie ? Où est l'unité nécessaire à toute composition, dans un ouvrage qui serait allégé de plus de moitié, si on en retranchait les hors-d'œuvre ? Serait-ce un pamphlet ? C'en est bien le ton, mais que penser d'un pamphlet de plus de mille pages ? N'est-ce pas une monstruosité littéraire ? Quoi de plus écœurant que de parcourir deux gros volumes sans trouver un alinéa qui repose ? J'en sais quelque chose. Combien de fois le dégoût m'a fait fermer le livre ? Pour le reprendre et le relire, il m'a fallu tout mon désir de venger l'héroïne, et de me conformer à la direction de Léon XIII qui m'avait fait l'honneur de m'en confier le soin : *Conduisez votre travail en sorte que ce grand fait de la Pucelle non seulement ne soit pas amoindri par les coups des ennemis de la religion, mais qu'il en ressorte plus constant et plus éclatant.*

La Bruyère a dit : *Quand une lecture nous élève l'esprit, et qu'elle nous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier.* Par la loi des contraires, quand un livre ruine toute conviction, induit à un scepticisme universel, lorsqu'il brise tous les ressorts de la conscience en obscurcissant les notions du bien et du mal, il est détestable en proportion de sa malfaisance. Ce sont, au dire des critiques, les effets des romans de M. France. Que si pour les produire, il choisit comme thème la complète déformation d'un personnage historique, destiné à faire briller à nos yeux les plus pures et les plus hautes clartés, à nous enthousiasmer en faveur de tout ce qui est noble, beau et bon, il n'y a pas d'expression pour flétrir pareil attentat. La meilleure serait celle dont l'auteur a usé à certaine heure, à l'endroit d'un de ses émules en malfaisance. Il a dit de Zola : *« Jamais aucun homme n'a entassé un si haut tas d'immondices, jamais aucun homme n'a autant avili l'humanité. Il vaudrait mieux qu'il*

ne fût pas né». Quoique les pages de la prétendue vie n'en soient pas exemptes, que le mot immondices soit remplacé par celui de faussetés, il sera vrai de dire : *Jamais sous couleur d'histoire, homme n'a entassé un si haut tas de faussetés, jamais aucun écrivain n'a témoigné autant de mépris pour le lecteur, il vaudrait mieux qu'il ne fût pas né*.

L'édition de mars 1909 est dite la 28^e. Il ne faut pas sans doute s'exagérer la signification de cette réclame. Le relieur a fait disparaître cinquante-septième édition d'un exemplaire acheté par moi quelques semaines après la mise en vente, ou mes souvenirs me trompent totalement. Quelle honte cependant que l'héroïne admirée jusqu'au Japon ait trouvé le cynique détracteur que le lecteur connaît, dans le pays auquel elle donne une telle gloire que nous pouvons dire à tous les autres peuples : *«Montrez-nous dans vos annales une figure semblable, même de loin»*. Si les esprits cultivés, pour peu qu'ils conservent d'honnêteté, un moment surpris, ne font plus aucun cas de la criminelle et inepte production, quel signe de la servitude à laquelle la secte a réduit la France qu'elle puisse être imposée à la bibliothèque des régiments, être la récompense des efforts studieux de l'élite de la jeunesse ! Le livre de M. France dira à ces générations sur lesquelles repose l'avenir que la plus belle personnification de la France, l'idéal du patriotisme, la fleur sans pareille du beau peuple de France, était une malheureuse idiote, dupe inconsciente des prêtres, instrument entre les mains de ceux qu'elle croyait conduire, le jouet d'un déterminisme automatique qui l'emporte comme il emporte ses pareilles, n'ayant de son for intérieur et de tout ce qui l'entoure que des idées à l'envers de la réalité. Ils y liront que tous ses contemporains, amis, étrangers, ennemis même, lui ont à l'envi, dans des documents de toute espèce, attribué des exploits fabuleux, dont ils disent avoir été les témoins. La logique naturelle leur fera tirer comme conséquence qu'il n'y a pas d'histoire, et, en rapprochant les contradictions dont l'œuvre fourmille qu'il n'y a pas de différence entre le oui et le non, et qu'il n'y a pas de vérité. La conclusion pratique est celle que l'auteur insinue lorsqu'il écrit que *la peur ou l'intérêt sont à l'origine de tous les dévouements*, qu'il la montre mise en œuvre par tous les personnages qui viennent sous sa plume, puisque l'égoïsme le plus bas est le mobile de leurs actes. La conclusion pratique est celle que tirait le maître, quand il écrivait à son royal compère, Frédéric : *Il faut jouir, tout le reste n'est rien*.

C'est, quoi qu'ils en disent, la conclusion pratique de la morale sans Dieu, de l'école athée. M. France a voulu la faire sortir du fait le plus resplendissant des annales humaines, l'Évangile excepté : combien plus facilement, peut-on la présenter comme conclusion de cet amas confus de faits de l'histoire universelle, telle qu'elle peut être racontée dans des manuels élémentaires. Combien il est facile d'y appliquer la méthode et les procédés relevés dans la prétendue vie de Jeanne d'Arc : taire tout ce qui montre la divinité de celui qui reste la source du dévouement, le vrai et unique Maître des solides et persévérantes vertus, Jésus-Christ toujours vivant dans son Église : altérer, envenimer les faits, donner comme vrais ceux qui ne le sont pas, exalter les ennemis du Christ, noircir ses héros, user tour à tour du persiflage ou de l'invective, avoir recours aux mille artifices du sophisme et du mensonge.

Dans quel genre littéraire est-il plus facile de les mettre en jeu que dans l'histoire ? Qui n'est pas capable de noircir les réputations les mieux établies ? Mentir : calomnier, n'est pas plus difficile que de souiller un objet d'art, ou d'incendier un palais. Le mal sera parfois irréparable : il demandera en tout cas de longs travaux... Des érudits de profession devront employer de longs mois, parfois des années, pour rectifier les faits, et rendre à un personnage historique sa vraie physionomie. - Et ce sont des enfants, des adolescents, que l'on contraindrait de s'assimiler les contre-vérités, les falsifications dont la prétendue *Vie de Jeanne d'Arc* peut donner une idée ! Sous ce régime dit de liberté, on interdirait à ceux qui sont divinement préposés à la garde des vérités régulatrices de la vie d'élever la voix ! ce serait l'amende d'abord, en attendant de plus sévères châtiments ! Quel peuple fut jamais soumis à servitude plus tyrannique et plus abjecte ! Infliger à chaque village la présence d'un missionnaire de la maçonnerie, c'est-à-dire du propagateur de tout mal : non seulement infliger sa présence, mais imposer de le payer grassement : ce qui dépasse toute imagination, imposer aux parents de lui livrer leurs enfants pour imprimer dans ces êtres divinisés par le Baptême, qu'ils ne sont que des bêtes plus parfaites : que leur horizon n'est que celui de la bête, et avec la ruine de la croyance en Dieu, et en la survivance des âmes, ruiner toute morale, c'est le comble de l'oppression, de la dérision, du cynisme, et c'est l'école sans Dieu rendue obligatoire.

L'invasion étrangère dont la Bienheureuse délivra la France, était incomparablement moins tyrannique que l'invasion maçonnique. L'invasion anglaise introduisait l'étranger sur notre sol, et l'en rendait le maître. Par suite des complications que l'invasion avait amenées, la France était devenue un immense champ de brigandage, mais si le droit était foulé aux pieds, la notion n'en était pas pervertie, et ni le vainqueur, ni les bandes pillardes ne prétendirent jamais en être la raison et la source. La maçonnerie fait invasion au sein des âmes, et principalement au sein des âmes incapables de se défendre, des âmes des enfants. Elle veut atrophier les consciences, en se donnant comme la raison du vrai, du juste, du droit. L'œuvre consommée, elle se fera adorer une seconde fois, sous le symbole impur de quelque déesse raison : elle réalisera le vœu depuis longtemps exprimé : *Personne ne pourra bouger sans nous*. Elle disposera en maîtresse absolue des biens et des personnes, comme elle a disposé des biens des religieux et de l'Église. Ce sera le temps prédit par les Saints Livres : personne ne pourra voyager ni se mouvoir sans porter le signe de la bête.

Comment prévenir ces jours de tribulations sans pareilles ? Comment arrêter le déluge de fange et de sang où nous mène la fille aînée de Satan ? En rendant à la Bienheureuse le culte en esprit et en vérité qu'elle nous demande. Les fêtes extérieures en son honneur sont à louer, mais elles sont insuffisantes. Elle nous demande de reconnaître, d'adorer, de servir celui qui vient à nous par elle, celui qui la revêt de ses splendeurs, auquel elle n'a cessé de rapporter toutes les merveilles qu'elle a accomplies, l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Vouloir constituer en dehors de lui l'édifice social dans l'ordre, la justice et la paix, c'est vouloir bâtir sur des fondements sans consistance, parce que c'est vouloir bâtir en dehors de la vérité. Il est la vérité, il est la voie, il est la vie. *Ego sum via, veritas et vita*. Et cela non seulement pour les particuliers, non seulement pour les familles, mais aussi pour les Etats, quelle que soit la forme politique sous laquelle ils soient constitués.

Nihil obstat.
Burdigalæ, 22 Martii 1910.
N. BASSIBEY, can. hon.,
censor ex officio.

IMPRIMATUR
Burdigalæ die 25 Martii 1910.
† Paulus Card. ANDRIEU,
Arch. Burdigalensis.

TABLE

AVANT-PROPOS

CHAPITRE PREMIER : DE L'ÉRUDITION DE M. FRANCE ET DE SON RESPECT DU LECTEUR

CHAPITRE II : JEANNE D'ARC INCOMPRIS JUSQU'A M. FRANCE

CHAPITRE III : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE CONDAMNATION

CHAPITRE IV : DÉNIGREMENT DU PROCÈS DE RÉHABILITATION

CHAPITRE V : DÉNIGREMENT DES CHRONIQUES

CHAPITRE VI : LE QUINZIÈME SIÈCLE D'APRÈS M. FRANCE

CHAPITRE VII : LE PERSONNAGE REVÉ PAR M. FRANCE SOUS LE NOM DE JEANNE D'ARC

CHAPITRE VIII : LA GUERRIÈRE CYNIQUEMENT DÉPOUILLÉE DE SES EXPLOITS

CHAPITRE IX : DÉNIGREMENT CYNIQUE ET HYPOCRITE DE LA SAINTE ET DE LA SAINTETÉ.

CHAPITRE X : LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE DE M. FRANCE.

EPILOGUE.

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

«Le Père Ayroles est l'homme le mieux renseigné que je sache au monde sur Jeanne d'Arc». (Mgr Touchet)

«L'on ne saurait trop recommander l'ouvrage du P. Ayroles. C'est une véritable mine de documents fort bien aménagée». (Georges Goyau)

La Vraie Jeanne d'Arc, ouvrage honoré d'un Bref de S. S. Léon XIII. 5 volumes in-4°.

Tome I. La Pucelle devant l'Eglise de son temps.

Tome II. La Paysanne et l'Inspirée.

Tome III. La Libératrice.

Tome IV. La Vierge guerrière.

Tome V. La Martyre.

L'Université de Paris au temps de Jeanne d'Arc et la cause de sa haine contre la Libératrice. Un vol. in-4°.

Jeanne d'Arc sur les Autels et la Régénération de la France. in-12°.

La laïcisation des hôpitaux. Appel à tous les amis des pauvres.